



CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

ÉTAT DE SITUATION

2022

En raison de l'arrondissement des données, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des parties.

On peut consulter ce document sur le site Web du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion à www.quebec.ca/gouvernement/ministere/travail-emploi-solidarite-sociale/organismes-lies/cepe. Sa reproduction totale ou partielle est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

Compilation statistique, analyse et rédaction

Direction de la recherche
Direction générale de la gouvernance, analyse et performance
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Édition

Direction générale des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
Direction de la recherche
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 581 628-8934, poste 81074
Télécopieur : 418 644-1299
Courriel : cepe@mtess.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023
ISBN : 978-2-550-94932-9 (Imprimé)
978-2-550-94933-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec

CEPE

Centre d'étude sur la
pauvreté et l'exclusion



ÉTAT DE SITUATION

2022



MOT DU PRÉSIDENT

En 2002, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont la majorité des articles sont entrés en vigueur en mars 2003. Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) a pour mission de mesurer et d'évaluer, sur une base annuelle, les progrès accomplis, les écueils et les reculs possibles depuis l'entrée en vigueur de cette loi. Le présent état de situation fait le point sur la situation qui prévalait en 2020, année pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles. Il s'agit du premier bilan depuis le début de la pandémie de COVID-19.

Le premier constat est particulièrement encourageant : en 2020, le taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC) a chuté de près de moitié par rapport à 2019, s'élevant à 4,8 % comparativement à 8,9 % en 2019. Il s'agit d'une baisse exceptionnelle qui va bien au-delà de la baisse tendancielle observée au Québec depuis quelques années. Comme le révèle une étude de Statistique Canada publiée en mars 2022¹, cette diminution est largement attribuable aux mesures d'urgence mises en place par le gouvernement fédéral dans les premiers mois de la pandémie de COVID-19.

Cette diminution exceptionnelle du taux de faible revenu pourrait toutefois n'être que temporaire. Malheureusement, il faudra attendre les données de 2021, voire celles de 2022, pour connaître les effets de la pandémie sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Le contexte actuel, marqué par l'inflation, tout particulièrement pour l'alimentation et les coûts de logement, ainsi que la hausse des taux d'intérêt, laisse présager des résultats moins encourageants pour les prochains états de situation. C'est du moins ce que donne à penser le dernier bilan de l'organisme Banques alimentaires Canada, qui indique que le recours aux banques alimentaires a augmenté de 35 % entre 2019 et 2022 au Canada².

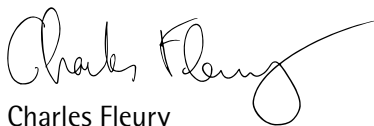
Cela nous amène à un autre constat, déjà souligné par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) dans son *Avis préliminaire portant sur les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables*³, à savoir la nécessité de disposer de données permettant de faire un suivi en temps réel de l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Malheureusement, les données de faible revenu dont nous disposons arrivent avec deux années de retard. De plus, certaines données, notamment celles sur l'exclusion sociale, sont collectées de manière irrégulière dans le temps ou les questions qui la concerne n'apparaissent plus dans des enquêtes. L'expérience des données de l'Enquête sur la population active, récoltées mensuellement par Statistique Canada depuis 1976 et publiées une quinzaine de jours après la collecte, montre qu'il est possible d'avoir des données en temps réel. Tout en étant conscient des défis inhérents à la production de données liées au faible revenu et à l'exclusion sociale, le CEPE émet le souhait d'être mieux outillé pour en suivre l'évolution et soutient les efforts visant à assurer un accès plus rapide et régulier aux mises à jour des données.

-
1. Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, 2020, *Le Quotidien*, 23 mars 2022, www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/220323/dq220323a-fra.pdf?st=TNrwyYyH.
 2. hungercount.foodbankscanada.ca/assets/docs/FoodBanks_HungerCount_FR_2022.pdf.
 3. www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/CCLP_avis_impact_pandemie.pdf.

Malgré qu'elles soient en décalage avec la réalité actuelle, les données du présent état de situation montrent de manière éloquent que'il est possible de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec des politiques publiques. La diminution remarquable du taux de faible revenu, attribuable en grande partie aux mesures de soutien du revenu mises en place au début de la pandémie de COVID-19, notamment par le gouvernement fédéral, témoigne de l'efficacité de ce type d'intervention pour réduire la pauvreté. Cette expérience doit nous inciter, comme société, à réfléchir à des stratégies durables de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à l'importance d'offrir des aides financières adéquates à travers des programmes tels que l'aide sociale et l'assurance-emploi. À cet égard, le Programme de revenu de base, entré en vigueur en janvier 2023, constitue un pas dans la bonne direction, en ce qu'il accordera à des personnes recevant des prestations d'assistance sociale une aide financière s'approchant du seuil de la MPC. Ce programme ne s'adressera toutefois qu'aux personnes réputées comme « ayant des contraintes à l'emploi sévères et de longue durée ». Il ne sera pas accessible à des centaines de milliers de personnes et de familles dont les revenus se situent bien en deçà du seuil de faible revenu de la MPC. Rappelons que si le CEPE a retenu la MPC comme mesure pour la couverture des besoins de base, il n'a jamais associé cette mesure au fait de sortir de la pauvreté.

En terminant, il est important d'insister sur le fait que, malgré une diminution remarquable du taux de faible revenu entre 2019-2020, pas moins de 407 000 personnes étaient en situation de pauvreté en 2020. Ce nombre est à peine inférieur à la population de la ville de Laval, la troisième ville la plus peuplée du Québec. Comme par les années passées, le présent état de situation indique que les femmes, les personnes seules et les adultes âgées de 18 à 64 ans sont plus à risque de pauvreté, une situation qui se conjugue souvent avec l'isolement social et la solitude, mais également avec la mise à l'écart et les préjugés. Les travailleurs et les travailleuses – et particulièrement ceux et celles qui travaillent à leur compte – ne sont pas à l'abri de la pauvreté. En outre, l'état de situation nous rappelle que, bien que présente sur tout le territoire du Québec, la pauvreté tend à se concentrer dans certaines régions comme Montréal et le Nord-du-Québec, des régions comptant des proportions importantes de personnes issues des Premières Nations, de l'immigration et/ou faisant partie de minorités racisées. Ce dernier constat invite le CEPE à multiplier les efforts pour mieux documenter la situation de ces populations, malheureusement insuffisamment traitées dans le présent état de situation et dans les éditions précédentes. Les prochaines éditions tenteront d'y remédier.

Le président du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion,



Charles Fleury



FAITS SAILLANTS

- 407 000 personnes étaient en situation de pauvreté en 2020.
- En 2020, le seuil de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC) pour une famille de quatre personnes (deux adultes et deux enfants) est de 41 506 \$ dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. C'est le seuil le plus élevé suivi par celui de la RMR de Québec (40 924 \$), celui des agglomérations de 100 000 à 499 999 habitants (39 202 \$) et finalement celui des régions rurales (39 040 \$).
- Les femmes (9,1) et les personnes de 65 ans ou plus (13,3) affichent les taux de mesure de faible revenu (MFR) les plus élevés en 2020.
- En 2020, le taux de faible revenu mesuré des personnes de 16 ans et plus selon la MFR50-Apl est de 8,2 %.
- Comme constaté dans les années antérieures, les personnes seules âgées entre 18-64 ans sont les plus nombreuses à vivre en situation de faible revenu. Il y a plus de femmes que d'hommes en situation de pauvreté, notamment pour la tranche d'âge 18-64 ans.
- En 2019, le taux de faible revenu (MFR50-Apl) des familles est de 9,3 %. Entre 2012 et 2019, l'ensemble des régions améliorent leur situation de faible revenu, sauf le Nord du Québec où la situation s'est détériorée.
- En 2018, le taux de faible revenu a atteint 10 % au sein de l'ensemble de la population québécoise. Parmi eux, les travailleuses et les travailleurs autonomes sont les plus susceptibles d'être à faible revenu (13,2 %).
- En 2016, Montréal contient la plus grande proportion de personnes vivant dans des zones très défavorisées à la fois matériellement et socialement. Inversement, la Capitale-Nationale concentre la plus grande proportion de personnes vivant dans des zones très favorisées à la fois matériellement et socialement.
- Entre 2004 et 2022, la plupart des seuils implicites permettent d'atteindre les seuils de faible revenu, et ce, chez les personnes seules comme chez les personnes en couple, avec ou sans enfant, ce qui n'était pas le cas en 2004. Cela étant, les seuils de l'AFDR ne permettent toujours pas de les atteindre, s'étant même éloignés de l'objectif dans la plupart des cas.
- L'ampleur de la pauvreté est de 30,5 %. L'intensité est de 1,5 %. La gravité de la pauvreté est de 0,4 %.
- En ce qui concerne les inégalités, le Québec est en 3^e position des provinces canadiennes avec les niveaux les plus faibles d'inégalités de revenu. Il est devancé par l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse.
- Les mesures de l'exclusion sociale sont les données fournissant les indicateurs de la marginalisation causée par différentes situations de vie : l'insécurité alimentaire, le logement précaire, le travail précaire, l'éducation insuffisante, la santé précaire et la faiblesse des réseaux de soutien.

- En 2017-2018, 27,1 % des ménages à faible revenu connaissent l'insécurité alimentaire pour des motifs financiers. Ce taux est près de six fois plus élevé pour les ménages à faible revenu par rapport à ceux n'étant pas à faible revenu.
- En 2018, les unités familiales à faible revenu consacrent plus de la moitié de leur revenu disponible au logement. Les unités familiales qui jugent vivre dans un logement inadéquat représentent 7,5 % de la population à faible revenu. Les personnes en situation d'itinérance visible sont au nombre de 5 789.
- En 2021, au Québec, 29 300 personnes, dont les 2/3 sont des femmes, doivent travailler à temps partiel à cause d'une maladie ou d'une incapacité.
- Le chômage de longue durée marginalise les personnes en recherche d'emploi; c'est une forme d'exclusion sociale liée au travail. En 2021, 10,5 % des chômeuses et des chômeurs vivent le chômage de longue durée. Les personnes âgées entre 45 et 64 ans sont les plus exposées à ce type de chômage.
- La précarité d'emploi est une forme d'exclusion sociale. En 2021, 2,4 % des salariées et des salariés à temps partiel le font involontairement. Les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel involontairement.
- En 2018, 11,8 % de la population québécoise âgée de 25 à 64 ans est sans diplôme d'études secondaires, une proportion qui atteint toutefois 24,6 % parmi les personnes à faible revenu.



TABLEAU DE BORD DU CEPE

L'État de situation présente les dernières données disponibles de dix-neuf indicateurs révélant la situation du Québec, pour neuf sujets liés à la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces indicateurs constituent le tableau de bord de suivi du CEPE. Les années de référence diffèrent selon l'indicateur.





TABLE DES MATIÈRES

Mot du président	3
Faits saillants	5
Tableau de bord du cepe	7
Table des matières	9
Liste des tableaux	11
Liste des figures	15
Liste des abréviations, sigles et acronymes	17
Introduction	18
Faible Revenu	20
1 Portrait du faible revenu selon deux mesures	21
1.1 Mesure du panier de consommation (MPC)	22
1.2 Mesure du faible revenu (MFR)	26
2 Répartition de la pauvreté selon différents indicateurs	27
2.1 Profils des personnes en situation de faible revenu au Québec	27
2.2 Distribution de la pauvreté selon la région administrative	28
2.3 Situation de faible revenu des citoyennes et citoyens qui travaillent	30
2.4 La pauvreté mesurée selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale	34
3 Impact des mesures fiscales et des transferts sur le faible revenu	37
4 Pauvreté et inégalités de revenus	41
4.1 Évolution par ratio interdécile	41
4.2 Écart (ou ampleur), intensité et gravité de la pauvreté	43
4.3 Évolution selon les inégalités de patrimoine	45
4.4 Évolution selon le revenu familial excédentaire	49
5 Comparaisons provinciales et internationales	51
5.1 Comparaisons avec le reste du Canada	51
5.2 Comparaisons internationales	56
Exclusion sociale	59
1 Mesures de l'exclusion sociale	60
2 Chiffres clés	61
2.1 Conditions matérielles	61
2.2 Santé	64
2.3 Travail	66
2.4 Éducation	73
2.5 Réseau personnel et institutionnel	76
Conclusion	79

Annexe A Glossaire	81
Annexe B Notes méthodologiques	87
Présentation de l'analyse	87
Préséance des indicateurs du CEPE.....	88
Sources des données	88
Présentation des données	88
Qualité des données	88
Indexation des données monétaires.....	89
Actualité des données	89
Annexe C Notes méthodologiques	90
Annexe D Indicateurs de la pauvreté	118
Ampleur	118
Intensité	119
Gravité	119
Références	120



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Seuils de la MPC (base 2018), pour certains types d'unités familiales et d'agglomérations, Québec, 2020	21
Tableau 2 Seuils de la MPC (base 2018) nominal et estimé pour certains types d'unités familiales dans la RMR de Montréal, en dollars courants, Québec, 2022	22
Tableau 3 Seuils de la MFR50-Apl nominal et estimés, pour certains types d'unités familiales, Québec, 2022.....	25
Tableau 4 Taux de faible revenu (MFR50-Apl) des personnes de 16 ans et plus selon l'âge et le sexe, Québec, 2006-2020	26
Tableau 5 Proportion de la population avec une combinaison de l'indice de défavorisation matérielle et sociale dans le même quintile, selon la région administrative de résidence, Québec, 2016	36
Tableau 6 Lexique des mesures sociales et fiscales de la situation de faible revenu, Québec, 2022	37
Tableau 7 Revenu moyen des personnes dans les familles économiques du premier et neuvième décile de revenu, en dollars constants de 2019 et variation du pouvoir d'achat, Québec, 1990 et 2020	42
Tableau 9 Indicateurs de mesure de l'exclusion sociale du CEPE, Québec, 2021	60
Tableau 10 Proportion de ménages ayant souvent ou parfois craint de manquer de nourriture pour des motifs financiers au cours des douze derniers mois, selon le statut de faible revenu (selon la MPC), Québec, 2007-2008 à 2017-2018	62
Tableau 11 Proportion du revenu disponible des unités familiales consacrée au logement, Québec, 2012-2018	63
Tableau 12 Proportion d'unités familiales locataires qui jugent leur logement inadéquat selon la norme nationale d'occupation et selon le statut de faible revenu, Québec, 2012-2018	63
Tableau 13 Proportion de chômeuses et de chômeurs de longue durée parmi l'ensemble de la population au chômage, ensemble et selon le sexe, Québec, 1995-2021.....	67
Tableau 14 Proportion d'emplois à temps partiel et à temps partiel involontaire, Québec, 2005-2021	70
Tableau 15 Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires, selon le statut de faible revenu, Québec, 2012-2018	75

Tableau A1	
Méthodes de mesures du faible revenu, Québec, 2022	90
Tableau A2	
Seuils du faible revenu (MFR50-Apl) selon la taille du ménage, en dollars courants, Québec, 2005-2019	91
Tableau A3	
Taux de faible revenu (MPC base 2018) des personnes selon l'âge, le sexe et les unités familiales, Québec, 2015-2020	92
Tableau A4	
Ampleur du faible revenu d'après la MPC (base 2018), selon l'âge, le sexe et le type de famille économique, Québec, 2015-2019	93
Tableau A5	
Indicateurs complémentaires du faible revenu : ampleur, intensité et gravité, d'après la MPC (base 2018), pour l'ensemble des personnes, selon l'âge et la variation, Québec, 2015 et 2020	93
Tableau A6	
Nombre (x1000) de personnes à faible revenu (MPC base 2018) selon l'âge, le sexe et le type de famille économique, Québec, 2015-2020	94
Tableau A7	
Familles à faible revenu (MFR50-Apl) selon la région administrative, Québec, 2019.	95
Tableau A8	
Taux de faible revenu des familles (MFR50-Apl) selon la région administrative et la variation, Québec, 2012-2019.	96
Tableau A9	
Proportions des personnes ayant travaillé plus de 910 heures ainsi que la population totale à faible revenu de 18 à 64 ans selon le sexe, l'âge, l'unité familiale et la région démographique (MPC base 2018) et certaines caractéristiques socioéconomiques, Québec, 2018	97
Tableau A10	
Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites, personnes seules, Québec, 2004 et 2022.	98
Tableau A11	
Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2004 et 2022	99
Tableau A12	
Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites, familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, Québec, 2004 et 2022	100
Tableau A13	
Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites, couples avec un revenu et sans enfant, Québec, 2004 et 2022	101
Tableau A14	
Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites, familles biparentales avec revenu et deux enfants, Québec, 2004 et 2022	102
Tableau A15	
Actif dette et actif net (richesse) des unités familiales, selon le quintile d'actif net, en dollars constants de 2019, Québec, 2005, 2012, 2016 et 2019	103

Tableau A16	Revenu familial excédentaire (MPC base 2018), en dollars constants de 2018, ajusté selon la taille de la famille, selon le quintile, la variation et l'écart entre Q5 et Q1, Québec, 2015-2020	104
Tableau A17	Taux de faible revenu (MPC base 2018) de l'ensemble des personnes selon la province, la variation et le rang, 2016-2020	104
Tableau A18	Taux de faible revenu (MPC base 2018) des personnes de moins de 18 ans selon la province, variation et rang, Canada, 2016-2020	105
Tableau A19	Taux de faible revenu (MPC base 2018) des personnes de 18 à 64 ans selon la province, la variation et le rang, Canada, 2016-2020	105
Tableau A20	Taux de faible revenu (MPC base 2018) des personnes de 65 ans et plus selon la province, variation et rang, Canada, 2016-2020	106
Tableau A21	Taux de faible revenu des personnes (MPC base 2018) selon la RMR et variation, Canada, 2016-2020	106
Tableau A22	Évolution du coefficient de Gini pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté et rang du Québec, du Canada et des provinces, 1990-2020	107
Tableau A23	Taux de faible revenu des personnes (MFR60-Apl) et intervalles de confiance, pays sélectionnés étant membres de l'UE27, Norvège, Suisse, Québec et Canada, 2020	108
Tableau A24	Coefficients de Gini, pays sélectionnés étant membres de l'UE27, Norvège, Suisse, États-Unis, Québec et Canada, 2015-2020	109
Tableau A25	Taux de faible revenu (MFR50-Apl et MFR60-Apl) des personnes dans les ménages et variation, pays sélectionnés étant membres de l'UE27, Norvège, Suisse, Québec et Canada 2006 et 2020	110
Tableau A26	Proportion des personnes connaissant l'insécurité alimentaire selon le groupe d'âge, le sexe, le mode de vie familial et le degré d'insécurité, Québec, 2018 et 2019	111
Tableau A27	Besoins impérieux en logement selon le mode d'occupation du logement et les centres de population, Québec, 2018	112
Tableau A28	Personnes de 15 ans et plus occupant un emploi à temps partiel pour cause de maladie ou d'incapacité, nombre (x1000) et variation, Québec, 2015-2021	113
Tableau A29	Proportion des personnes de 15 à 64 ans avec une incapacité ayant fait face à des limites et des obstacles à l'emploi, Québec, 2012	114
Tableau A30	Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, Québec, 2006-2020	114

Tableau A31	
Proportion des personnes de 25 à 64 ans, avec un niveau de scolarité inférieur au secondaire, selon le groupe d'âge et le sexe, OCDE et Québec, 2018-2021	115
Tableau A32	
Dépenses moyennes par ménage selon le quintile de revenu avant impôt du ménage, en dollars constants de 2019, Québec, 2019	116
Tableau A33	
Proportion des personnes avec un niveau inférieur à 1/égal à 1 en littératie et numératie, selon le sexe et l'âge, Québec, 2012	116
Tableau A34	
Proportion des jeunes du secondaire estimant leur soutien social faible selon le sexe et le milieu de soutien, Québec, 2016-2017	117
Tableau A35	
Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus selon le besoin de soutien social et la mobilisation du réseau de soutien, Québec, 2019-2020	117



LISTE DES FIGURES

Figure 1	Taux de faible revenu des personnes (MPC base 2018) selon l'âge, Québec, 2015-2020	23
Figure 2	Taux de faible revenu (MPC base 2018) selon le type d'unité familiale, Québec, 2015-2020	24
Figure 3	Taux de faible revenu (MFR50-Apl) des familles, selon la région administrative, Québec, 2019	29
Figure 4	Taux de faible revenu de la population de 18 à 64 ans et taux des salariées à faible revenu n'étant pas aux études à temps plein, selon certaines définitions liées à l'intensité de travail, Québec, 2018.	31
Figure 5	Taux de faible revenu (MPC base 2018) de la population de 18 à 64 ans et taux des salariés à faible revenu à plus de 910 heures par année, excluant les travailleuses et travailleurs autonomes, selon la province de résidence, Canada, 2018	33
Figure 6	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt pour Montréal, personnes seules, Québec, 2022.	38
Figure 7	Revenu disponible selon les seuils implicites et les seuils de faible revenu après impôt pour Montréal, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2022	40
Figure 8	Proportion des actifs totaux des unités familiales selon le quintile d'actif, Québec, 2019	46
Figure 9	Proportion de la dette totale des unités familiales selon le quintile d'actif net, Québec, 2019	47
Figure 10	Proportion de la richesse totale des unités familiales selon le quintile d'actif net, Québec, 2019	48
Figure 11	Revenu familial excédentaire selon le quintile, en dollars constants de 2018, Québec, 2020.	50
Figure 12	Taux de faible revenu (MPC base 2018) pour l'ensemble des personnes, selon la province, Canada, 2020	51
Figure 13	Taux de faible revenu des personnes (MPC base 2018) et intervalles de confiance, Canada et provinces, 2020	52
Figure 14	Taux de faible revenu des personnes (MPC base 2018) et intervalles de confiance, selon la RMR, Canada, 2020.	53
Figure 15	Coefficient de Gini pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Canada et provinces, 2020	54
Figure 16	Évolution du coefficient de Gini pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Canada et provinces sélectionnées, 1990-2020	55

Figure 17	Taux de faible revenu (MFR60-Apl) de l'ensemble de la population, pour quelques pays sélectionnés étant membres de l'UE, pour l'UE, la Norvège, la Suisse, le Canada et le Québec, 2020	57
Figure 18	Évolution du coefficient de Gini d'après le revenu après impôt ajusté, pays sélectionnés, Canada et Québec, 2000-2020	58
Figure 19	Nombre de personnes de 15 ans et plus occupant un emploi à temps partiel en raison d'une maladie ou d'une incapacité, Québec, 2019-2021	65
Figure 20	Proportion des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité ayant rencontré des limites et des obstacles à l'emploi, Québec, 2012.....	66
Figure 21	Proportion de personnes au chômage de longue durée, ensemble de la population active et selon le sexe, Québec, 1995-2021	68
Figure 22 :	Proportion de personnes au chômage de longue durée, ensemble de la population active et selon l'âge, Québec, 1995-2021	69
Figure 23	Proportions des emplois à temps partiel et à temps partiel involontaire pour l'ensemble des emplois, Québec, 2005-2021.....	71
Figure 24	Proportions de salariés occupant des emplois à temps partiel involontairement selon le sexe parmi la population occupée, Québec, 2005-2021	72
Figure 25	Proportion de la population âgée de 25 à 64 ans sans DES, selon le sexe, OCDE et Québec, 2018-2021 ...	74
Figure 26	Proportion des jeunes du secondaire estimant leur soutien social faible, selon le sexe et le milieu de soutien, Québec, 2016-2017	77
Figure 27	Aspects du réseau de soutien social des personnes de 65 ans et plus, selon le sexe, Québec, 2020	78
Figure A11	Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2022.....	99
Figure A12	Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites, familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, Québec, 2022	100
Figure A13	Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites, couples avec un revenu et sans enfant, Québec, 2022.....	101



LISTE

DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACT	Allocation canadienne pour les travailleurs
AD	Aire de diffusion
AFDR	Aide financière de dernier recours
Apl	Après impôts
AvI	Avant impôts
CEPE	Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
CIS	Crédit d'impôt pour solidarité
CIUSS	Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux
DES	Diplôme d'études secondaires
ECI	Enquête canadienne sur l'incapacité
ECSA	Enquête canadienne sur la santé des aînés
EDSC	Emploi et Développement social Canada
EQSJS	Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire
ESCC	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes
EU-SILS	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie
IDMS	Indice de défavorisation matérielle et sociale
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LCPEs	Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
MFR	Mesure du faible revenu
MPC	Mesure du panier de consommation
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
n.d.	Non disponible
nb	Nombre
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
PAGIEPS	Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale
PEICA	Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes
RMR	Région métropolitaine de recensement
SFR	Seuil de faible revenu

INTRODUCTION

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), sous la coordination de la Direction de la recherche (DR) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), est chargé chaque année de rendre compte de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale au Québec.

Afin de décrire la pauvreté, le présent État de situation propose un portrait de l'évolution de deux mesures : celle de la Mesure du panier de consommation (MPC) et celle de la Mesure du faible revenu (MFR). Ces mesures sont présentées en fonction de certaines caractéristiques personnelles comme le sexe, l'âge et le type d'unité familiale. Des comparaisons interrégionales, interprovinciales ou internationales de ces diverses mesures sont aussi montrées afin de situer chacune des régions par rapport aux autres et à l'ensemble du Québec, et par rapport à l'ensemble du Canada (le Québec est considéré comme une entité distincte sur le plan international) par rapport aux autres pays ou nations comparables.

Dans cette édition, les concepts sont définis dans un glossaire pour que les non spécialistes puissent en avoir une meilleure compréhension et les données mentionnées sont accompagnées de tableaux détaillés en annexe.

Pour ce qui est de l'expérience de la pauvreté, des indicateurs de l'ampleur, de l'intensité et de la gravité de la pauvreté permettent de caractériser la situation des personnes qui vivent dans la pauvreté. Ces données complètent ce que révèlent les taux de faible revenu. Les années marquant le début et la fin des séries chronologiques varient selon la nature des indicateurs et la disponibilité des données. Pour mesurer les inégalités, les coefficients de Gini et les ratios interdéciles sont utilisés et présentés.

En ce qui concerne l'exclusion sociale, neuf indicateurs de mesure sont présentés. Trois d'entre eux sont calculés à l'aide d'enquêtes occasionnelles et des données complémentaires enrichissent l'analyse. Des séries chronologiques longues sont présentées afin de savoir si les évolutions récentes sont structurelles ou conjoncturelles. La mesure de l'exclusion est basée sur les données de l'insécurité alimentaire, du logement, de la santé, de l'éducation, du travail et des réseaux de soutien personnels et institutionnels.

Pour la plupart des mesures et des indicateurs, les séries chronologiques disponibles sont présentées de façon à bien caractériser les années récentes et à assurer une certaine continuité d'un État de situation à l'autre. Certains des indicateurs retenus présentent leurs particularités. Pour la mesure du panier de consommation (MPC), les séries débutent en 2015 (base 2018)⁴. En ce qui concerne la mesure de faible revenu (MFR), les séries débutent en 2006 en raison de divers bris de série par rapport aux années antérieures, et même en 2012 dans le cas des régions administratives. À l'échelle internationale, les données disponibles commencent en 2006. Pour ce qui est des inégalités, il importe de se baser sur des séries assez longues, et c'est pourquoi, pour le coefficient de Gini des provinces et les ratios interdéciles, elles débutent en 1990. Dans le cas des coefficients de Gini sur le plan international, les séries commencent en 1995.

En ce qui concerne les données pour la MFR et la MPC, ainsi que les mesures d'inégalité au Québec, au Canada et dans les autres pays, le revenu « ajusté » selon la taille du ménage (MFR) ou de l'unité familiale (MPC, inégalités), qu'on appelle aussi le revenu en « équivalent-adulte », est présenté lorsque possible. Il s'agit d'une mesure du revenu familial de chaque membre du ménage qui considère les économies d'échelle dans les plus grandes familles et qui permet aussi de tenir compte du fait que la taille des familles change avec le temps. Cet ajustement permet d'éliminer une source de biais possible.

Dans cette édition, les concepts sont définis dans un glossaire pour faciliter la compréhension des non spécialistes et les données mentionnées sont accompagnées de tableaux détaillés en annexe.

Nous espérons que le lecteur trouvera dans cette édition des informations utiles pour la recherche et l'orientation d'interventions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

FAIBLE REVENU

Les mesures de faible revenu les plus utilisées au Québec sont la mesure du panier de consommation (MPC) ainsi que la mesure de faible revenu avant et après impôt (MFR)⁵. Bien qu'elles diffèrent, ces méthodes d'évaluation ont toutes deux comme caractéristiques d'établir un seuil de référence et d'effectuer des calculs systématiques par rapport à ce seuil⁶. Le choix du ou des critères qui déterminent le seuil est fondé sur des éléments à la fois objectifs et subjectifs.

Est considérée comme étant à faible revenu l'unité familiale dont le revenu est inférieur au coût d'un panier de consommation déterminé en fonction de sa collectivité ou d'une collectivité de même taille que la sienne. Ce panier comprend certains biens et services : nourriture, vêtements, chaussures, logement, transport et autres (soins personnels, besoins ménagers, ameublement, service téléphonique, lecture, loisirs et divertissements). C'est le concept de revenu disponible à la consommation qui prévaut, c'est-à-dire le revenu après impôt, moins certaines dépenses non discrétionnaires (cotisations sociales, garde d'enfants, pensions alimentaires) (Hatfield et autres, 2010).

Le CEPE estime que la MPC est celle qui présente le plus d'avantages sur le plan méthodologique. Il recommande de l'utiliser comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base. Par ailleurs, le CEPE souligne que, dans un éventail de seuils possibles relatifs au faible revenu, la MPC ne constitue pas un seuil de sortie de la pauvreté, ce dernier demeurant bien difficile à estimer au moyen des mesures actuelles. (voir annexe C pour les notes méthodologiques concernant, notamment, la qualité des données de faible revenu de Statistique Canada)

Le CEPE recommande de n'utiliser la MFR que dans des circonstances bien précises. Il s'agit de la mesure la plus utilisée à des fins de comparaisons interrégionales et internationales. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure d'inégalité à proprement parler, elle n'en constitue pas moins un révélateur des inégalités, puisque, contrairement à la MPC, elle est fondée sur la médiane des revenus.

Finalement, les seuils de faible revenu avant et après impôts (SFR) sont aussi des mesures de faible revenu pouvant être utiles pour l'examen de longues séries chronologiques si elles ne concernent qu'une seule province canadienne à la fois. Toutefois, il a été convenu de ne plus les présenter dans l'état de situation du CEPE, parce que cette mesure se base sur un panier de consommation calculé sur la base de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992 et que les types de dépenses ont énormément changé depuis les 30 dernières années.

Les mesures de faible revenu les plus utilisées au Québec sont la mesure du panier de consommation (MPC) et la mesure du faible revenu avant ou après impôt (MFR-AvI ou MFR-ApI).

5. Est considérée comme étant à faible revenu l'unité familiale dont le revenu ajusté selon la taille et la composition de la famille est inférieur à 50 % de la médiane des revenus ajustés (Statistique Canada, 2016b).

6. Choix retenu par le CEPE en 2009 et publié dans l'avis accessible à l'adresse suivante : www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/cepe_avis.pdf. Toutefois, le seuil devra être révisé et nécessitera une discussion quant à son utilisation. Ces futurs travaux détermineront sa présence dans de futures publications. Pour cette présente édition, nous n'utiliserons pas ce seuil, pour les raisons évoquées.

1 PORTRAIT DU FAIBLE REVENU SELON DEUX MESURES

➤ SEUILS MPC

La mesure du revenu pour la MPC est le revenu après impôt réellement disponible pour la consommation. Il s'agit donc du revenu après impôts net des dépenses non discrétionnaires de l'unité familiale. Ces dépenses non discrétionnaires⁷ sont les suivantes : les frais de garde des enfants; les dépenses en soins et services de santé non assurés, en soins dentaires et en soins de la vue; les cotisations au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec et à l'assurance-emploi ; les pensions alimentaires et les paiements de soutien aux enfants; les cotisations syndicales et les cotisations aux régimes de retraite. La MPC ajuste les seuils de faible revenu selon la densité de la population et calcule le revenu disponible des familles. La MPC dans la RMR de Montréal sert traditionnellement de référence au gouvernement.

En 2020, le seuil de faible revenu selon la MPC pour une famille de quatre personnes (deux adultes et deux enfants) était de 41 506 \$ dans la RMR de Montréal. C'est le seuil le plus élevé, suivi par celui de la RMR de Québec (40 924 \$), celui des agglomérations de 100 000 à 499 999 habitants (39 202 \$) et finalement celui des régions rurales (39 040 \$) (tableau A1).

TABLEAU 1

SEUILS DE LA MPC (BASE 2018), POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES ET D'AGGLOMÉRATIONS, QUÉBEC, 2020

	Régions rurales	Moins de 30 000 habitants	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	RMR de Québec	RMR de Montréal
1 personne	19 520	19 311	19 343	19 601	20 462	20 753
2 personnes	27 605	27 310	27 354	27 720	28 938	29 349
3 personnes [*]	33 810	33 448	33 502	33 950	35 441	35 945
4 personnes ^{**}	39 040	38 622	38 685	39 202	40 924	41 506
5 personnes ^{***}	43 648	43 181	43 251	43 829	45 754	46 405
6 personnes ^{****}	47 814	47 302	47 379	48 012	50 121	50 834
7 personnes ou + ^{*****}	51 645	51 092	51 175	51 859	54 137	54 907

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la MPC, la composante et l'année de base. Compilation de la Direction de la recherche.

Famille ayant au moins : * un enfant de moins de 16 ans; ** deux enfants de moins de 16 ans; *** trois enfants de moins de 16 ans; **** quatre enfants de moins de 16 ans; ***** cinq enfants de moins de 16 ans.

Pour une personne vivant seule, le revenu disponible permettant de se procurer le panier de consommation de base est de 20 753 \$ dans le cas de la RMR de Montréal et de 20 462 \$ dans le cas de la RMR de Québec (Tableau 1). Il se situe à 19 601 \$ pour une région de 100 000 à 499 999 habitants, à 19 343 \$ pour une région de 30 000 \$ à 99 999 habitants, à 19 311 \$ pour une région de moins de 30 000 habitants et à 19 520 \$ pour une région rurale. La moyenne des seuils de la MPC pour une personne vivant seule est de 19 832 \$ (Tableau 1).

En ce qui concerne les unités familiales de la RMR de Montréal, le tableau 2 présente les seuils de la MPC (base 2018).

Pour une famille de référence qui vit à Montréal, le seuil de la MPC estimé est de 45 073 \$, tandis que pour les personnes vivant seules, il s'établit à 22 537 \$ (tableau 2). Il s'agit du revenu disponible en dessous duquel le ménage de référence (famille ou personne seule) est considéré à faible revenu à Montréal, car ne pouvant pas combler ses besoins de base.

TABLEAU 2

SEUILS DE LA MPC (BASE 2018) NOMINAL ET ESTIMÉ POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES DANS LA RMR DE MONTRÉAL, EN DOLLARS COURANTS, QUÉBEC, 2022

	\$ courants	Estimé \$ 2022
Mesure du panier de consommation (base 2018) pour la RMR de Montréal 2020		
Personnes seules	20 753	22 537
Familles monoparentales (1 enfant)	29 349	31 872
Couples sans enfant	29 349	31 872
Familles biparentales (2 enfants)	41 506	45 073

La valeur de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2022 a été estimée par le ministère des Finances du Québec.

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la MPC, la composante et l'année de base.

1.1 MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC)

La MPC diffusée par Statistique Canada et développée par Emploi et Développement social Canada (EDSC), est fondée sur un panier de biens et de services précis. Le contenu de ce panier se répartit selon les postes budgétaires suivants : nourriture, vêtements et chaussures, logement, transports (une portion de transport en commun et d'automobile en milieu urbain et seulement l'automobile en milieu rural) et autres biens et services (ameublement, téléphone, produits domestiques, loisirs, etc.). La référence du panier de consommation étant l'année 2018, on parle alors de la MPC en base 2018.

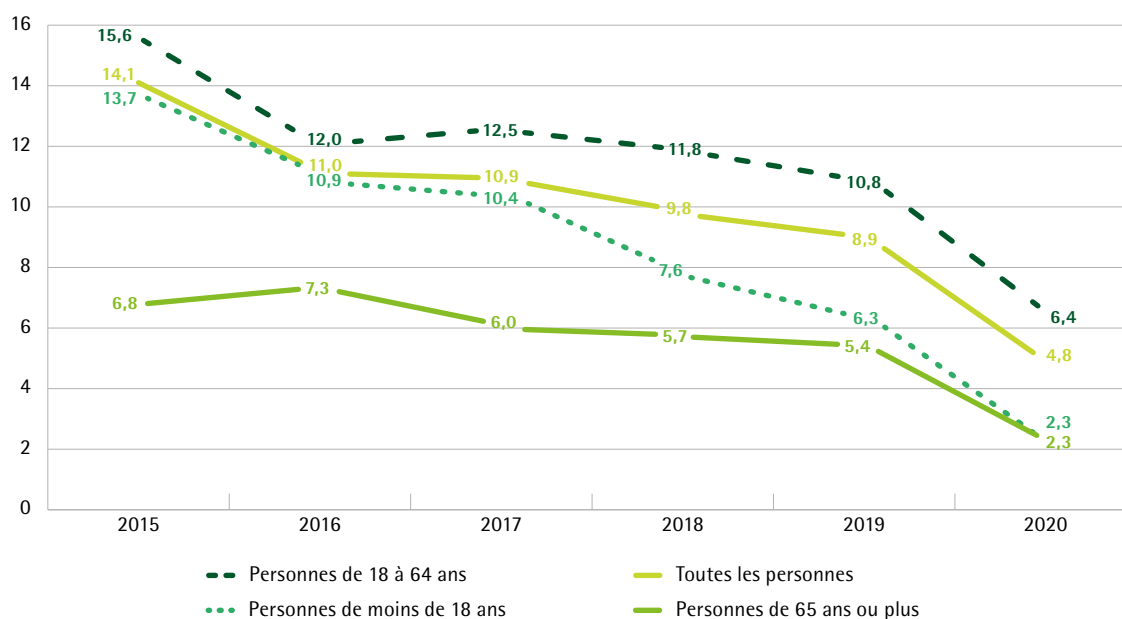
Comme noté précédemment, pour calculer la MPC, on estime le coût du panier de consommation. Celui-ci varie d'une province à l'autre selon certains paramètres et en fonction de la taille des collectivités. La MPC varie aussi selon le type d'unité familiale. Les unités n'ayant pas toutes la même taille que la famille de référence, elles ne présenteront pas les mêmes besoins de consommation. Le seuil du faible revenu de chaque type d'unité familiale est obtenu en ajustant le seuil de référence d'une collectivité donnée au moyen d'une « échelle d'équivalence » (Hatfield, Pyper et Gustajtis, 2010).

En 2020, le taux de faible revenu pour l'ensemble des personnes au Québec selon la MPC est de 4,8 %, soit une baisse de 4,1 points de pourcentage par rapport à 2019 (8,9 %). Il s'agit d'une baisse de 8,7 points de pourcentage depuis 2015 (13,5 %), ce qui représente une diminution d'environ 681 000 personnes. La baisse entre 2019 et 2020 a été marquée, et cela peut être en partie expliqué par les mesures d'aide fédérales mises en place lors des premiers mois de la pandémie. Plus spécifiquement, les données de 2020 indiquent que 0,4 point de pourcentage sépare le taux de faible revenu des hommes (4,6) de celui des femmes (5,0) (tableaux A3).

Les figures 1 et 2 indiquent l'évolution des taux de faible revenu au Québec selon la MPC pour différents groupes d'âge et types de famille de 2015 à 2020.

FIGURE 1

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES (MPC BASE 2018) SELON L'ÂGE, QUÉBEC, 2015-2020



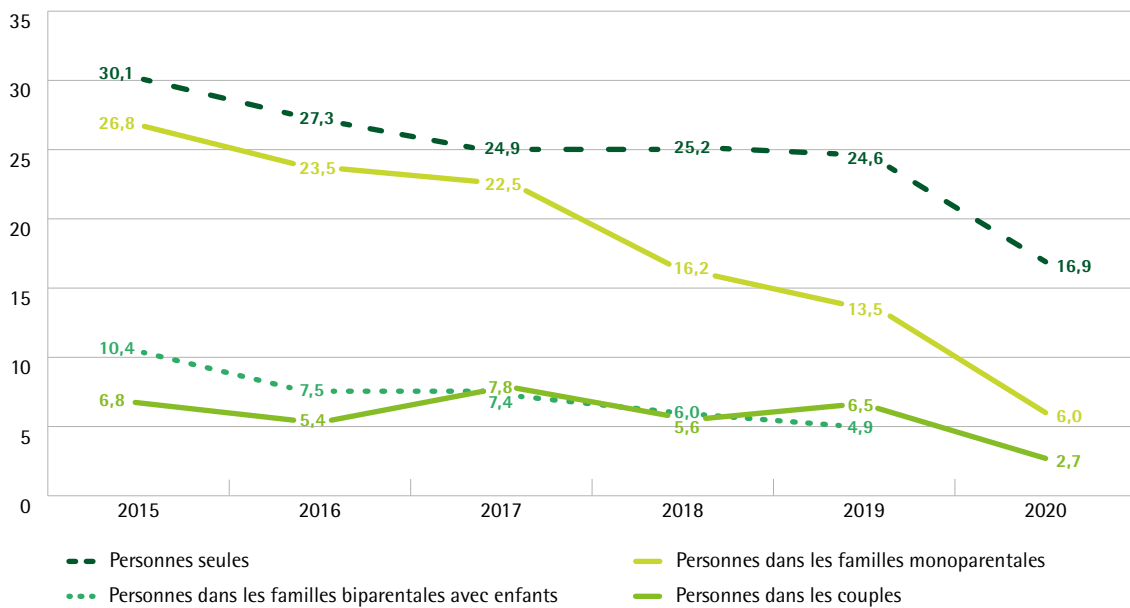
Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille. Compilation de la Direction de la recherche.

Tous les groupes d'âge ont connu une diminution de leur taux de faible revenu, mais c'est celui des personnes de moins de 18 ans qui a décliné le plus depuis 2017. En plus, la baisse a été plus marquée en 2020, en partie à cause de la pandémie et des aides financières gouvernementales. Le taux de faible revenu des personnes de 65 ans et plus est inférieur aux autres groupes d'âge, les personnes de 18 à 64 ans affichent les taux les plus élevés, et ce, depuis 2015. Pour ce qui est des unités familiales, les personnes seules ont les taux les plus élevés de faible revenu alors que les personnes dans les familles biparentales avec enfants affichent les taux les plus faibles, et ce, depuis 2018.

Au cours des dernières années, les gouvernements ont bonifié des mesures pour aider les familles monoparentales (bonification des allocations canadiennes pour enfants et de l'allocation famille). Leur taux de faible revenu est passé de 26,8 % en 2015 à 6,0 % en 2020, soit une diminution de 20,8 points de pourcentage (figure 2). Bien que le taux de faible revenu des familles monoparentales ait diminué, il est tout de même deux fois plus élevé que celui des familles avec couples.

FIGURE 2

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 2015-2020



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0136-01 Statistique du faible revenu selon le type d'unité familiale. Compilation de la Direction de la recherche.

Note : La statistique de l'année 2020 pour les personnes dans les familles biparentales avec enfants ne peut pas être présentée en raison du manque de fiabilité des données.

➤ SEUILS MFR

La MFR équivaut au revenu total, lequel comprend le revenu de marché⁸ et tous les revenus des transferts gouvernementaux provinciaux et fédéraux. La MFR ajuste les seuils de faible revenu selon la part de la médiane de revenu (50 % ou 60 %) et calcule le revenu des ménages. Pour le calcul des seuils MFR du Québec, on utilise le revenu médian québécois produit par l'ISQ plutôt que le revenu médian canadien de Statistique Canada puisque le revenu de marché est moindre au Québec.

En 2022, pour les personnes seules, le seuil de la MFR50-Apl au Québec est de 25 279 \$; pour la famille de référence (un couple et deux enfants), il est de 50 558 \$.

TABLEAU 3

SEUILS DE LA MFR50-API NOMINAL ET ESTIMÉS, POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES, QUÉBEC, 2022

	Estimation \$ courants	Estimation \$ 2022	Estimé et majoré : revenu moyen après impôt \$ 2022
Personnes seules	23 086	25 279	27 049
Familles monoparentales (1 enfant)	32 648	35 750	38 252
Couples sans enfant	32 648	35 750	38 252
Familles biparentales (2 enfants)	46 171	50 558	54 097

Source : Enquête canadienne sur le revenu (2012-2020), fichiers maîtres adaptés par l'Institut de la statistique du Québec. Compilation de la Direction de la recherche.

8. Pour la définition, voir le glossaire à l'annexe A.

1.2 MESURE DU FAIBLE REVENU (MFR)

Selon la mesure du faible revenu, un ménage est considéré comme ayant un faible revenu si celui-ci est inférieur à la moitié de la médiane⁹ des revenus de l'ensemble de la population, ajustée d'après la taille et la composition des ménages.

L'évolution du taux de faible revenu des personnes de 16 ans et plus, entre 2006 et 2020, est présentée dans le tableau 4. Selon la mesure à 50 % de la médiane du revenu après impôt (MFR50-Apl), le taux de faible revenu des particuliers de 16 ans et plus a baissé en 2020 par rapport à 2006. Il a fluctué de 10,8 à 11,3 entre 2006 et 2019, mais a diminué à 8,2 en 2020. Cette baisse peut s'expliquer en partie par les mesures gouvernementales de soutien au revenu lors de la pandémie.

TABLEAU 4

TAUX DE FAIBLE REVENU (MFR50-API) DES PERSONNES DE 16 ANS ET PLUS SELON L'ÂGE ET LE SEXE, QUÉBEC, 2006-2020

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tous les particuliers	10,8	10,6	10,4	11,1	11,0	11,1	10,8	10,5	10,3	11,1	10,2	11,5	11,3	11,3	8,2
Hommes	9,9	9,3	9,1	10,6	10,7	10,4	10,4	9,8	9,4	10,9	10,0	10,6	10,7	10,6	7,4
Femmes	11,6	11,9	11,6	11,6	11,2	11,7	11,2	11,2	11,1	11,3	10,4	12,4	11,8	12,0	9,1
Âge															
Moins de 65 ans	11,4	11,1	11,0	11,3	11,1	10,9	11,6	11,6	10,5	11,1	10,1	10,7	10,3	9,3	6,3
Hommes	10,6	9,8	9,8	11,3	11,2	10,8	11,1	11,6	9,8	11,1	10,1	10,5	10,3	9,9	6,3
Femmes	12,3	12,4	12,2	11,3	10,9	11,1	12,0	11,7	11,1	11,1	10,2	10,8	10,3	8,7	6,3
Moins de 25 ans	13,4	11,2	10,3	11,4	9,4	9,4	11,6	12,4	8,7	14,0	11,9	10,7	13,0	11,6	6,0
Hommes	13,3	10,0	9,5	14,8	9,6	8,6	10,7	10,6	9,4	16,6	11,8	9,8	12,6	11,7	6,0
Femmes	13,6	12,4	11,2	7,7	9,1	10,3	12,7	14,3	7,9	11,2	11,9	11,6	13,4	11,4	6,0
De 25 à 44 ans	8,5	9,0	9,7	10,2	9,6	9,7	11,9	11,1	10,5	10,2	9,4	10,7	8,7	8,4	5,0
Hommes	8,3	8,4	8,0	9,4	10,0	9,4	11,4	11,2	8,3	9,4	8,6	10,3	9,3	9,1	4,6
Femmes	8,8	9,7	11,5	11,1	9,1	10,1	12,5	11,1	12,8	11,0	10,1	11,2	8,1	7,6	5,6
De 45 à 64 ans	13,5	13,0	12,5	12,2	13,1	12,7	11,3	10,9	11,3	11,7	10,5	11,3	11,9	10,6	8,5
Hommes	11,8	11,1	11,7	11,7	13,0	12,9	11,6	10,8	11,2	11,9	11,0	11,4	11,6	10,2	9,2
Femmes	15,2	14,9	13,3	12,8	13,1	12,4	11,0	11,0	11,5	11,6	10,0	11,1	12,1	10,9	7,7
65 ans ou plus	7,2	8,3	7,3	10,2	10,5	11,6	7,4	7,4	9,0	9,8	10,1	13,6	13,1	16,3	13,3
Hommes	6,1	6,2	5,3	6,8	8,0	8,8	5,9	4,7	8,0	7,9	9,4	10,3	10,5	12,6	9,6
Femmes	8,2	9,9	8,9	12,8	12,5	13,8	8,7	9,7	9,9	11,4	10,8	16,5	15,4	19,5	16,6

Source : Statistique Canada. Enquête sur les finances des consommateurs (1996-1997), Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996-2011), données révisées entre 2006 et 2011 pour faciliter les comparaisons avec la période débutant en 2012 et Enquête canadienne sur le revenu (2012-2020), fichiers maîtres adaptés par l'ISQ.

En 2020, le taux de faible revenu des personnes de 16 ans et plus, mesuré selon la MFR50-Apl, est de 8,2 %.

9. La définition de médiane de Statistique Canada est la suivante : « On détermine la médiane du revenu ménage ajusté sur l'ensemble des individus, c'est à dire le montant qui divise la population en deux groupes égaux (50 %), selon que le revenu ajusté est supérieur ou inférieur », www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/92-596/Definition.cfm?Lang=fra&t=CSD&LINE_ID=408&GEOCODE=06020&PRCODE=13&TID=0

2 RÉPARTITION DE LA PAUVRETÉ SELON DIFFÉRENTS INDICATEURS

2.1 PROFILS DES PERSONNES EN SITUATION DE FAIBLE REVENU AU QUÉBEC

Le taux de faible revenu, selon différents groupes démographiques, permet de dresser des profils de personnes qui vivent en situation de faible revenu (tableau A6).

Les statistiques les plus récentes portant sur l'année 2020 sont calculées selon la MPC. Le terme « familles » utilisé représente les familles de recensement¹⁰.

➤ SEXE

- 212 000 femmes (dont 168 000 entre 18 et 64 ans) se trouvent en situation de faible revenu. Cela correspond à 5 % des femmes du Québec et à 52 % de la population à faible revenu.
- 195 000 hommes sont en situation de faible revenu. Cela correspond à 4,6 % des hommes du Québec et à 48 % de la population à faible revenu.
- L'écart entre les deux sexes s'explique principalement par un écart important femme/homme parmi le groupe d'âge des 65 ans et plus où le taux de faible revenu est deux fois plus élevé chez les femmes de 65 ans et plus (6 %) que chez les hommes du même groupe d'âge (3,4 %).

➤ ÂGE

- 36 000 jeunes de moins de 18 ans sont en situation de faible revenu. Cela correspond à 2,3 % de la population québécoise du même âge;
- 333 000 adultes âgés de 18 à 64 ans se trouvent en situation de faible revenu. Cela correspond à 6,4 % de la population québécoise du même âge;
- 37 000 personnes âgées sont en situation de faible revenu. Cela correspond à 2,3 % de la population québécoise du même âge.

10. Selon Statistiques Canada, la famille de recensement est définie comme étant : un couple (avec ou sans enfants), peu importe son état matrimonial, ou une famille comptant un parent seul, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet enfant ou ces enfants (www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=Unit&tId=32746).

➤ TYPE D'UNITÉ FAMILIALE¹¹

- 275 000 personnes vivant seules sont en situation de faible revenu. Cela correspond à 16,9 % de la population québécoise et à 67,6 % de la population à faible revenu;
- 132 000 (1,9 %) personnes vivant dans des familles de deux personnes ou plus sont en situation de faible revenu. Cela correspond à 1,9 % de la population québécoise et à 32 % de la population à faible revenu;
- 23 000 personnes vivant dans des familles monoparentales sont considérées comme étant en situation de faible revenu. Cela correspond à 6 % de la population québécoise et à 5,6 % de la population à faible revenu.

En 2020, les personnes seules âgées de 18 à 64 ans sont les plus nombreuses à vivre en situation de faible revenu. Il y a plus de femmes que d'hommes en situation de pauvreté, notamment pour la tranche d'âge 18-64 ans.

2.2 DISTRIBUTION DE LA PAUVRETÉ SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Les comparaisons interrégionales au Québec sont effectuées selon la MFR50 avec la médiane provinciale, à partir de données produites par Statistique Canada, et dont les données utilisées dans cette section se trouvent aux tableaux A7 et A8.

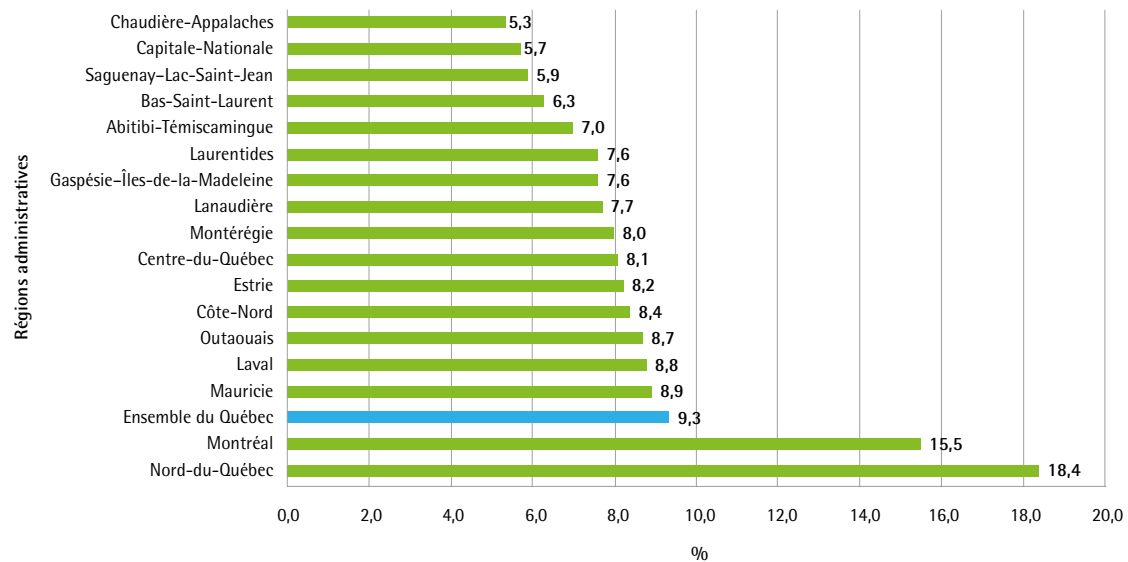
La figure 3 présente les taux de faible revenu (MFR50-Apl) des régions administratives et de l'ensemble du Québec en 2019. Les données de 2020 n'étaient pas disponibles pour des raisons de règles de confidentialité. Le taux de faible revenu des familles est de 9,3 %. Les régions avec les plus fortes concentrations de familles en situation de faible revenu par rapport à leurs populations sont le Nord du Québec (18,4 % des familles de la région) et Montréal (15,5 % des familles de la région). La région avec le moins de familles à faible revenu par rapport à sa population est celle de la Chaudière-Appalaches (5,3 % des familles de la région).

Entre 2012 et 2019, Montréal a connu la plus forte baisse du taux de faible revenu parmi toutes les régions (-2,3 points de pourcentage), alors que le Nord du Québec a connu la plus forte augmentation (+2,0 points de pourcentage).

Pour la quasi-totalité des régions, la situation de faible revenu s'est donc améliorée à l'exception de celle du Nord du Québec où elle s'est plutôt détériorée.

FIGURE 3

TAUX DE FAIBLE REVENU (MFR50-API) DES FAMILLES, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 2019



Note : Les données de la figure sont classées selon le taux de chacune des régions. Il n'existe pas de mesures de précision disponibles.

Source : Statistique Canada, Fichier sur les familles T1 (FFT1). Compilation de l'ISQ, 2019.

En 2019, le taux de faible revenu (MFR50-API) des familles était de 9,3 %. Entre 2012 et 2019, la situation de faible revenu de l'ensemble des régions s'est améliorée, sauf celle du Nord du Québec qui s'est détériorée.

2.3 SITUATION DE FAIBLE REVENU DES CITOYENNES ET CITOYENS QUI TRAVAILLENT

Si le travail rémunéré est souvent une passerelle efficace pour sortir d'une situation de faible revenu, l'accès à un emploi ne se traduit pas toujours par des revenus au-dessus du seuil de faible revenu selon la MPC. En effet, ce ne sont pas tous les salariées et salariés qui jouissent d'un niveau de vie leur permettant de satisfaire leurs besoins de base et ceux de leurs proches. Le faible revenu chez les personnes qui travaillent peut s'expliquer par divers problèmes liés à leur situation sur le marché du travail : la récurrence du chômage, la précarité de l'emploi, l'incapacité de trouver un emploi à temps plein ou les rémunération insuffisantes (Savard, 2013).

Afin de bien évaluer la situation de faible revenu des citoyennes et citoyens qui travaillent, il est nécessaire de prendre en considération le type de travail exercé, établi sur la base du concept de l'effort de travail. Dans le cadre du présent État de situation, voici les variables retenues pour catégoriser l'effort au travail. Celles-ci sont inspirées des travaux de Fleury et Fortin (2006) et comprennent le statut d'activité (personne qui déclare avoir été occupée tout au long de l'année), la catégorie de salariées et salariés (salariés ou travailleurs autonomes), la principale source de revenus (revenu d'emploi ou traitement) ou le fait d'avoir travaillé pendant plus de 910 heures au cours de l'année.

Aux fins de la présente analyse, les personnes retenues sont celles ayant déclaré avoir travaillé plus de 910 heures (26 x 35 heures ou 6 mois) durant l'année de référence. Ce choix découle de la législation canadienne régissant l'admissibilité au régime d'assurance-emploi, qui prévoyait notamment, jusqu'en 2016¹², que les nouveaux prestataires devaient avoir cumulé un minimum de 910 heures de travail au cours des 52 dernières semaines. De façon à bien cibler les salariées et salariés qui affichent une certaine intensité de travail, le maintien du critère des 910 heures dans l'analyse permet de ne pas retenir les individus qui se disent occupés ou employés toute l'année, tout en affichant un faible nombre d'heures travaillées. Les salariées et salariés à faible revenu sont donc définis ici comme des personnes ayant travaillé plus de 910 heures durant l'année de référence (Fleury et Fortin, 2006), mais dont le revenu familial disponible pour la consommation se situe sous le seuil de faible revenu mesuré par la MPC.

Ces variables sont retenues afin de montrer si le fait d'occuper un emploi pour une personne qui démontre une certaine intensité de travail réduit le risque de vivre un épisode de faible revenu. La littérature offre également d'autres définitions pour qualifier l'effort de travail. Mentionnons par exemple que le critère d'effort de travail utilisé en France est celui d'avoir été en emploi pendant au moins un mois durant l'année. Aux États-Unis, l'intensité de travail correspond au fait d'avoir été actif (en chômage ou en emploi) durant au moins six mois de l'année. Les conclusions de l'analyse varient donc légèrement selon l'angle choisi pour définir le travail à faible revenu.

12. Depuis 2016, l'admissibilité à l'assurance-emploi (prestations régulières) se situe entre 420 et 700 heures travaillées. Le nombre d'heures dépend du taux de chômage de sa région économique de résidence (plus le taux de chômage est élevé, moins le nombre d'heures travaillées doit être élevé). Des règles assouplies étaient en vigueur pendant une partie de la période durant laquelle est survenue la pandémie (septembre 2021 à septembre 2022). www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-reguliere/admissibilite.html

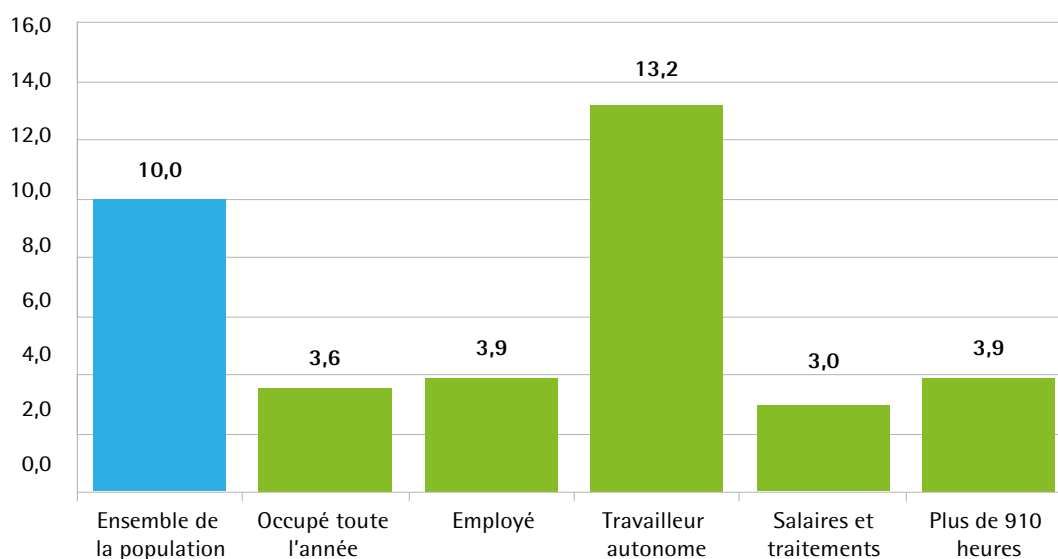
➤ TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI

La figure 4 présente la proportion de travailleuses et travailleurs à faible revenu (incluant les travailleuses et travailleurs autonomes) en 2018, selon les définitions retenues pour l'effort de travail. La population d'intérêt comprend ici les individus âgés de 18 à 64 ans ayant déclaré ne pas être aux études à temps plein durant l'année de référence¹³.

En 2018, parmi les personnes de cette population ayant occupé un emploi toute l'année, 3,6 % ont un revenu disponible¹⁴ ne pouvant pas satisfaire leurs besoins de base, et vivent donc en situation de faible revenu malgré leur statut d'emploi. Parmi les personnes employées (qui ont reçu une rémunération pour leur emploi), 3,9 % vivent sous le seuil de faible revenu. Parmi les personnes ayant travaillé plus de 910 heures dans l'année, 3,9 % vivent également sous le seuil de faible revenu. Les travailleuses et travailleurs autonomes sont beaucoup plus susceptibles de vivre en situation de faible revenu; ces personnes enregistrent en effet un taux de faible revenu de 13,2 %, ce qui est supérieur au taux de faible revenu de l'ensemble de la population d'intérêt (10 %). On remarque que les personnes en emploi (sauf les travailleuses et les travailleurs autonomes) enregistrent des taux de faible revenu variant entre 3,5 % et 4 % selon l'angle retenu pour définir l'effort de travail. D'emblée, exception faite des travailleuses et des travailleurs autonomes, on constate que le fait d'occuper un emploi réduit considérablement le risque de vivre en situation de faible revenu, mais ne protège pas entièrement les travailleuses et les travailleurs.

FIGURE 4

TAUX DE FAIBLE REVENU DE LA POPULATION DE 18 À 64 ANS ET TAUX DES SALARIÉES À FAIBLE REVENU N'ÉTANT PAS AUX ÉTUDES À TEMPS PLEIN, SELON CERTAINES DÉFINITIONS LIÉES À L'INTENSITÉ DE TRAVAIL, QUÉBEC, 2018



Source : Statistique Canada. Enquête Canadienne sur le revenu (ECR), fichiers maîtres 2018, adaptation de la Direction de la recherche.

13. L'échantillon a été limité aux personnes de moins de 65 ans en raison des différences dans la dynamique du revenu et de la structure des transferts gouvernementaux à l'intention des personnes âgées par rapport au reste de la population.

14. C'est le revenu après impôt, moins les dépenses non discrétionnaires.

Sous l'angle du revenu familial, il convient de souligner que les salariées et salariés à faible revenu ne sont pas nécessairement des personnes ayant de faibles gains d'emploi. Comme le soulignent Fleury et Fortin (2006), cette distinction est importante puisqu'elle implique l'interaction de deux univers habituellement distincts : le travail, qui s'observe sur le plan individuel, et le faible revenu qui s'observe à l'échelle de la famille. Sur cette base, on définit un travailleur à faibles gains comme une personne qui démontre une certaine intensité de travail, mais en tire un faible revenu. Cette personne n'est toutefois pas considérée comme étant à faible revenu si ses besoins sont comblés par ses propres gains et par ceux des membres de sa famille, par exemple si les gains de la conjointe ou du conjoint sont assez suffisants pour que l'ensemble de la famille ne soit pas considéré comme étant à faible revenu.

En 2018, le taux de faible revenu a atteint 10 % au sein de l'ensemble de la population québécoise. Parmi celle-ci, les travailleuses et travailleurs autonomes sont les plus susceptibles d'avoir un faible revenu (13,2 %).

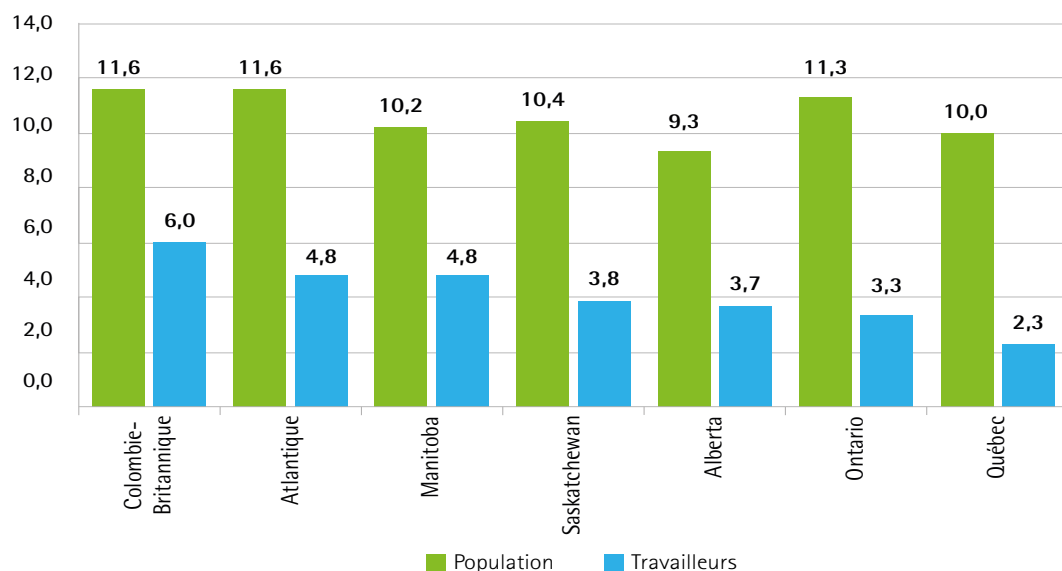
➤ TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU EXCLUANT LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS AUTONOMES

Comme mentionné précédemment, on constate que les travailleuses et travailleurs autonomes affichent un taux de faible revenu beaucoup plus élevé que le taux de l'ensemble de la population. Ce constat peut justifier le fait de présenter l'analyse du travail à faible revenu séparément pour les salariées et salariés ainsi que pour les travailleurs autonomes, et ce, afin de pouvoir faire la distinction entre les groupes qui devront être aussi homogènes que possible. Les données sur les revenus du travail autonome sont généralement moins fiables que celles des salaires et des traitements, notamment en raison de considérations liées à la fiscalité (Bardone et Guio, 2005).

La figure 5 présente le taux de faible revenu des personnes de 18 à 64 ans, en 2018, pour l'ensemble des personnes et pour les salariées et salariés ayant travaillé plus de 910 heures par année, selon la province. Compte tenu de l'importance de mettre l'accent sur la dynamique du faible revenu chez les salariées et salariés, les travailleuses et travailleurs autonomes sont exclus de la population cible.

FIGURE 5

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) DE LA POPULATION DE 18 À 64 ANS ET TAUX DES SALARIÉS À FAIBLE REVENU À PLUS DE 910 HEURES PAR ANNÉE, EXCLUANT LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS AUTONOMES, SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE, CANADA, 2018



Source : Statistique Canada. Enquête Canadienne sur le revenu (ECR), fichiers maîtres 2018, adaptés par la Direction de la recherche.

En 2018, le Québec affiche la plus faible proportion de salariés à faible revenu (2,3 %) parmi l'ensemble des provinces canadiennes. Cela signifie qu'un individu âgé de 18 à 64 ans, qui n'est pas aux études à temps plein et qui travaille plus de 910 heures dans l'année est moins susceptible de vivre dans la pauvreté s'il réside au Québec plutôt que dans le reste du Canada. Le Québec se positionne au second rang (10 %), après l'Alberta (9,3 %), en ce qui concerne les plus bas taux de faible revenu pour chacune des populations cibles.

La composition familiale dans laquelle vit une personne n'est pas dénuée d'importance. Parmi les salariées et salariés, les personnes vivant seules (10,0 %) sont quatre fois plus susceptibles d'avoir un faible revenu que les familles économiques composées de deux personnes ou plus (2,4 %). Pour ce qui est de Montréal (4,7 %), la proportion est deux fois plus élevée qu'au Québec (2,1 %). Pour d'autres sous-divisions sociodémographiques, voir le tableau A19 (sexe, âge, régions d'habitation).

2.4 LA PAUVRETÉ MESURÉE SELON L'INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE

La pauvreté est un phénomène comportant plusieurs dimensions intriquées et corrélées. Il est très difficile de concevoir une mesure qui prend en compte toutes ces dimensions. Pour obtenir une mesure plus manifeste de la pauvreté, on considère actuellement une ou quelques dimensions à la fois, mais la précision de la mesure de ces dimensions se traduit invariablement par un amoindrissement de la mesure des dimensions mises de côté.

À l'image du principe d'incertitude, il existe une limite fondamentale à la précision avec laquelle on peut mesurer simultanément plusieurs dimensions d'un même phénomène. Il faut donc faire preuve de prudence dans l'utilisation des mesures d'agrégation des dimensions de la pauvreté. Bien qu'elles apportent un intérêt supplémentaire, leur contribution à l'analyse du phénomène comporte ses limites (Amartya Sen, 1987 : 33).

➤ INDICES DE PAUVRETÉ NON MONÉTAIRE

Conscientes et conscients de l'intérêt d'une analyse multidimensionnelle de la pauvreté, les expertes et experts travaillent à concevoir des indicateurs spécifiques, en particulier pour prendre en compte les aspects non monétaires de la pauvreté : logement précaire, travail précaire, éducation insuffisante, faible espérance de vie, insécurité alimentaire, isolement social, etc. Ces indicateurs tentent de mesurer la pauvreté en conditions de vie. On peut citer, par exemple, l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), l'indice de développement humain (IDH) ou encore l'indice de pauvreté humaine (IPH).

Il existe un indice multidimensionnel développé au Québec à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), qui mesure les désavantages sociaux et économiques de la pauvreté en conditions de vie, et il s'agit de l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS). L'indice de défavorisation matérielle (IDM) intègre trois dimensions de la vie dont les caractéristiques peuvent refléter la privation de biens et de commodités, laquelle entraîne un désavantage matériel pour l'individu (éducation, emploi, revenu). L'indice de défavorisation sociale (IDS) intègre cinq situations dont les caractéristiques peuvent influencer la fragilité du réseau social de la personne (seule, parente seule, divorcée, séparée ou veuve). Dans ce rapport, cet indice sera utilisé pour analyser la pauvreté selon les conditions de vie au Québec. Le premier quintile (Q1) représente les personnes qui ne connaissent aucune défavorisation sociale et matérielle alors que le dernier quintile (Q5) représente ceux qui connaissent le plus haut niveau de défavorisation matérielle et sociale. Entre les deux, c'est une défavorisation sociale ou matérielle à des degrés divers. Cet indice est présentement calculé selon les données de 2016.

➤ DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE AU QUÉBEC

L'IDMS permet de simuler ce qu'il en serait sur le territoire d'une région administrative si les seuils de référence de la population de l'ensemble du Québec, répartie en quintiles, s'appliquaient sur le territoire. La proportion indique le pourcentage de la population de la région administrative vivant dans des aires de diffusion (unités de 400 à 700 personnes) où la valeur associée à la composante de l'IDMS (matérielle-IDM, sociale-IDS ou les deux à la fois - IDMS) se trouve sous le seuil correspondant, du quintile provincial de l'indice.

Le tableau 6 présente la proportion de la population vivant dans des aires de diffusion (AD) en 2016 et dont l'indice de défavorisation sociale et l'indice de défavorisation matérielle se trouvent tous deux dans le même quintile. Le groupe est la combinaison entre le quintile de défavorisation matérielle et le quintile de défavorisation sociale. Par exemple, on constate que 12,3 % de la population du Bas-Saint-Laurent vit dans des AD dont la valeur de l'IDM est dans le premier quintile et dont la valeur de l'IDS est également dans le premier quintile. Ces AD font partie du groupe des zones les plus favorisées à la fois matériellement et socialement.

L'île de Montréal concentre la plus grande proportion de personnes vivant dans des zones très défavorisées à la fois matériellement et socialement (32,5 % de sa population). La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine possède le plus grand nombre de personnes vivant en zone défavorisée (29,9 % de sa population). La Capitale-Nationale possède le plus grand nombre de personnes vivant dans des zones très favorisées (28,8 % de sa population). Le Centre-du-Québec possède le plus grand nombre de personnes vivant en zone favorisée (31,7 % de sa population). Enfin, le Nord-du-Québec possède le plus grand nombre de personnes vivant dans des zones moyennes, c'est-à-dire des AD ni défavorisées ni favorisées à la fois matériellement et socialement (55,6 % de sa population).

TABLEAU 5

PROPORTION DE LA POPULATION AVEC UNE COMBINAISON DE L'INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE DANS LE MÊME QUINTILE, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE RÉSIDENCE, QUÉBEC, 2016

Régions administratives	Composantes matérielle et sociale combinées				
	Groupe				
	1 (Très favorisé)	2 (Favorisé)	3 (Intermédiaire)	4 (Défavorisé)	5 (Très défavorisé)
01 - Bas-Saint-Laurent	12,3	26,5	25,1	21,4	14,8
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	15,9	25,3	23,7	18,3	16,9
03 - Capitale-Nationale	28,8	27,2	21,1	12,8	10,2
04 - Mauricie	11,4	20,0	22,7	18,3	27,5
05 - Estrie	14,7	24,6	21,7	19,8	19,2
06 - Île-de-Montréal	13,4	12,1	18,1	23,9	32,5
07 - Outaouais	23,1	19,5	17,0	19,5	20,8
08 - Abitibi-Témiscamingue	11,9	27,3	20,0	23,2	17,6
09 - Côte-Nord	17,6	16,5	32,4	16,9	16,5
10 - Nord-du-Québec	7,5	12,0	55,6	16,0	8,9
11 - Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	2,8	14,7	34,1	29,9	18,6
12 - Chaudière-Appalaches	25,2	28,2	22,7	16,8	7,0
13 - Laval	24,3	26,2	19,0	16,1	14,3
14 - Lanaudière	14,2	26,5	23,9	20,1	15,4
15 - Laurentides	15,6	26,8	21,7	19,8	16,0
16 - Montérégie	26,6	25,5	19,0	13,7	15,1
17 - Centre-du-Québec	8,3	31,7	21,2	20,9	17,9
Ensemble du Québec	18,8	22,2	20,7	18,8	19,5

Source : Statistique Canada. Enquête nationale auprès des ménages 2016 (ENM) et Recensement 2016. Compilation de l'INSPQ. Adaptation de la Direction de l'analyse et de l'information de gestion du Ministère.

En 2016, Montréal compte la plus grande proportion de personnes vivant dans des zones très défavorisées à la fois matériellement et socialement.

Inversement, la Capitale-Nationale compte la plus grande proportion de personnes vivant dans des zones très favorisées à la fois matériellement et socialement.

3 IMPACT DES MESURES FISCALES ET DES TRANSFERTS SUR LE FAIBLE REVENU

Dans ce rapport, les seuils implicites représentent différents niveaux de revenu disponible résultant des mesures sociales et fiscales gouvernementales. Ces mesures ont été conçues pour inclure les transferts gouvernementaux et les mesures fiscales dans le revenu considéré pour mesurer le faible revenu. Le tableau 5 recense ces mesures au Québec en 2022.

TABLEAU 6

LEXIQUE DES MESURES SOCIALES ET FISCALES DE LA SITUATION DE FAIBLE REVENU, QUÉBEC, 2022

Mesure	Définition
AFDR	Aide financière de dernier recours.
AFDR 200 \$	Aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 200 \$.
Seuil de sortie – AFDR	Seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours.
Seuil d'imposition nulle fédéral	Seuil pour lequel on ne paie pas d'impôt au fédéral.
Seuil d'imposition nulle au Québec	Seuil pour lequel on ne paie pas d'impôt au Québec.
Salaire minimum	Salaire minimum à 35 heures par semaine sur une année complète.
Seuil de sortie – Prime au travail et Prime au travail adaptée ^a	Crédit d'impôt remboursable attribuant une prime au travail qui vise à soutenir l'effort au travail de ceux et celles qui quittent l'AFDR. La prime au travail adaptée est pour ceux ayant une contrainte sévère à l'emploi.
Seuil de sortie – ACT et ACT supplémentaire pour personnes handicapées ^a	Allocation canadienne pour les salariées et salariés sous la forme de crédit d'impôt remboursable. L'ACT supplémentaire pour personne handicapée est disponible pour les personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi.
Seuil de sortie – CIS ^a	Crédit d'impôt pour solidarité.

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation de la Direction de la recherche.

^a Mesures fiscales mises en vigueur après 2004.

Les seuils implicites permettent de suivre non seulement l'évolution du Québec en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mais également les nouvelles mesures mises en place. Le taux de couverture d'un seuil implicite représente sa capacité à assurer un revenu disponible qui se rapproche du seuil de faible revenu. Le taux se calcule en exprimant la proportion du seuil de faible revenu couverte par le seuil implicite : seuil implicite/seuil de faible revenu. Un taux de couverture de 100 % signifie que la famille bénéficiant de la mesure possède un revenu disponible qui rejoint la ligne de revenu du seuil de faible revenu.

L'évolution des seuils implicites montre l'évolution des mesures prises par la société québécoise pour éradiquer la pauvreté. Ainsi, on remarque une augmentation du nombre de seuils implicites après 2004. Cela fait suite au Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2010¹⁵, qui a permis la mise en place de nombreux programmes gouvernementaux afin d'assurer de meilleures conditions de vie aux personnes en situation de pauvreté.

15. www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/ADMIN_plan-action-lutte-pauvrete.pdf

➤ PERSONNES SEULES

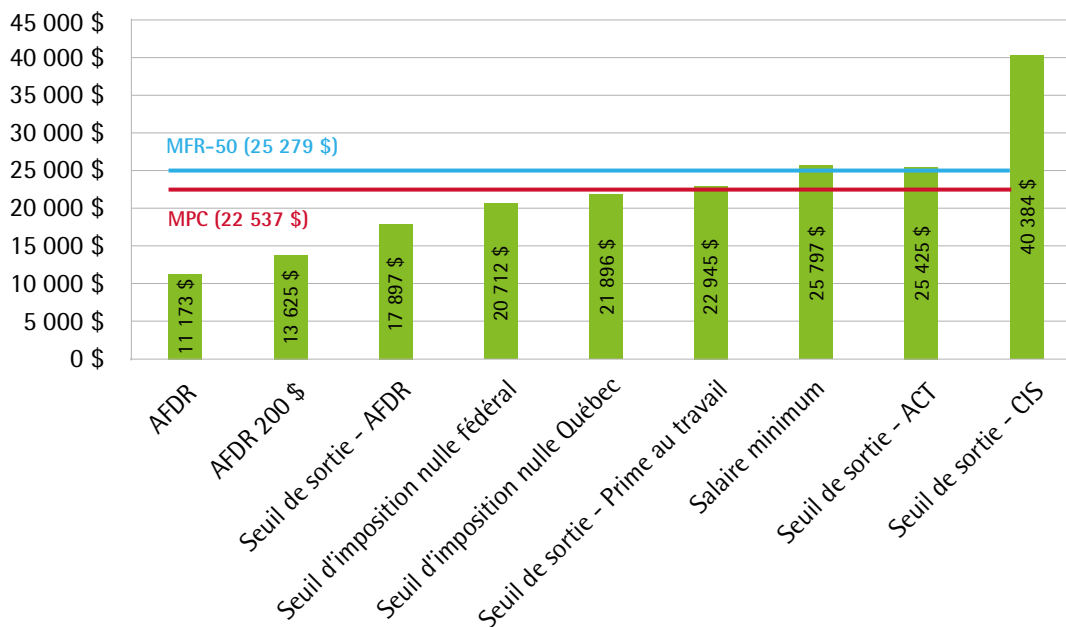
Dans la majorité des cas, les taux de couverture ont augmenté entre 2004 et 2022, mais dans certains cas ces écarts ont peu ou pas varié, présentant parfois un repli pour les personnes seules (tableau A10).

Par exemple, le seuil de la MPC¹⁶ de la RMR de Montréal pour une personne seule était de 13 189 \$ en 2004 et passe à 22 537 \$ en 2022, une fois indexé au coût de la vie. Ainsi, une personne seule qui travaille 35 heures par semaine au salaire minimum et dont le revenu disponible était de 12 785 \$ en 2004 et de 25 797 \$ en 2022 a vu son taux de couverture passer de 96,9 % à 114,5 % entre ces deux périodes.

Le taux de couverture de la prestation d'aide sociale des personnes seules par rapport à la MPC a diminué, passant de 53,7 % en 2004 à 49,6 % en 2022. La figure 6 présente, pour les personnes seules au Québec en 2022, les revenus disponibles et les seuils de faible revenu après impôt. La figure 6 illustre les écarts que représentent les taux de couverture selon différentes situations sociales et fiscales.

FIGURE 6

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT POUR MONTRÉAL, PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2022



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

Dans le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS), le gouvernement a annoncé que la cible à atteindre pour les personnes seules et les couples sans enfant et sans contraintes à l'emploi avait été fixée à 55 % de la MPC en 2021 (MTESS, 2017), conformément à une recommandation du Comité d'experts sur le revenu minimum garanti (Boccanfuso et autres, 2017).

➤ PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI

En 2004, pour les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi et dont le revenu disponible est au moins égal aux seuils implicites, aucune mesure ne permettait d'atteindre un seuil de faible revenu. Les personnes travaillant 35 heures par semaine au salaire minimum se trouvaient même en déficit par rapport aux seuils de toutes les mesures de faible revenu.

En 2022, l'aide financière de dernier recours (AFDR) ainsi que l'AFDR incluant un revenu de travail de 200 \$ ne permettent pas encore d'atteindre un seuil de faible revenu et le taux de couverture est même inférieur à celui de 2004. Toutefois, les personnes avec un revenu disponible au moins égal au salaire minimum atteignent les seuils de faible revenu de la MFR50-Apl et de la MPC (tableau A11 et graphique A11).

➤ FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT

En 2004, AFDR ainsi que l'AFDR incluant un revenu de travail de 200 \$ ne permettaient pas encore d'atteindre ni un seuil de faible revenu ni le seuil de la MPC de Montréal.

En 2022, le même phénomène est observé pour les seuils AFDR et AFDR 200 \$, mais les taux de couverture sont encore plus bas. Toutefois, les personnes avec un revenu disponible au moins égal au salaire minimum et/ou une prime au travail et celles qui ont un revenu disponible au moins égal au seuil d'imposition nulle du Québec et du fédéral atteignent les seuils de faible revenu de la MPC (tableau A12 et graphique A12).

➤ COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANT

En 2004, dans le cas des couples avec un revenu et sans enfant, seuls ceux dont le revenu disponible était au moins égal au seuil d'imposition nulle du Québec atteignaient le seuil de la MPC de Montréal et celui de la MFR50-Apl.

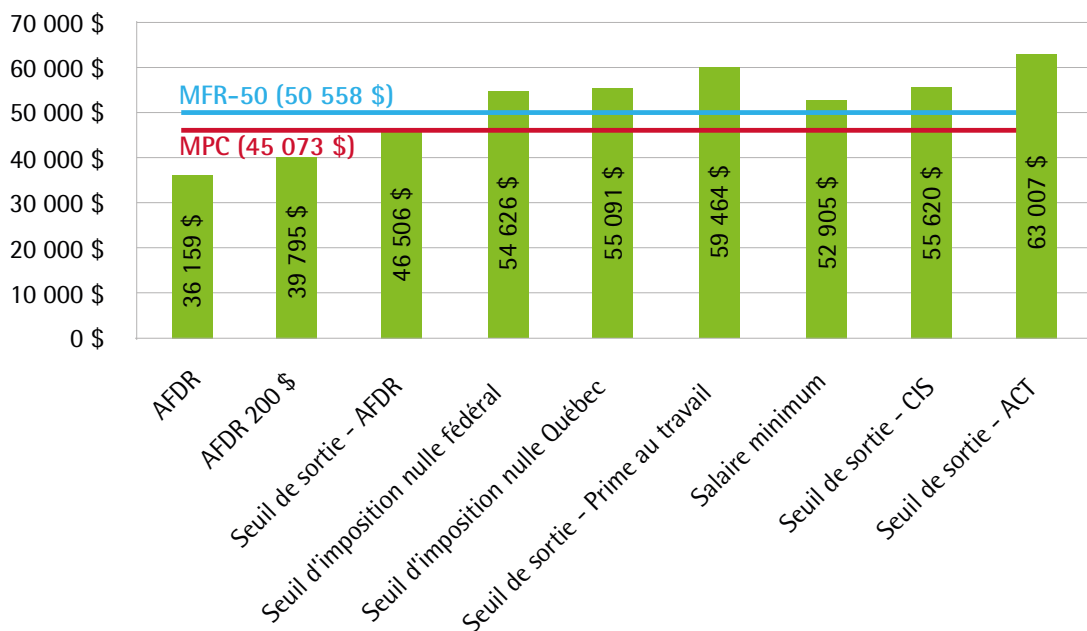
En 2022, ni l'aide financière de dernier recours ni le salaire minimum n'atteignent la MPC de Montréal. Cependant, les autres mesures mises en place après 2004 permettent d'atteindre le seuil de faible revenu de la MPC (tableau A13 et graphique A13).

➤ FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS (FAMILLE DE RÉFÉRENCE)

En 2004, dans le cas des familles biparentales avec un revenu et ayant deux enfants, le seuil de la MPC de Montréal n'était pas atteint pour la plupart des seuils implicites; ce n'est qu'avec un revenu égal au seuil d'imposition nulle du Québec que le seuil de la MPC de Montréal est atteint (tableau A14 et graphique 14). La figure 7 présente les revenus disponibles et les seuils de faible revenu après impôt pour les familles de quatre personnes en 2022. On observe que les taux de couverture ont augmenté et que la plupart des seuils implicites rejoignent celui de la MPC; seules les familles bénéficiant de l'aide financière de dernier recours n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal.

FIGURE 7

REVENU DISPONIBLE SELON LES SEUILS IMPLICITES ET LES SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT POUR MONTRÉAL, FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2022



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

Entre 2004 et 2022, la plupart des seuils implicites permettent d'atteindre les seuils de faible revenu, et ce, chez les personnes seules comme chez les personnes en couple, avec ou sans enfant, ce qui n'était pas le cas en 2004. Cela étant, les seuils de l'AFDR ne permettent toujours pas de les atteindre, voire se sont éloignés de l'objectif dans la plupart des cas.

4 PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS DE REVENUS

4.1 ÉVOLUTION PAR RATIO INTERDÉCILE

Le ratio interdécile permet de mesurer les inégalités de revenu. Ce ratio correspond au rapport entre le revenu moyen des 10 % de familles les plus riches et le revenu moyen des 10 % de familles les plus pauvres. Il permet ainsi de voir combien de fois le revenu du décile inférieur est contenu dans celui du décile supérieur.

Le tableau 7 présente le revenu moyen des familles des premier et neuvième déciles de revenu ainsi que la variation du pouvoir d'achat entre 1990 et 2020. En effet, la valeur du revenu ne dépend pas uniquement de son montant nominal. Il faut aussi prendre en compte l'évolution du niveau général des prix, c'est-à-dire l'inflation et ses conséquences sur le pouvoir d'achat.

Dans ce tableau, tous les revenus sont indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2020. Cela signifie que les revenus de 1990 sont présentés selon leur valeur en 2020. La comparaison des revenus des deux années peut donc être effectuée.

Pour l'ensemble des personnes seules et des familles économiques, ce ratio interdécile de revenu après impôt est passé de 7,9 à 7,8 entre 1990 et 2020. Cette baisse s'observe malgré une augmentation des inégalités chez les personnes seules (le ratio étant passé de 6,0 en 1990 à 6,3 en 2020), et elle est causée par la baisse du même ratio pour les familles économiques, soit 5 en 1990 et 3,9 en 2020.

On observe que la variation du pouvoir d'achat avant impôt est négative pour les personnes seules du premier décile. En 2020, le revenu après transferts et après impôt représente 123,6 % de ce même revenu en 1990. En d'autres termes, le pouvoir d'achat des personnes vivant seules et faisant partie du décile inférieur de revenu a augmenté de 23,6 % entre 1990 et 2020. Le pouvoir d'achat des personnes seules faisant partie du décile supérieur a quant à lui augmenté de 29,2 % dans la même période. Pour les familles économiques, le pouvoir d'achat des familles du décile inférieur a augmenté de 87,5 %, et celui des familles du décile supérieur a augmenté de 45,3 %.

Pour l'ensemble des personnes seules et des familles économiques, entre 1990 et 2020, le pouvoir d'achat du décile inférieur a augmenté de 37,6 % en moyenne et celui du décile supérieur, de 35,9 % en moyenne. Les personnes seules ont pu voir une augmentation de leur pouvoir d'achat, en particulier lorsqu'elles étaient en situation de faible revenu. Les personnes faisant partie de familles économiques ont vu leur pouvoir d'achat augmenter d'au minimum 44 %, qu'elles soient parmi les plus pauvres ou parmi les plus riches. Cependant, l'écart de pouvoir d'achat entre le premier et le dernier décile est beaucoup plus élevé dans le cas des familles économiques. Entre 1990 et 2020, les inégalités de revenu après impôt et transferts entre le décile des plus pauvres et celui des plus riches au Québec ont augmenté chez les personnes seules, alors qu'elles ont diminué chez les familles économiques.

De 1990 à 2020, le pouvoir d'achat de toutes les catégories présentées a augmenté. Toutefois, les personnes seules sont celles qui ont vu une plus grande augmentation de leur pouvoir d'achat, et ce, pour les deuxième, cinquième et sixième déciles (Tableau 7). Pour l'ensemble des familles économiques et des personnes seules, après transferts et impôt, le revenu moyen du décile le plus pauvre est contenu près de huit fois dans celui du décile le plus riche en 1990 et aussi en 2020. Il s'agit d'une moyenne de ce qui est observé pour les familles économiques et les personnes seules, laquelle traduit une légère augmentation des inégalités dans l'ensemble.

Dans le cas des familles économiques, les inégalités diminuent (5 fois en 1990 contre 3,9 fois en 2020), alors qu'elles augmentent chez les personnes seules (6 fois en 1990 contre 6,3 fois en 2020). Cette baisse chez les familles économiques peut être expliquée en partie par le contexte pandémique.

TABLEAU 7

REVENU MOYEN DES PERSONNES DANS LES FAMILLES ÉCONOMIQUES DU PREMIER ET NEUVIÈME DÉCILE DE REVENU, EN DOLLARS CONSTANTS DE 2019 ET VARIATION DU POUVOIR D'ACHAT, QUÉBEC, 1990 ET 2020

	1990				2020				Variation du pouvoir d'achat de 1990 à 2020 (1990 = 100)	
	Avant transferts et impôts	Après transferts et impôts	Différence		Avant transferts et impôts	Après transferts et impôts	Différence		Avant transferts et impôts	Après transferts et impôts
			\$	%			\$	%		
Personnes seules										
1 ^{er} décile	-200	7 200	7 400		-300	8 900	9 200		-66,7	123,6
2 ^e décile	0	12 500	12 500		100	19 000	18 900		0	152,0
3 ^e décile	700	15 400	14 700	2100,0	3 100	22 700	19 600	632,3	442,9	147,4
4 ^e décile	4 700	17 400	12 700	270,2	9 400	25 800	16 400	174,5	200,0	148,3
5 ^e décile	10 600	19 800	9 200	86,8	17 500	30 100	12 600	72,0	165,1	152,0
6 ^e décile	18 500	23 000	4 500	24,3	26 100	35 100	9 000	34,5	141,1	152,6
7 ^e décile	27 500	28 000	500	1,8	35 800	39 400	3 600	10,1	130,2	140,7
8 ^e décile	38 900	34 100	-4 800	-12,3	46 700	45 600	-1 100	-2,4	120,1	133,7
9 ^e décile	54 400	43 500	-10 900	-20,0	64 100	56 200	-7 900	-12,3	117,8	129,2
Ratio 9^e d./1^{er} d.	6,0				6,3					
Familles économiques										
1 ^{er} décile	800	19 200	18 400	2300,0	4 600	36 000	31 400	682,6	575,0	187,5
2 ^e décile	13 200	31 300	18 100	137,1	21 800	49 900	28 100	128,9	165,2	159,4
3 ^e décile	28 400	39 200	10 800	38,0	37 700	61 100	23 400	62,1	132,7	155,9
4 ^e décile	41 700	47 100	5 400	12,9	52 800	70 600	17 800	33,7	126,6	149,9
5 ^e décile	54 700	54 600	-100	-0,2	68 200	80 800	12 600	18,5	124,7	148,0
6 ^e décile	68 400	62 200	-6 200	-9,1	85 500	91 500	6 000	7,0	125,0	147,1
7 ^e décile	82 100	70 800	-11 300	-13,8	104 200	103 000	-1 200	-1,2	126,9	145,5
8 ^e décile	98 900	81 100	-17 800	-18,0	126 400	116 900	-9 500	-7,5	127,8	144,1
9 ^e décile	121 000	96 100	-24 900	-20,6	158 700	139 600	-19 100	-12,0	131,2	145,3
Ratio 9^e d./1^{er} d.	5,0				3,9					
Personnes seules et familles économiques										
1 ^{er} décile	-200	10 900	11 100		-100	15 000	15 100		50,0	137,6
2 ^e décile	2 700	18 600	15 900	588,9	5 000	25 800	20 800	416,0	185,2	138,7
3 ^e décile	12 700	25 600	12 900	101,6	16 300	35 200	18 900	116,0	128,3	137,5
4 ^e décile	24 900	33 300	8 400	33,7	28 500	43 200	14 700	51,6	114,5	129,7
5 ^e décile	37 800	41 300	3 500	9,3	41 100	53 500	12 400	30,2	108,7	129,5
6 ^e décile	50 900	50 200	-700	-1,4	55 400	65 700	10 300	18,6	108,8	130,9
7 ^e décile	66 300	59 700	-6 600	-10,0	73 500	79 000	5 500	7,5	110,9	132,3
8 ^e décile	83 900	70 900	-13 000	-15,5	96 600	95 700	-900	-0,9	115,1	135,0
9 ^e décile	107 200	86 400	-20 800	-19,4	129 100	117 400	-11 700	-9,1	120,4	135,9
Ratio 9^e d./1^{er} d.	7,9				7,8					

En 2020, le revenu moyen du décile le plus pauvre est contenu près de huit fois dans celui du décile le plus riche, soit un ratio semblable à celui observé en 1990. Cette stabilité cache toutefois une évolution différente selon le type de famille, celui-ci ayant augmenté chez les personnes seules, alors qu'il a diminué chez les familles économiques.

4.2 ÉCART (OU AMPLEUR), INTENSITÉ ET GRAVITÉ DE LA PAUVRETÉ

Les indicateurs tels que l'ampleur, l'intensité et la gravité de la pauvreté permettent de compléter la compréhension de la notion du faible revenu. Ils révèlent des caractéristiques complémentaires de la pauvreté. Il s'agit de l'écart entre le revenu moyen des personnes en situation de pauvreté et le seuil de faible revenu (ampleur), la valeur des inégalités de revenu qui causent la pauvreté (intensité) et l'importance de la pauvreté extrême (gravité). L'annexe D propose des détails méthodologiques en ce qui concerne le calcul de l'ampleur, l'intensité et la gravité de la pauvreté.

Les taux de faible revenu sont parfois accompagnés de la mesure de l'écart (en niveau) ou de l'ampleur (en pourcentage) de faible revenu, qui représente le manque à gagner d'une famille à faible revenu par rapport au seuil de faible revenu pertinent.

➤ AMPLEUR

L'écart relatif de revenu décrit le revenu nécessaire à l'unité pour sortir de la pauvreté, exprimé en pourcentage du seuil de faible revenu. Il représente par exemple le manque à gagner d'une famille à faible revenu par rapport au seuil de faible revenu pertinent.

En 2020, l'ampleur de la pauvreté est de 30,5 % (tableau A5). Cela signifie que les individus en situation de pauvreté ont en moyenne un revenu équivalent à 65 % du seuil de la MPC. L'ampleur a augmenté de 0,7 % entre 2015 et 2020, une augmentation assez similaire entre les hommes (+4,6 %) et les femmes (+5 %). Malgré une baisse du taux de faible revenu entre 2015 et 2020, l'ampleur de la pauvreté a augmenté durant cette période, et ce, principalement chez les personnes de 65 ans et plus (+45,9 %).

**AMPLEUR
DE LA PAUVRETÉ**



**(SEUIL DE FAIBLE REVENU –
FAIBLE REVENU MOYEN)/
SEUIL DE FAIBLE REVENU :
30,5 % EN 2020.**

➤ INTENSITÉ

L'intensité de la pauvreté calcule le montant, par habitant, du manque à gagner nécessaire pour éradiquer la pauvreté moyenne d'une société. En d'autres termes, c'est la valeur du manque à gagner moyen des unités en situation de pauvreté, divisée par le nombre total d'unités dans la population.

En 2020, l'intensité de la pauvreté est de 1,5 % (tableau A5). Cela signifie qu'il faut un montant équivalent à 1,5 % du seuil de la MPC, par habitant du Québec, pour atteindre la somme pouvant éradiquer la pauvreté moyenne. Ce montant par habitant représente l'intensité du manque à gagner global pour éliminer la pauvreté moyenne dans la société. Plus l'ampleur du faible revenu augmente, plus l'intensité augmente.

L'intensité a diminué de 64,2 % pour l'ensemble de la population entre 2015 et 2020. Plus spécifiquement, cette diminution est plus marquée chez les femmes (-65,9 %) que chez les hommes (-62,8 %). Pour les personnes de moins de 18 ans, la diminution est plus notable (-88,6 %) que pour les personnes de 18 à 64 ans (-59,5 %) et pour les personnes de 65 ans et plus (-50,7).

**INTENSITÉ
DE LA PAUVRETÉ**



**AMPLEUR DE LA PAUVRETÉ
x TAUX DE PAUVRETÉ : 1,5 % EN 2020.**

**Malgré une augmentation de l'ampleur
de la pauvreté, l'intensité de la pauvreté
a diminué en raison de la diminution du taux
de pauvreté entre 2015 et 2020.**

➤ GRAVITÉ

La gravité donne une idée de l'importance des revenus les plus faibles parmi les personnes en situation de pauvreté, c'est-à-dire de la pauvreté extrême. On dit que la gravité permet de mesurer les inégalités parmi les personnes en situation de pauvreté.

En 2020, la gravité de la pauvreté est de 0,4 %. Cela signifie que, sur une échelle de 0 % à 100 %, la tolérance de la société québécoise pour la pauvreté extrême (soit la gravité de la situation de pauvreté au Québec) est de 1,1 %.

**GRAVITÉ
DE LA PAUVRETÉ**



**TAUX DE PAUVRETÉ x
(AMPLEUR DE LA PAUVRETÉ) :
0,4 % EN 2020.**

4.3 ÉVOLUTION SELON LES INÉGALITÉS DE PATRIMOINE

La pauvreté matérielle et monétaire ne se résume pas seulement à une question de revenu. Le patrimoine tout comme la consommation déterminent le niveau de vie. Par exemple, les inégalités de patrimoine révèlent le degré d'inégalité dans la répartition de la richesse d'une société. En effet, si le revenu définit un flux monétaire, le patrimoine définit, quant à lui, un stock monétaire, c'est-à-dire la richesse. Le rapport propose ainsi une mesure du patrimoine dans l'analyse des inégalités causant la pauvreté.

Le patrimoine est l'ensemble du numéraire, des biens, des valeurs et des droits que possède une personne. Sa répartition est souvent présentée sous forme de quintiles. Le premier quintile (Q1) du patrimoine représente les 20 % les plus démunis, le quintile supérieur (Q5) représente les 20 % les plus fortunés, le deuxième quintile (Q2) représente les classes moyennes inférieures, le troisième quintile (Q3) représente les classes moyennes intermédiaires et le quatrième quintile (Q4) représente les classes moyennes supérieures.

L'analyse des inégalités sur la base du patrimoine permet de tenir compte des informations qui ne sont pas considérées dans l'analyse portant sur la base du revenu. Le portrait de l'évolution des disparités est donc raffiné. Les disparités monétaires au Québec révèlent des inégalités de patrimoine beaucoup plus accentuées que les inégalités de revenu. On s'intéresse ici au patrimoine net, c'est-à-dire la valeur nette totale des actifs.



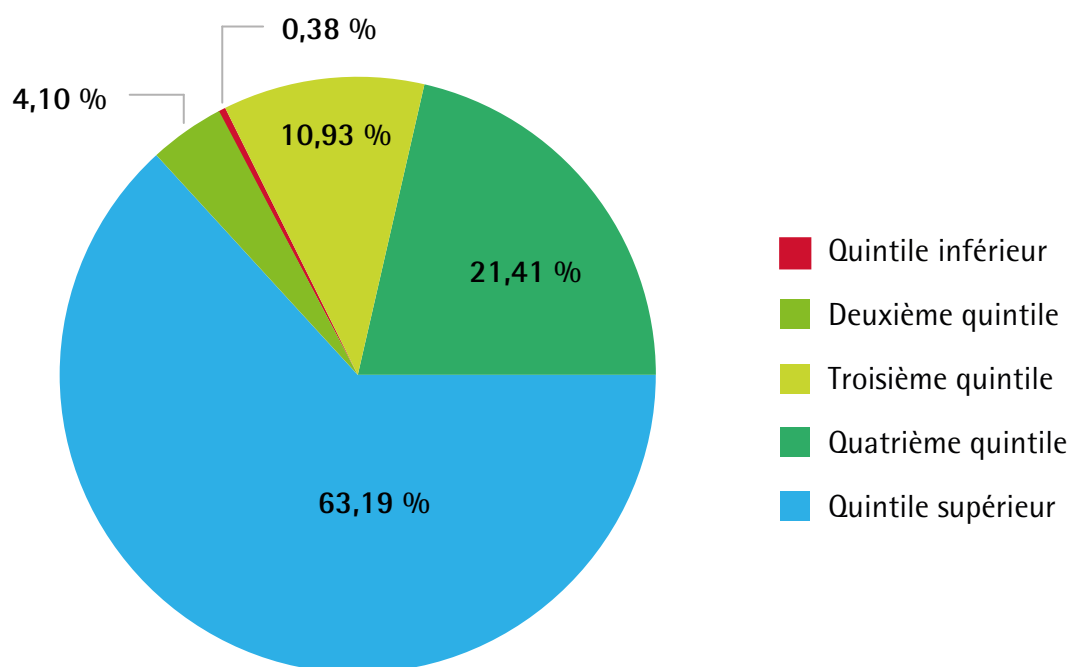
Les avoirs financiers et non financiers (ex. : biens immobiliers, véhicules, etc.) font tous partie de l'actif du patrimoine. Pour ce qui est des dettes, on considère, par exemple, les hypothèques, les prêts et les marges de crédit. Les devoirs sont des dettes résultant d'un fait ou d'un acte juridique : par exemple, la pension alimentaire.

➤ ACTIFS

La figure 8 illustre la répartition de l'ensemble des actifs des unités familiales du Québec en 2019, en fonction du quintile d'actif net. En toute logique, plus le rang du quintile est élevé, plus la valeur moyenne de l'actif est grande. Le quintile supérieur représente à lui seul 63,19 % des actifs totaux des unités familiales du Québec, alors que le quintile inférieur n'en représente que 0,38 %, soit une baisse par rapport à 2016, où il atteignait 0,44 % (tableau A15).

FIGURE 8

PROPORTION DES ACTIFS TOTAUX DES UNITÉS FAMILIALES SELON LE QUINTILE D'ACTIF, QUÉBEC, 2019



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0049-01 Actifs et dettes selon les quintiles d'avoir net, Québec, Enquête sur la sécurité financière (ESF).
Compilation de la Direction de la recherche.

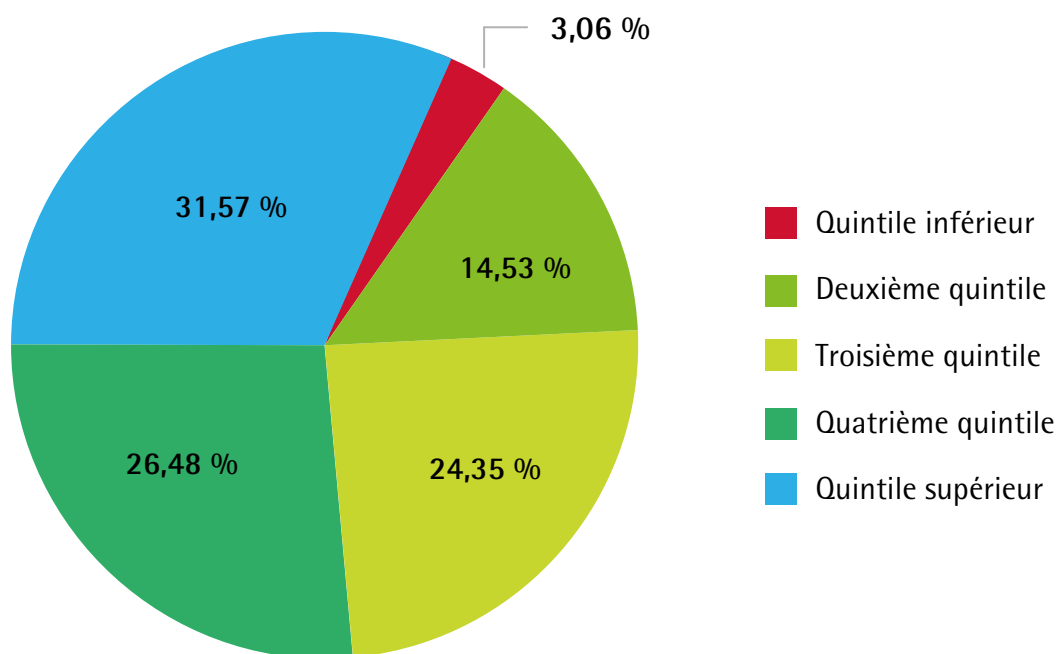
➤ DETTES

La figure 9 illustre la répartition de l'ensemble des dettes des unités familiales en 2019, en fonction du quintile d'actif net. Comme pour les actifs, plus le rang du quintile est élevé, plus la valeur de la dette est grande. Effectivement, ceux qui ont plus d'actifs peuvent contracter des dettes plus élevées. Toutefois, la part du premier quintile dans la répartition de la dette est plus importante que dans la répartition de l'actif. Le quintile inférieur totalise 3,06 % de la dette totale des unités familiales.

Il est également intéressant de noter que 61,5 % des personnes du premier quintile possèdent une dette, un pourcentage qui passe à 68,4 % pour les personnes du 5e quintile (Tableau A15). On en déduit ainsi que les personnes plus riches ont aussi tendance à s'endetter. Cela s'explique en partie par le fait que ces personnes possèdent plus d'actifs pour contracter des prêts et rembourser leurs dettes.

FIGURE 9

PROPORTION DE LA DETTE TOTALE DES UNITÉS FAMILIALES SELON LE QUINTILE D'ACTIF NET, QUÉBEC, 2019



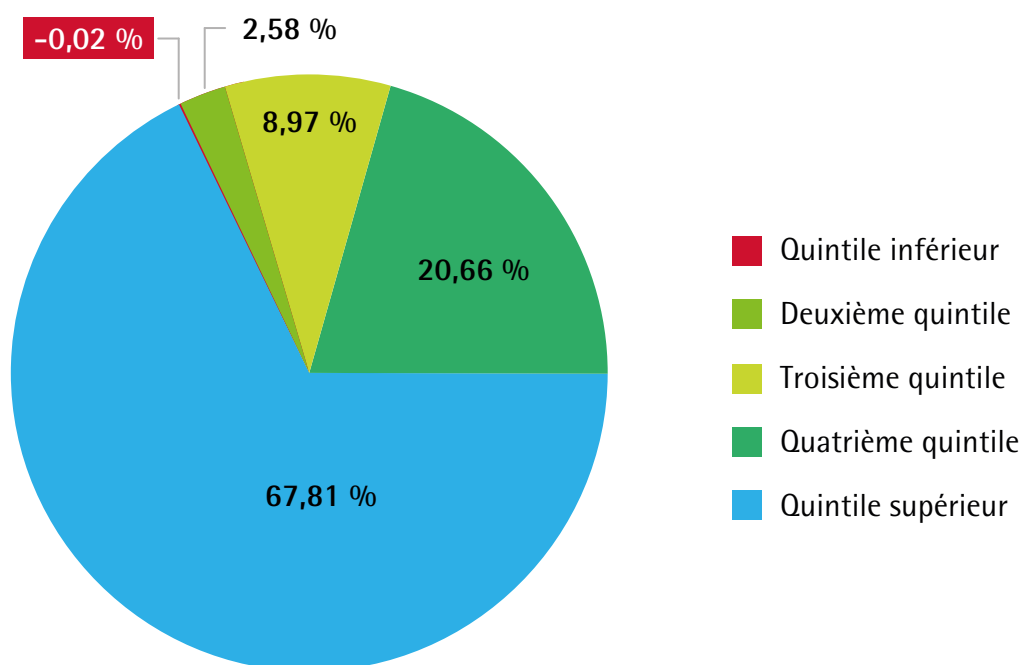
Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0049-01 Actifs et dettes selon les quintiles d'avoir net, Québec, Enquête sur la sécurité financière (ESF). Compilation de la Direction de la recherche.

➤ PATRIMOINE NET

La figure 10 illustre la répartition de l'ensemble de la richesse des unités familiales du Québec en 2019, en fonction du quintile d'actif net. Les actifs nets de tous les quintiles, à l'exception du premier, sont positifs. Cela signifie que les personnes dans ces quatre quintiles possèdent plus d'actifs que de dettes. Elles sont donc solvables et possèdent une part de richesse. À l'opposé, le quintile inférieur a une valeur d'actifs nets négative (-0,02 %), ce qui signifie que les personnes du premier quintile contractent plus de dettes qu'elles ne possèdent d'actifs, et elles sont plus susceptibles de se retrouver en situation d'insolvabilité.

FIGURE 10

PROPORTION DE LA RICHESSE TOTALE DES UNITÉS FAMILIALES SELON LE QUINTILE D'ACTIF NET, QUÉBEC, 2019



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0049-01 Actifs et dettes selon les quintiles d'avoir net, Québec, Enquête sur la sécurité financière (ESF). Compilation de la Direction de la recherche.

Entre 2005 et 2020, le patrimoine net total des unités familiales a augmenté de 106 milliards de dollars, passant de 131,8 milliards à 237,8 milliards, soit une augmentation de 80 % (Tableau A15). Ce taux d'augmentation décroît selon le quintile : 100 % pour Q1 et Q2, 80 % pour Q3, 60 % pour Q4 et 40 % pour Q5. Toutefois, les 20 % d'unités familiales les plus pauvres n'ont pas bénéficié de cet accroissement de richesse (-0,02 % ou -1300 \$). La part des quintiles constituant la classe moyenne, dans la richesse totale, a très légèrement augmenté durant la période. Les inégalités de patrimoine demeurent très prononcées. Par exemple, le patrimoine net du quintile supérieur est 21 fois plus élevé que celui du deuxième quintile en 2019. Les inégalités de patrimoine ont très légèrement diminué à travers le temps, sauf pour le premier quintile.

Les inégalités de patrimoine restent très accentuées même si elles ont diminué, à l'exception du quintile inférieur où elles ont augmenté. En 2019, le quintile inférieur d'actifs nets est en déficit de patrimoine.

4.4 ÉVOLUTION SELON LE REVENU FAMILIAL EXCÉDENTAIRE

Le revenu familial excédentaire est un autre indicateur des inégalités de revenu. Plus précisément, les quintiles de revenu familial excédentaire révèlent des disparités en ce qui concerne le revenu disponible dans la population. Le revenu disponible est le revenu dont les ménages disposent pour consommer et épargner, un revenu qui inclut les transferts gouvernementaux nets des prélèvements obligatoires et de certaines dépenses (dépenses non remboursées consacrées à la garde d'enfants, aux soins de santé non assurés, aux soins de la vue, aux médicaments sur ordonnance, etc.).

Cet indicateur mesure la différence moyenne entre le revenu familial disponible des quintiles et le seuil de la MPC ajusté à la taille de la famille. Si l'indicateur augmente, cela signifie que le revenu disponible augmente, et dans le cas contraire, le revenu diminue. Lorsque la différence est négative, le revenu familial est déficitaire par rapport à la MPC. Notons que le revenu familial excédentaire est un des indicateurs retenus dans le cadre du suivi du développement durable au Québec. En effet, il fournit une illustration complémentaire des inégalités de revenu.

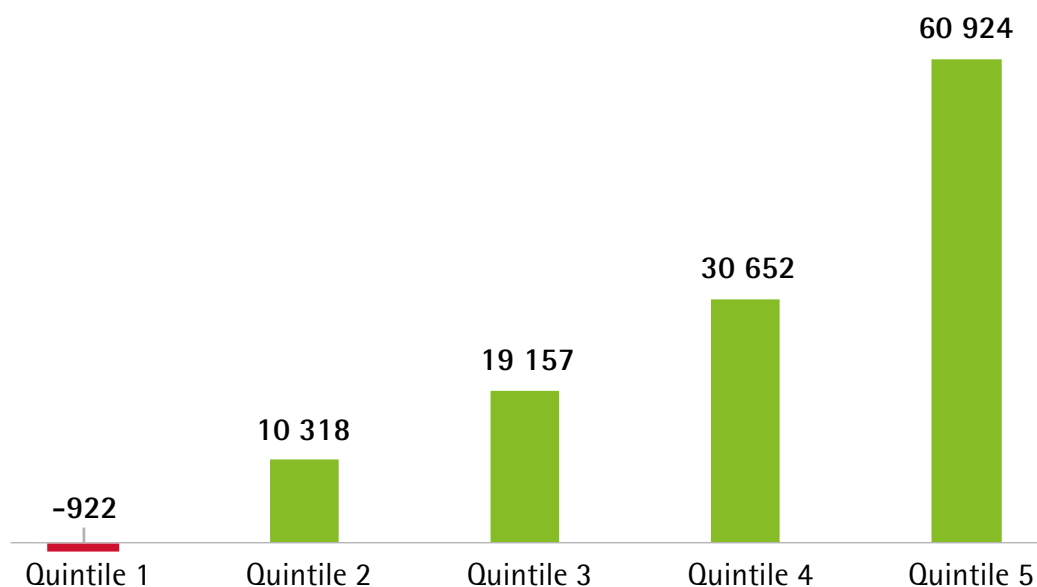
Selon le tableau A16, la situation des unités familiales du quintile inférieur est demeurée déficitaire entre 2015 et 2020, le revenu familial excédentaire étant passé d'un déficit de -5 878 \$ en 2015 à -922 \$ en 2020.

En 2015, toujours selon le tableau A16, la différence entre le revenu excédentaire du quintile inférieur et celui du quintile supérieur était de 54 123 \$ et il passe à 61 847 \$ en 2020. Les inégalités de revenu excédentaire ont donc augmenté entre 2015 et 2020. Pour tous les quintiles, le revenu excédentaire a augmenté durant cette période. Il est donc possible que les revenus puissent croître sans que les inégalités diminuent pour autant. La hausse du revenu familial excédentaire n'est pas la même au sein de la classe moyenne. Le quintile Q2 voit son excédent grimper de 99,7 % et les quintiles Q3 et Q4 de 48,6 % et 33,9 % respectivement.

La figure 11 présente les quintiles de revenu familial excédentaire en 2020. On observe une différence de 31 574 \$ entre le revenu familial excédentaire de Q1 et celui de Q4, une différence de 20 079 \$ entre Q1 et Q3, et une différence de 11 240 \$ entre Q1 et Q2.

FIGURE 11

REVENU FAMILIAL EXCÉDENTAIRE SELON LE QUINTILE, EN DOLLARS CONSTANTS DE 2018, QUÉBEC, 2020



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), fichiers maîtres, adapté par l'ISQ, 2002 à 2011; Statistique Canada (SC), Enquête sur le revenu (ECR), fichiers maîtres, adapté par l'ISQ, 2012 et suivantes.

Entre 2015 et 2020, les revenus disponibles des familles ont augmenté. Toutefois, les inégalités absolues ont également augmenté en raison d'une augmentation des écarts entre les revenus familiaux excédentaires.

5 COMPARAISONS PROVINCIALES ET INTERNATIONALES

Le Québec souhaite faire partie des « nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales » (Loi LCPES, chapitre II, article 4). Pour permettre de situer le Québec par rapport aux autres provinces et aux autres nations, les paragraphes suivants proposent des comparaisons provinciales et internationales.

Pour les comparaisons internationales des taux de faible revenu, la MFR60-Apl est privilégiée, alors que pour les comparaisons provinciales, c'est la MPC qui est utilisée puisque la MFR50 dans le reste du Canada ne se fonde pas sur les médianes provinciales. Les comparaisons en matière d'inégalités de revenu sont effectuées avec le coefficient de Gini.

5.1 COMPARAISONS AVEC LE RESTE DU CANADA

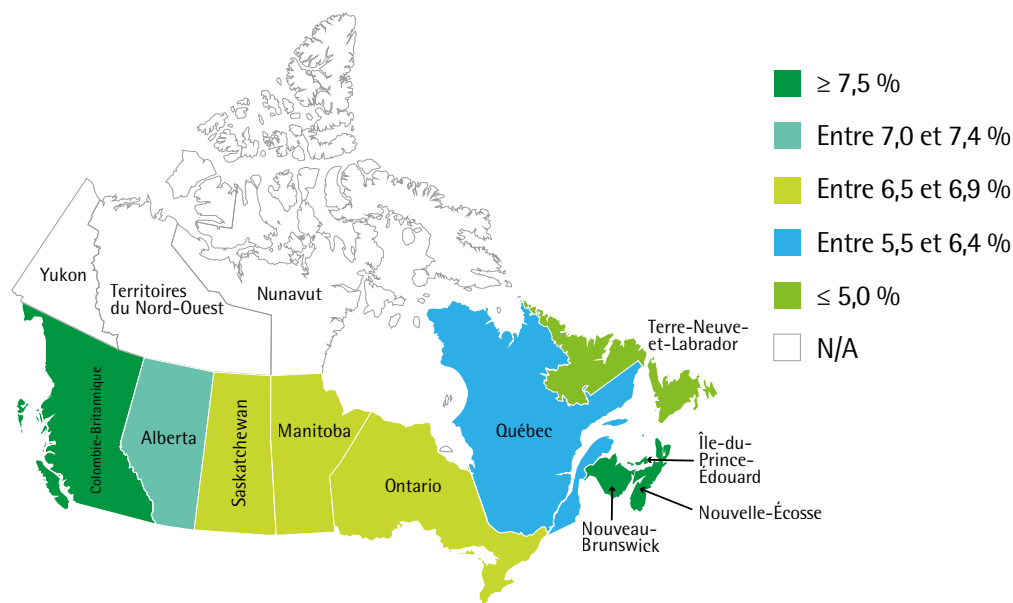
➤ COMPARAISONS PROVINCIALES DES TAUX DE FAIBLE REVENU

La comparaison qui s'appuie sur la MPC base 2018 permet d'observer la position du Québec en matière de faible revenu à l'échelle canadienne. Cette analyse montre qu'en 2020, le Québec est l'une des provinces ayant le plus faible taux de faible revenu (Tableaux A17 à A22).

La figure 12 illustre les différents niveaux de taux de faible revenu au Canada. Le Québec se classe en première position avec un taux de faible revenu de 4,8 % contre 7,7 % pour la Nouvelle-Écosse qui se trouve en dernière position, ce qui correspond à une différence de 2,9 points de pourcentage. Le Québec devance l'Alberta qui est deuxième ainsi que la Saskatchewan qui est en troisième position avec un taux de 6,7 %, soit une différence de 1,9 point de pourcentage.

FIGURE 12

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES, SELON LA PROVINCE, CANADA, 2020



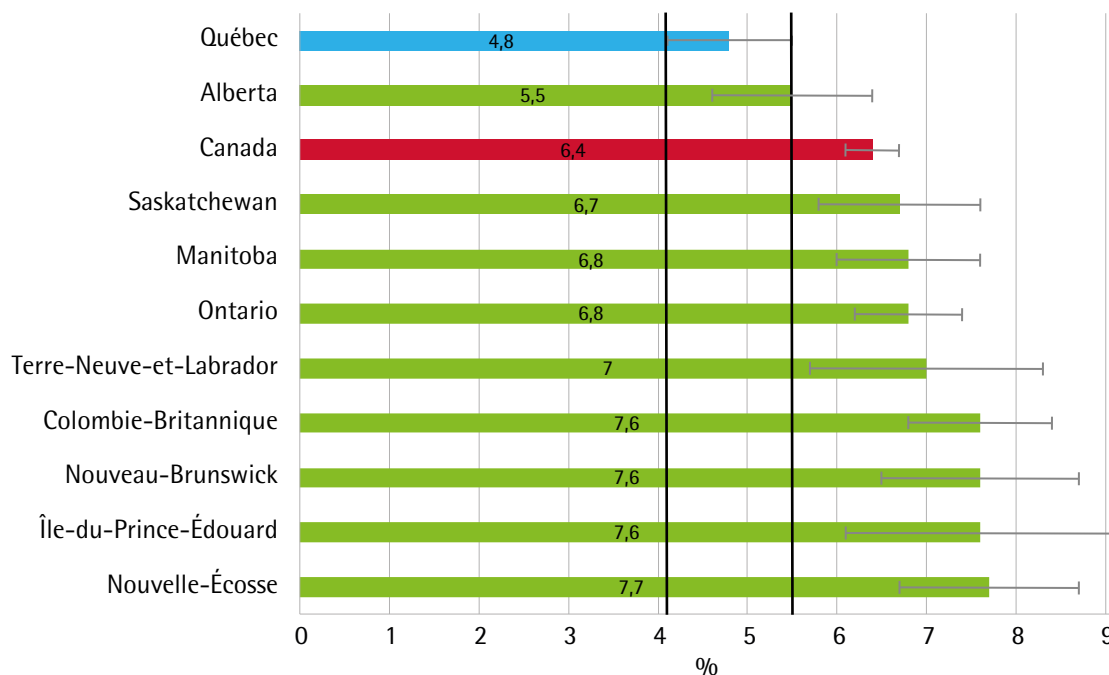
Tout d'abord, il faut noter que l'année 2020 a enregistré des baisses marquées dues à certaines mesures d'aide financière fédérale qui ont été mises en place pendant la pandémie de COVID-19. L'impact de ces aides est nuancé selon les provinces et territoires, dépendamment du ralentissement du marché du travail¹⁷. Le Québec a connu la baisse la plus significative en 2020, comparativement à 2019, ayant atteint 46 %, alors que la baisse la moins importante a été enregistrée au Nouveau-Brunswick (23 %).

Entre 2016 et 2020, le taux de faible revenu du Québec n'a cessé de diminuer. Il est passé de 11,0 % à 4,8 %, soit une baisse de 6,2 points de pourcentage, alors que l'Alberta n'enregistre qu'une baisse de 4,6 points de pourcentage pour la même période (10,1 % à 5,5 %). La Colombie-Britannique est la province ayant fait le plus de progrès : son taux de faible revenu a baissé de 8,4 points de pourcentage, passant de 16,0 % en 2016 à 7,6 % en 2019.

La figure 13 présente les taux de faible revenu mesuré selon la MPC base 2018 des provinces du Canada avec leurs intervalles de confiance¹⁸. En considérant les valeurs des intervalles de confiance, la position du Québec pourrait se situer soit à la première, soit à la deuxième position. On remarque en effet que les intervalles de confiance de l'Alberta chevauchent ceux du Québec. Cependant, le Québec occupe un rang supérieur à celui des autres provinces, sauf l'Alberta.

FIGURE 13

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES (MPC BASE 2018) ET INTERVALLES DE CONFIANCE, CANADA ET PROVINCES, 2020



Note : Les lignes noires en gras sont les bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance à 95 % du Québec.

Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0135-01 « Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique ».

17. Pour plus de détails, consulter le site Web suivant : www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00021-fra.htm

18. Un intervalle de confiance est une technique d'estimation utilisée en statistique. Celle-ci permet de limiter une paire ou plusieurs paires de valeurs à l'intérieur desquelles se trouvera l'estimation ponctuelle souhaitée (avec une certaine probabilité).

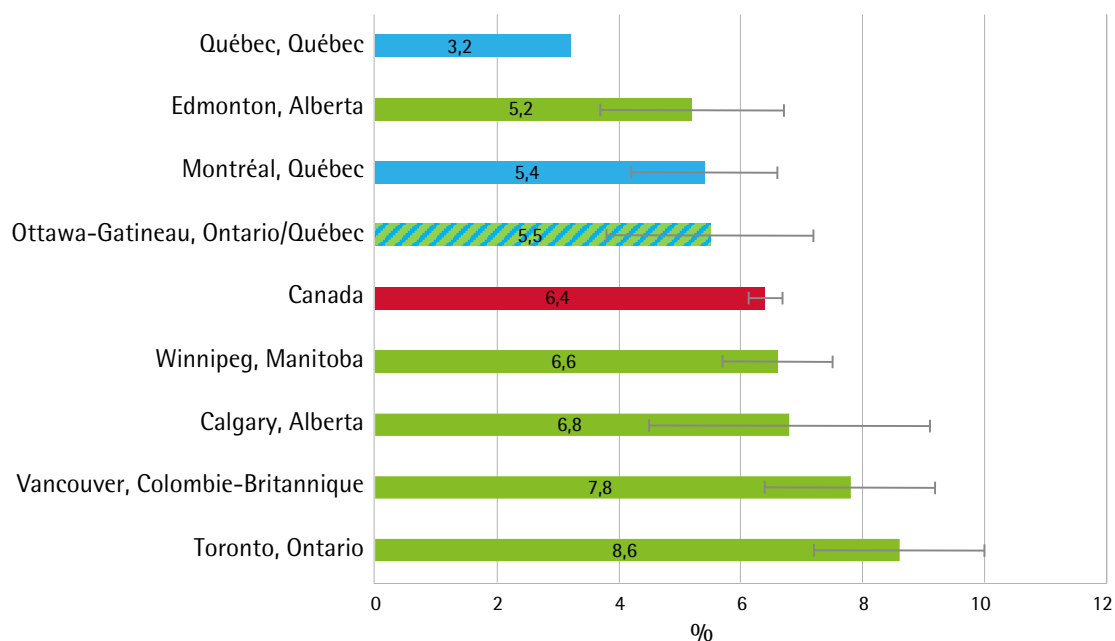
L'analyse par groupe d'âge montre également que le Québec se distingue par rapport aux autres provinces du Canada. En effet, il est premier pour les trois groupes d'âge : moins de 18 ans, entre 18 et 64 ans et 65 ans et plus (A18, A19 et A20).

La figure 14 présente les taux de faible revenu d'une sélection de RMR du Canada, ainsi que leurs intervalles de confiance. En 2020, le taux de faible revenu selon la MPC est de 3,2 % pour la RMR de Québec, cette dernière occupant donc la première position par rapport aux autres RMR du Canada. Elle est suivie par Edmonton, en Alberta (5,2 %). Dans le cas de la RMR de Montréal, le taux de faible revenu est de 5,4 %, ce qui la place au troisième rang.

Entre 2016 et 2020, Vancouver et Montréal sont les deux RMR qui ont enregistré la plus grande diminution de leur taux de faible revenu, soit une baisse de 7,8 points de pourcentage (Tableau A21).

FIGURE 14

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES (MPC BASE 2018) ET INTERVALLES DE CONFIANCE, SELON LA RMR, CANADA, 2020



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique, compilation de la Direction de la recherche.

Le Québec est, avec l'Alberta, en première position parmi les provinces canadiennes affichant les plus faibles taux de faible revenu. La RMR de Québec est également en première position parmi les RMR affichant les plus faibles taux de faible revenu. La RMR de Montréal occupe le troisième rang.

► COMPARAISON PROVINCIALE DES INÉGALITÉS DE REVENU

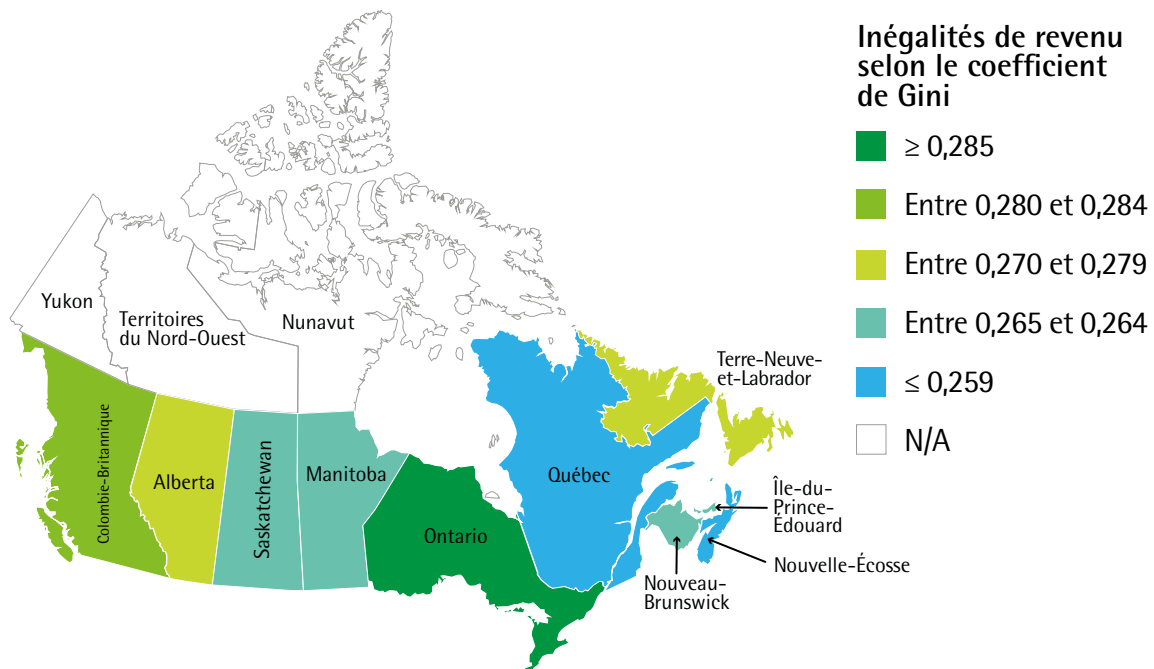
Le coefficient de Gini est un indice qui permet de mesurer l'inégalité de la distribution d'une variable au sein d'une population (revenu, salaire, dépense, niveau de vie, etc.). Il est privilégié au niveau international pour effectuer la comparaison des inégalités de revenu entre les pays. On peut aussi l'utiliser pour analyser les inégalités entre différents groupes de la population d'un pays. Le coefficient de Gini utilisé dans ce rapport est fondé sur le revenu après impôt ajusté. Les valeurs du coefficient varient de 0 à 1. L'égalité parfaite (c'est-à-dire que chaque centile de la population dispose d'une proportion équivalente de revenu) correspond à un indice de 0 %; l'inégalité parfaite (c'est-à-dire qu'une personne possède tous les revenus) correspond à un indice de 100 %.

En 2020, le Québec est au troisième rang par rapport au reste du Canada pour ce qui est des niveaux les plus bas d'inégalités de revenu. Il est devancé par l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Cependant, l'indice a baissé pour le Québec, pour l'Île-du-Prince-Édouard et pour la Nouvelle-Écosse depuis les trois dernières années.

Les coefficients de Gini suivent une tendance assez stable depuis les années 1990 pour l'ensemble des provinces, variant entre 0,244 et 0,327. Il a tout de même connu une baisse dans l'ensemble des provinces en 2020, ce qui peut en partie s'expliquer par les mesures financières adoptées en réponse à la pandémie (Tableau A22).

FIGURE 15

COEFFICIENT DE GINI POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, CANADA ET PROVINCES, 2020



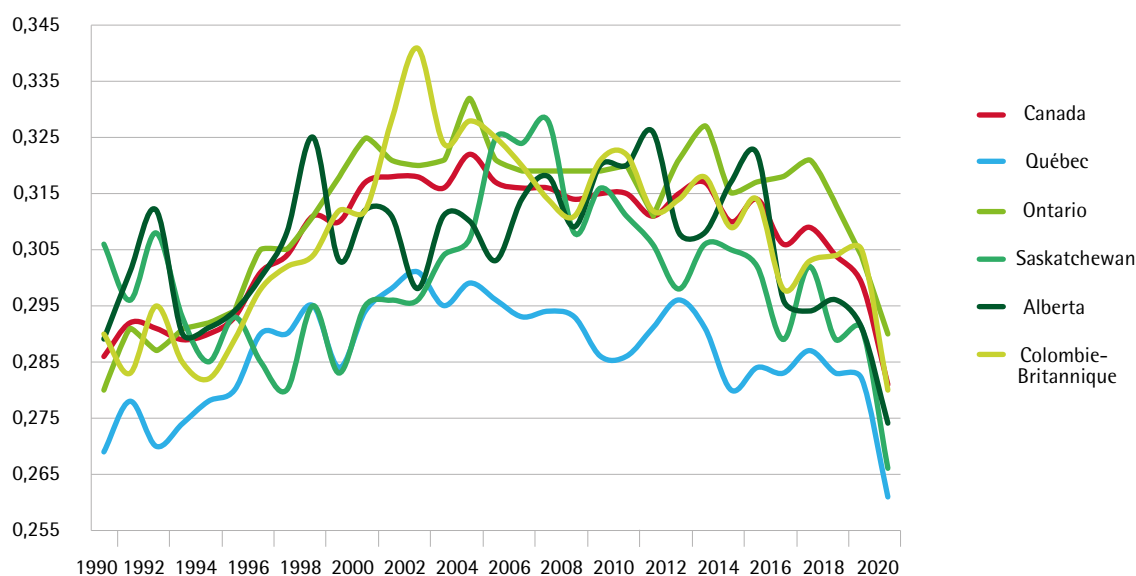
Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0134-01. Compilation de la Direction de la recherche.

En matière d'inégalités, le Québec est en troisième position par rapport aux provinces canadiennes ayant les niveaux les plus faibles d'inégalités de revenu. Il est devancé par l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse.

La figure 16 montre la courbe de tendance du coefficient de Gini pour le Canada et quelques provinces sélectionnées de 1990 à 2020. Durant plusieurs années la tendance a été à la hausse, mais depuis 2007, la tendance est à la baisse. Les indices de Gini se rapprochent des niveaux qu'ils affichaient il y a une trentaine d'années. Le Québec devance de loin l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Canada pour ce qui est des inégalités les plus faibles. En 2020, le coefficient de Gini pour l'ensemble des unités familiales du Québec est de 0,261.

FIGURE 16

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, CANADA ET PROVINCES SÉLECTIONNÉES, 1990-2020



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0134-01. Compilation de la Direction de la recherche.

5.2 COMPARAISONS INTERNATIONALES

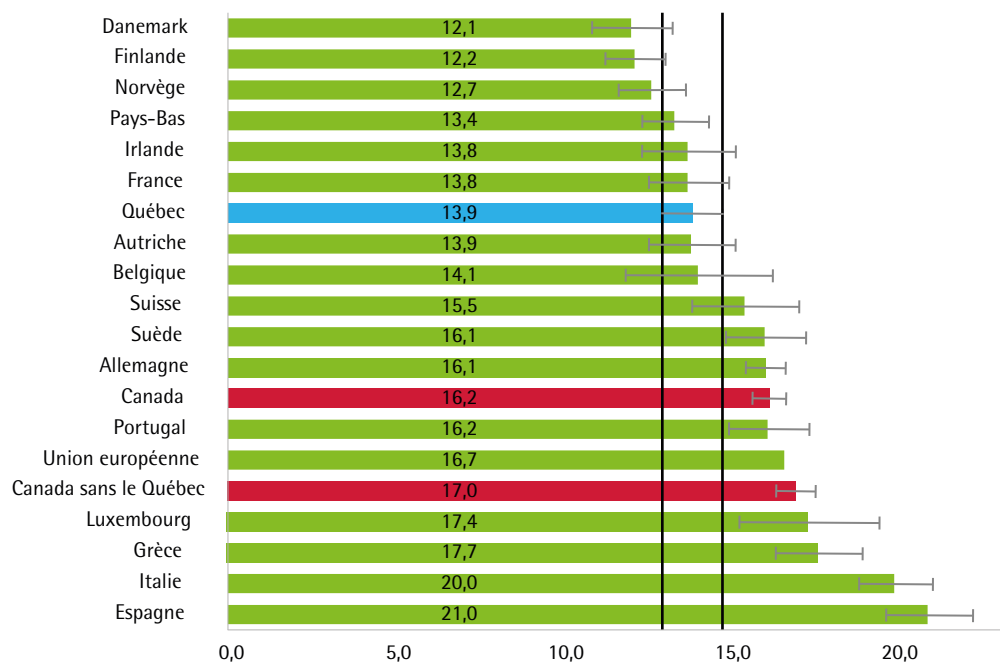
➤ COMPARAISON DES TAUX DE FAIBLE REVENU

Pour les comparaisons internationales, la plupart des pays utilisent les seuils de 50 % ou 60 % de la médiane des revenus, selon les normes qui y sont en vigueur. Les enquêtes nationales sont réalisées aux fins de la production de statistiques sur le revenu médian et les erreurs standards qui accompagnent ces données peuvent amener à nuancer les différences observées selon les pays.

Pour ce qui est des états comptant les plus faibles taux de faible revenu, le Québec fait statistiquement partie de ceux qui sont en tête du peloton selon la MFR60, aux côtés de la Finlande, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, l'Irlande, la France et l'Autriche (Figure 17). Le Québec se distingue d'un autre groupe comprenant les pays suivants : la Suède, l'Allemagne, le Portugal, le Luxembourg, la Grèce, l'Italie et l'Espagne (Tableau A23). Rappelons que l'année 2020 est exceptionnelle en ce qui a trait au soutien public du revenu, notamment au Canada et au Québec; il faudra observer la situation dans les prochaines années pour constater si cette observation se maintient.

FIGURE 17

TAUX DE FAIBLE REVENU (MFR60-API) DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION, POUR QUELQUES PAYS SÉLECTIONNÉS ÉTANT MEMBRES DE L'UE, POUR L'UE, LA NORVÈGE, LA SUISSE, LE CANADA ET LE QUÉBEC, 2020



Notes : Les deux lignes verticales noires correspondent aux bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance à 95 % du Québec.

Source : Statistique Canada, Enquête Canadienne sur le revenu (ECR), adapté par l'ISQ et Eurostat, Statistique de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (E-SILC), compilation de la Direction de la recherche. Ces pays ont été retenus en raison de la disponibilité des données et pour des raisons de comparabilité. Les données pour les États-Unis n'étaient pas disponibles.

Selon le MFR60 en 2020, le Québec fait statistiquement partie du peloton de tête des pays comptant les plus faibles taux de faible revenu selon la MFR60. Rappelons que l'année 2020 est exceptionnelle en ce qui a trait au soutien public du revenu, notamment pour le Québec et le Canada.

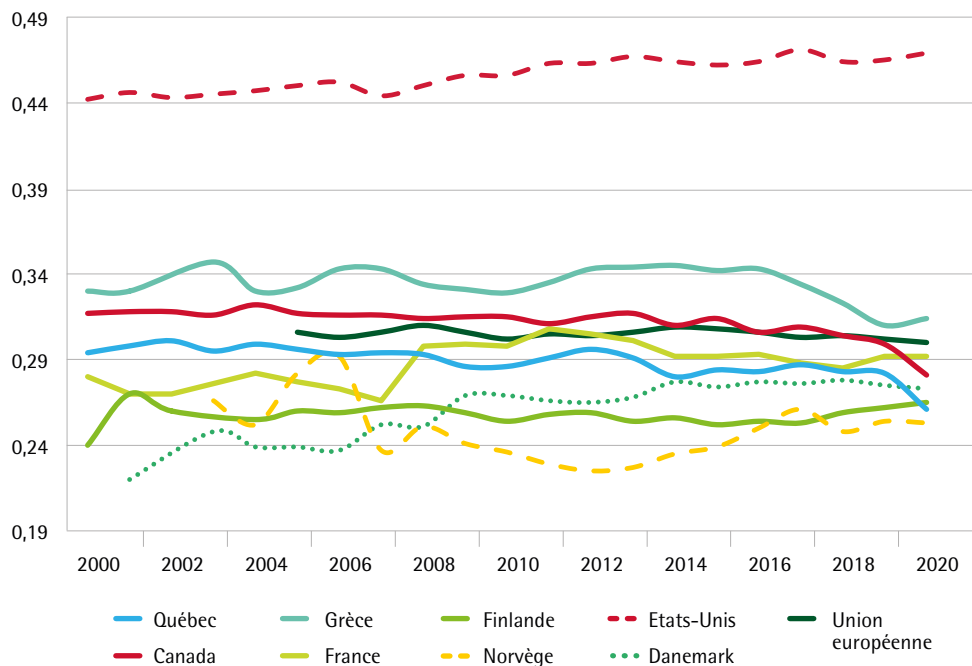
➤ COMPARAISON INTERNATIONALE DES INÉGALITÉS DE REVENU

Les progrès du Québec en matière d'inégalités de revenu sont également remarquables au niveau international. Le Québec est passé du 8e rang en 2019 au 3e rang en 2020 par rapport aux 21 entités sélectionnées. En 2020, la province est devancée par la Belgique et la Norvège. Le Canada se retrouve au 9e rang, soit six rangs derrière le Québec (Tableau A24-25).

La figure 18 montre l'évolution des inégalités de revenu entre 2000 et 2020 pour le Québec, le Canada, l'Union européenne et six autres pays. Durant cette période, on remarque que les inégalités de revenu au Québec n'ont pas beaucoup évolué, car l'indice de Gini est resté plutôt stable, sauf pour l'année 2020 où on note une baisse assez importante. La même situation s'observe pour le Canada. Cette baisse pourrait bien être attribuable à l'aide financière offerte par le Canada et le Québec pendant les premiers mois de la pandémie de COVID-19. En comparaison avec la base des quatre dernières années, les inégalités en France et aux États-Unis n'ont pas cessé d'augmenter, même pendant la pandémie, alors qu'au Portugal et en Irlande, elles suivent une tendance à la baisse. Il est aussi intéressant de remarquer que la pandémie a eu des effets très différenciés à travers les différentes entités géographiques en 2020.

FIGURE 18

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, PAYS SÉLECTIONNÉS, CANADA ET QUÉBEC, 2000-2020



Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0134-01, Eurostat (2021), Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILS); US. Census Bureau (2021). Compilation de la Direction de la recherche.

Par rapport aux autres pays, les inégalités de revenu au Québec n'ont pas beaucoup changé lors des dernières années, sauf pour un mouvement de baisse un peu plus marqué durant les premiers mois de la pandémie.

EXCLUSION SOCIALE

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale veut améliorer la situation socioéconomique des personnes socialement exclues, réduire les inégalités qui nuisent à la cohésion sociale, encourager la participation active à la société et renforcer la solidarité (chapitre II, article 5). Le CEPE a adopté en 2015 une définition de l'exclusion sociale, notamment inspirée de l'esprit de cette loi et des échanges avec des personnes qui vivent cette exclusion sociale (Lechaume et Savard, 2015 : 6).

L'exclusion sociale est le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société.

L'exclusion sociale, tout comme la pauvreté, est un phénomène difficile à mesurer du fait de son aspect multidimensionnel. Une caractéristique importante concerne la forte corrélation entre les deux phénomènes. En effet, la pauvreté et l'exclusion sociale sont si souvent liées qu'on a tendance à les confondre. On peut croire, à tort, qu'un individu connaît l'exclusion sociale uniquement lorsqu'il est en situation de faible revenu.

Vivre de l'exclusion sociale, c'est le fait d'être marginalisé ou d'être relégué aux rangs inférieurs; c'est aussi le fait de ne pas pouvoir jouir de façon égale de ses droits économiques, culturels et sociaux (santé, travail, éducation, être traité de manière égale par la loi, etc.); ne pas pouvoir faire entendre sa voix dans les discussions sur les règles de la société; ne pas avoir un accès égal aux services et aux opportunités qui permettent de vivre de façon décente et sécuritaire. La pauvreté peut entraîner l'exclusion sociale, car la précarité des ressources rend difficile l'exercice de ses droits ainsi que l'accès aux opportunités et aux services. L'exclusion sociale peut aussi entraîner la pauvreté à cause des privations, des inégalités et des discriminations qu'elle implique. Ainsi, la pauvreté et l'exclusion vont souvent de pair, et c'est le cas pour les personnes défavorisées qui vivent beaucoup de situations d'exclusion en lien avec leur faible revenu. Il est toutefois possible d'être à faible revenu sans vivre l'exclusion sociale ou, inversement, de vivre l'exclusion sociale sans être à faible revenu. Dans ce rapport, une attention particulière est portée à l'exclusion sociale en lien avec le faible revenu.

1 MESURES DE L'EXCLUSION SOCIALE

Les indicateurs de l'exclusion sociale révèlent l'ampleur des désavantages, de la précarité et de la marginalisation vécues en situation d'exclusion. Le CEPE a mené plusieurs exercices (ateliers, groupes de discussion, groupes de réflexion) pour déceler des mesures pertinentes des dimensions de l'exclusion sociale.

Le tableau 9 présente les neuf mesures de l'exclusion sociale privilégiées par le CEPE. Elles explorent cinq dimensions de la vie : les conditions matérielles (l'alimentation, le logement), la santé, l'éducation, le travail et les réseaux de soutien entre les personnes. Il faut noter que ces mesures résument les situations d'exclusion qui peuvent causer ou accentuer la pauvreté dans un parcours de vie. En conséquence, elles mettent en lumière, à travers une ventilation selon le statut de faible revenu, les différences dans le phénomène d'exclusion sociale lié à la pauvreté.

TABLEAU 9

INDICATEURS DE MESURE DE L'EXCLUSION SOCIALE DU CEPE, QUÉBEC, 2021

INDICATEURS
CONDITIONS MATÉRIELLES (alimentation et logement)
① Proportion de ménages ayant souvent ou parfois craint de manquer de nourriture pour des motifs financiers
② Proportion de revenus consacrée au logement
③ Proportion de ménages qui jugent leur logement inadéquat selon la norme nationale d'occupation
SANTÉ
④ Proportion de personnes souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler
TRAVAIL ET EMPLOI
⑤ Proportion des personnes au chômage de longue durée
⑥ Proportion des salariés à temps partiel involontaire
ÉDUCATION
⑦ Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires
⑧ Proportion de la population ayant seulement le niveau 1 en littératie ¹⁹
RÉSEAUX PERSONNELS ET INSTITUTIONNELS
⑨ Proportion de personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable

Source : Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre..., CEPE, 2015.

2 CHIFFRES CLÉS

2.1 CONDITIONS MATÉRIELLES

Les conditions matérielles englobent tous les éléments physiques qui permettent de se maintenir en vie pour réaliser ses objectifs et améliorer ses conditions : logement, alimentation, vêtements, transport, électricité, eau, objets d'hygiène. L'exclusion sociale liée aux conditions matérielles est le fait d'être privé de ces éléments ou n'y avoir accès que dans leurs conditions inférieures ou dégradées. Cette forme d'exclusion touche principalement les personnes à faible revenu. Les répercussions sur l'intégration sociale et la santé sont particulièrement graves dans le cas de l'alimentation et du logement.

➤ ALIMENTATION

Les personnes qui vivent l'exclusion sociale liée à l'alimentation rencontrent des difficultés pour s'alimenter convenablement; on appelle cet état l'insécurité alimentaire. L'indicateur 1 **mesure la peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers**. Les données sont présentées dans le tableau 10.

En 2019, près d'une personne sur dix au Québec (10,6 %) a déclaré avoir connu l'insécurité alimentaire dans leur ménage. C'est une amélioration par rapport à 2018 où l'on dénombrait 14 % des personnes. Parmi les personnes connaissant l'insécurité alimentaire, 3,5 % la vivent sous sa forme marginale, 5,2 % sous sa forme modérée et 1,9 % une forme grave d'insécurité²⁰ (Tableau A26).

Les personnes de moins de 18 ans souffrent relativement plus d'insécurité alimentaire modérée. Elles représentent 6,9 % des personnes de ce groupe d'âge, contre 5,8 % des personnes âgées de 18 à 64 ans et 1,7 % des personnes de plus de 65 ans. Pour ce qui est de l'insécurité alimentaire grave, ce sont les personnes de 18 à 64 ans qui en souffrent le plus avec un taux de 2,3 %. Les personnes de 65 et plus sont moins susceptibles de connaître une insécurité alimentaire grave (0,7 %). Les hommes enregistrent la plus grande amélioration de la situation d'insécurité alimentaire grave, leur taux ayant chuté de 0,5 point de pourcentage de 2018 à 2019. La situation des femmes s'est quant à elle légèrement dégradée (+0,1 point de pourcentage).

En 2019, les familles monoparentales affichent le taux le plus élevé d'insécurité alimentaire modérée parmi l'ensemble des ménages. Leur situation s'est toutefois améliorée, car ce taux diminue fortement : 23,5 % en 2018 contre 14,7 % en 2019, soit une diminution de 8,8 points de pourcentage.

L'exclusion sociale en matière d'alimentation étant fortement liée au faible revenu, le tableau 10 analyse l'évolution du taux d'insécurité alimentaire des ménages en fonction de leur revenu. La proportion de ménages qui vivent l'insécurité alimentaire a augmenté entre 2007-2008 et 2011-2012²¹ pour atteindre un sommet de 9,3 % et elle a diminué par la suite pour atteindre 6,9 % en 2017-2018.

20. Selon Statistique Canada :

- Insécurité alimentaire marginale : exactement une indication de difficulté d'accès à la nourriture liée au revenu, comme l'inquiétude de manquer de nourriture ou un choix alimentaire limité.
- Insécurité alimentaire modérée : signe de compromis en matière de qualité et/ou de quantité de nourriture consommée.
- Insécurité alimentaire grave : signe de consommation alimentaire réduite et d'habitudes alimentaires perturbées.

21. Selon Statistique Canada, il y a une différence entre les données annuelles et les données bisannuelles. Pour les données annuelles, 2019 est la dernière année. Pour les données bisannuelles, 2017-2018 est la dernière période.

Pour les ménages à faible revenu, le taux d'insécurité alimentaire a atteint son niveau le plus bas depuis les 10 dernières années en 2017-2018, soit 27,1 %²². Cependant, le taux demeure 5,8 fois plus élevé pour la population à faible revenu que pour la population n'étant pas à faible revenu.

TABLEAU 10

PROPORTION DE MÉNAGES AYANT SOUVENT OU PARFOIS CRAINT DE MANQUER DE NOURRITURE POUR DES MOTIFS FINANCIERS AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS, SELON LE STATUT DE FAIBLE REVENU (SELON LA MPC), QUÉBEC, 2007-2008 À 2017-2018

	2007-2008	2009-2010	2011-2012	2013-2014	2015-2016	2017-2018
Ensemble de la population	6,8	7,4	9,3	7,7	7,8	6,9
Population n'étant pas à faible revenu	4,2	4,7	6,3	5,4	5,4	4,7
Population à faible revenu	32,6	33,7	39,4	31,8	30,6	27,1

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichiers maîtres 2007-2018 adaptés par la Direction de la recherche.

En 2017-2018, 27,1 % des ménages à faible revenu connaissent l'insécurité alimentaire pour des motifs financiers. Ce taux est près de six fois plus élevé pour les ménages à faible revenu que pour ceux n'étant pas à faible revenu.

➤ LOGEMENT

Le logement constitue un besoin essentiel. Bénéficier d'un logement décent et abordable est une préoccupation constante pour les personnes à faible revenu en raison de la part du budget que ce poste de dépenses accapare. De nombreuses études ont montré qu'il s'agit du poste le plus important d'un budget familial et c'est d'autant plus vrai pour les personnes à faible revenu. L'indicateur 2 mesure **la part du revenu disponible à la consommation qu'une unité familiale consacre au logement, en moyenne**. Les données sont présentées dans le tableau 11.

En 2018, l'ensemble des unités familiales consacrent en moyenne 32,7 % de leur revenu disponible au logement. C'est une augmentation de six points de pourcentage par rapport à 2017. La situation est particulièrement difficile pour les unités familiales à faible revenu qui doivent mobiliser 55,9 % de leur revenu disponible pour se loger, un taux deux fois plus élevé comparativement à celui des unités familiales n'étant pas à faible revenu.

TABLEAU 11**PROPORTION DU REVENU DISPONIBLE DES UNITÉS FAMILIALES CONSACRÉE AU LOGEMENT, QUÉBEC, 2012-2018**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble de la population	26,6	27,1	25,2	28,6	27,1	26,7	32,7
Population n'étant pas à faible revenu	22,5	22,3	22,2	23,6	23,0	22,8	24,9
Population à faible revenu	59,0	55,8	50,5	55,8	56,0	58,8	55,9

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR), fichiers maîtres 2012-2018. Adaptés par la Direction de la recherche.

Au Québec, la majorité des unités familiales occupe un logement qui est dans de bonnes conditions, mais ce n'est pas nécessairement le cas pour celles qui sont exclues socialement. Outre la part importante de revenu mobilisée pour se loger, ces personnes sont plus susceptibles d'occuper un logement inadéquat eu égard à leurs besoins. L'indicateur 3 mesure **la proportion d'unités familiales locataires qui vivent dans des logements non conformes à la norme nationale d'acceptabilité**. Les données sont présentées dans le tableau 12.

Les données relatives à la qualité du logement montrent que, en moyenne, la situation pour l'ensemble de la population se détériore au fil du temps. Alors que 5 % des unités familiales locataires jugeaient leur logement inadéquat en 2012, elles étaient 5,4 % à faire ce constat en 2018. En revanche, pour les unités familiales à faible revenu, la situation s'est améliorée, puisque 7,5 % d'entre elles considéraient leur logement inadéquat en 2018, contre 11 % en 2012. Les unités familiales locataires à faible revenu étaient tout de même plus nombreuses (7,5 %) à occuper des logements non conformes par rapport aux unités locataires qui n'étaient pas à faible revenu (5 %).

TABLEAU 12**PROPORTION D'UNITÉS FAMILIALES LOCATAIRES QUI JUGENT LEUR LOGEMENT INADÉQUAT SELON LA NORME NATIONALE D'OCCUPATION ET SELON LE STATUT DE FAIBLE REVENU, QUÉBEC, 2012-2018**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble de la population	5,0	7,1	4,4	3,9	4,8	5,6	5,4
Population n'étant pas à faible revenu	3,9	4,9	3,7	3,1	4,3	4,5	5
Population à faible revenu	11,0	19,7	8,6	8,3	7,7	12,7	7,5

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR), fichiers maîtres 2012-2018. Adaptés par la Direction de la recherche.

Un ménage a un besoin impérieux de logement si son logement est considéré comme inadéquat, inabordable ou étant d'une taille non convenable et si le coût moyen des loyers dans sa localité accapare plus de 30 % de son revenu brut. En 2018, on dénombrait 372 700 personnes en besoin impérieux de logement (4,6 % de la population). On comptait 254 100 personnes dans ce cas dans les grands centres urbains, 33 300 dans les moyens centres urbains, 32 800 dans les petits centres urbains et 52 400 dans les régions rurales (Tableau A27).

L'itinérance est une forme extrême d'exclusion sociale en matière de logement. Les régions du Québec comptaient environ 5 789 personnes en situation d'itinérance visible en 2018²³.

En 2018, les unités familiales à faible revenu consacraient plus de la moitié de leur revenu disponible au logement. Les unités familiales qui jugeaient vivre dans un logement inadéquat représentaient 7,5 % de la population à faible revenu. Les personnes en situation d'itinérance visible étaient au nombre de 5 789.

2.2 SANTÉ

Le droit à la santé est un droit humain fondamental. La Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) établit que « la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain »²⁴. Le droit à la santé comprend l'accès, en temps utile, à des soins et à des services de santé acceptables, d'une qualité satisfaisante et offerts à un coût abordable.

Un bon état de santé facilite le maintien de bonnes conditions de vie ainsi que leur amélioration. Les personnes qui vivent l'exclusion sociale liée à la santé ont tendance à avoir un état de santé mentale ou physique précaire et/ou qui se dégrade au fil du temps. Une santé précaire peut être la conséquence d'une situation d'exclusion sociale en emploi, en éducation ou en alimentation, laquelle engendre des difficultés à prendre soin de sa santé²⁵. Cette santé précaire peut aussi mener à des situations d'exclusion sociale en raison des difficultés de mobilité ou d'accès aux services et aux soins, lesquelles peuvent également entraîner la dégradation de l'état de santé.

L'indicateur 4 mesure **l'influence de l'état de santé sur les limites et obstacles à l'emploi**, et les données sont présentées dans les figures 19 et 20. La figure 19 présente le nombre de personnes travaillant à temps partiel à cause d'une maladie ou d'une incapacité. En 2021, 29 300 personnes en âge de travailler ont déclaré travailler à temps partiel à cause d'un problème de santé (incapacité ou maladie), et deux tiers d'entre elles étaient des femmes. Ce nombre a connu une baisse de 16,5 % en 2020 par rapport à 2019, pour revenir à un chiffre semblable en 2021. Cette baisse semble avoir un lien avec les mesures d'aide financière qui ont été implantées par le gouvernement fédéral au début de la pandémie.

Entre 2019 et 2021, le taux de personnes ayant déclaré travailler à temps partiel à cause d'une maladie ou d'une incapacité a suivi la même tendance que le taux de travail à temps partiel, toutes raisons confondues, mais avec un impact plus marqué. L'impact est deux fois plus important chez les femmes que chez les hommes (Tableau A28).

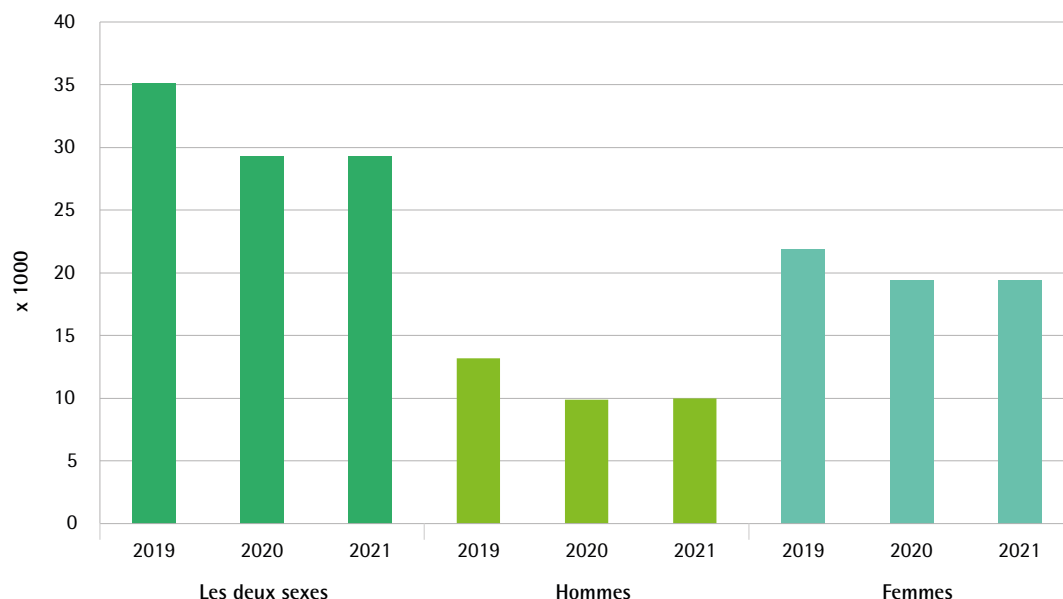
23. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Portrait de l'itinérance au Québec. [Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018 \(gouv.qc.ca\)](#), p. 24. Ce chiffre ne tient pas compte des personnes en situation d'itinérance invisible, situation dans laquelle les femmes sont majoritaires. Cela demeure un chiffre très partiel et sous-estimé ([Rendre visible l'itinérance au féminin \(quebec.ca\)](#)).

24. [Santé et droits de l'homme \(who.int\)](#).

25. [www.cpha.ca/fr/les-determinants-sociaux-de-la-sante](#), par l'Association canadienne de santé publique.

FIGURE 19

NOMBRE DE PERSONNES DE 15 ANS ET PLUS OCCUPANT UN EMPLOI À TEMPS PARTIEL EN RAISON D'UNE MALADIE OU D'UNE INCAPACITÉ, QUÉBEC, 2019-2021



Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0029-01 Emploi à temps partiel selon la raison, données annuelles (x 1 000).
Compilation de la Direction de la recherche.

L'enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) est une enquête effectuée tous les cinq ans, à la suite du Recensement de la population. Elle est menée auprès des Canadiennes et des Canadiens âgés de 15 ans et plus dont les activités sont limitées en raison d'un état ou d'un problème de santé à long terme. Elle fournit des informations précises sur les limites et les obstacles rencontrés par les personnes ayant une incapacité sur le marché du travail. La figure 20 présente la proportion des personnes souffrant d'une incapacité selon le type de limites et d'obstacles à l'emploi. Il existe trois types de limites : capacité à travailler limitée, incapacité totale à travailler et obstacles à l'emploi.

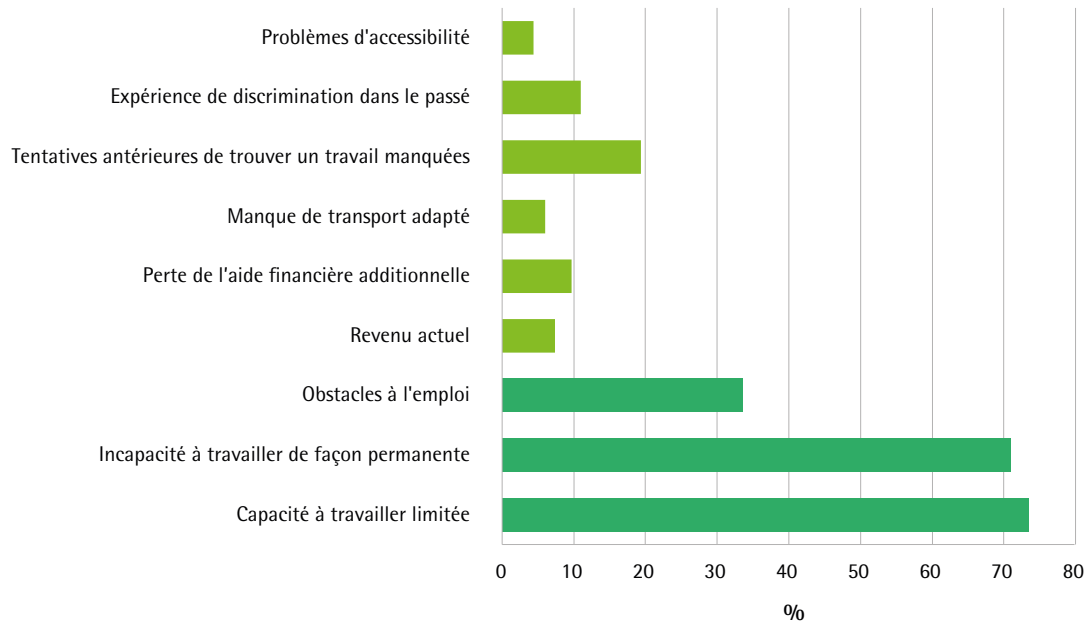
Selon les données de l'ECI pour l'année 2012²⁶, 73,5 % des personnes ayant une incapacité, soit 94 910 personnes, ont connu des difficultés en matière d'emploi à cause de leur capacité limitée à travailler, alors que 19,4 %, soit 24 910 personnes, n'ont pas trouvé de travail. Enfin, 70,9 % des personnes ayant une incapacité, soit 24 240 personnes, ne peuvent pas travailler de façon permanente.

Les personnes avec une incapacité ayant rencontré des obstacles sur le marché du travail représentent 33,6 % (soit 121 260 personnes) de la population en âge de travailler, mais ayant une incapacité (Tableau A29). Les limites dans la capacité à travailler constituent la raison principale qui explique les difficultés à obtenir un emploi. Les types d'obstacles les plus récurrents qui sont rencontrés sont le découragement à cause d'échecs antérieurs (24 910 personnes), la discrimination (14 170 personnes) et la perte de l'aide financière additionnelle (12 490 personnes).

26. Les données de 2017 sont disponibles, mais non-accessibles au moment de la rédaction du présent rapport.

FIGURE 20

PROPORTION DES PERSONNES DE 15 À 64 ANS AVEC INCAPACITÉ AYANT RENCONTRÉ DES LIMITES ET DES OBSTACLES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2012



Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0349-01 Limites et obstacles à l'emploi pour les adultes ayant une incapacité. Compilation de la Direction de la recherche.

En 2021, au Québec, 29 300 personnes, dont les 2/3 sont des femmes, doivent travailler à temps partiel à cause d'une maladie ou d'une incapacité.

2.3 TRAVAIL

L'accès à un emploi constitue un des principaux moyens de sortir de la pauvreté tout en favorisant l'inclusion sociale. Pour plusieurs, le travail procure une certaine autonomie économique et un certain statut, et permet d'établir des liens sociaux permanents tout en favorisant l'estime de soi. Il n'en demeure pas moins que certains facteurs mettent en péril l'intégration au marché du travail d'une partie de la population. Afin de rendre compte de ces processus, et puisque le travail constitue une dimension essentielle dans l'équation de la pauvreté et de l'exclusion sociale, les quelques indicateurs retenus témoignent du degré d'accessibilité ou d'inaccessibilité au marché du travail et à l'emploi.

➤ CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Le chômage est un facteur de risque pour la santé physique et mentale²⁷ (Statistique Canada). La détresse liée aux problèmes financiers, aux privations, à la perte d'estime de soi, à la perte du statut social, à la dégradation des relations interpersonnelles et à leurs effets sur la santé s'accroît à mesure que la période de chômage se prolonge. Cette situation caractérise les aspects marginalisant du chômage de longue durée et son rôle dans l'exclusion sociale liée à l'emploi et au travail.

Une période de chômage prolongée est définie ici par Statistique Canada comme 52 semaines ou plus à la recherche active d'un emploi²⁸. Le fait de se retrouver en chômage pendant une longue période augmente le risque que les individus concernés vivent une situation de pauvreté et soient exclus socialement. De nombreuses études ont démontré qu'une longue période sans emploi diminue les chances d'une intégration « acceptable » sur le marché du travail (Decreuse et Di Paola, 2002; D'Amours et autres, 2002). Ce constat s'explique en partie par la dépréciation du capital humain des personnes qui vivent une absence prolongée du marché du travail. L'indicateur 5 mesure **la proportion de chômeuses et de chômeurs de longue durée parmi la population au chômage**. Les données sont présentées dans le tableau 13 et les figures 21 et 22.

Le tableau 13 présente la proportion de chômeuses et de chômeurs de longue durée parmi l'ensemble des personnes au chômage, selon le sexe. Depuis 1995, cette proportion a baissé de près de moitié. Après une baisse marquée en 2020 (2,8 %), elle remonte en 2021 à 10,5 %. Ces variations sont dues aux périodes de confinement durant la pandémie : le nombre de chômeuses et de chômeurs de courte durée a augmenté fortement en 2020, puis a baissé en 2021. Ainsi, il ne faut pas interpréter la baisse drastique observée comme une diminution réelle du taux de chômage de longue durée. C'est plutôt la conséquence de l'augmentation du chômage en général. Il faudra attendre plusieurs mois ou années pour connaître l'effet réel de la pandémie sur le chômage de longue durée.

TABLEAU 13

PROPORTION DE CHÔMEUSES ET DE CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE PARMI L'ENSEMBLE DE LA POPULATION AU CHÔMAGE, ENSEMBLE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1995-2021

	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Les deux sexes	19,0	15,9	11,3	9,9	12,7	11,9	10,9	9,2	8,3	2,8	10,5
Hommes	21,5	18,1	12,3	11,1	13,4	12,5	12,1	10,6	9,1	3,0	10,8
Femmes	15,6	13,0	9,9	8,2	11,5	11,0	9,3	7,4	7,4	2,6	10,1

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (EPA) 2021. Compilation de la Direction de la recherche.

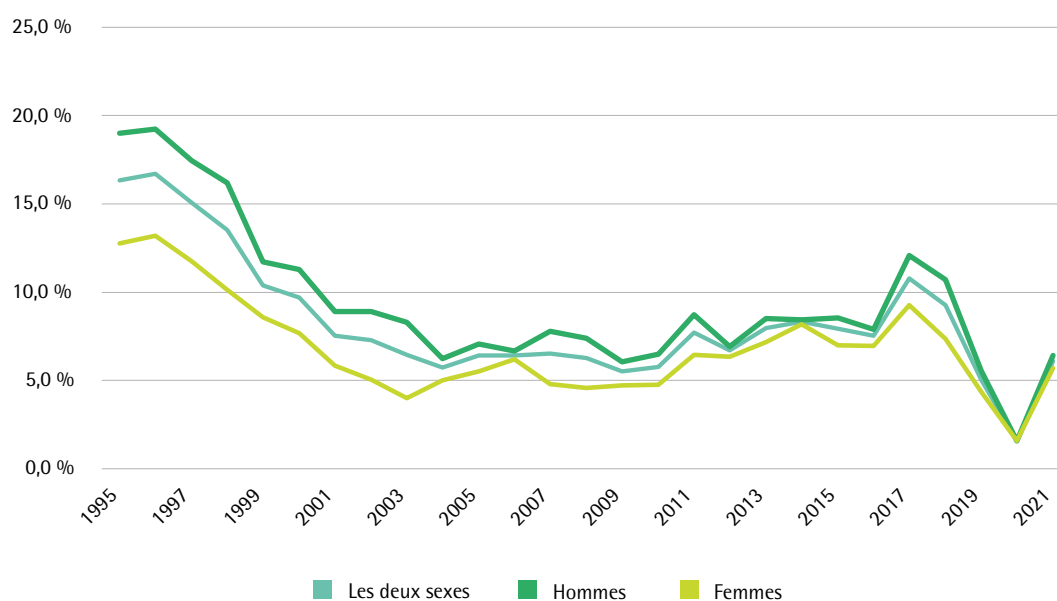
27. www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-229-x/2009001/envir/ltu-fra.htm

28. [Le taux de chômage chez les jeunes au Canada, en Allemagne, en Irlande et au Royaume-Uni à l'ère de la COVID-19 \(statcan.gc.ca\)](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-229-x/2009001/envir/ltu-fra.htm)

La figure 21 montre l'évolution du chômage de longue durée pour l'ensemble la population active et selon le sexe. On remarque que les hommes sont plus susceptibles de connaître le chômage de longue durée que les femmes. Cependant, cet écart de risque s'est rétréci avec le temps et semble avoir disparu lors de la pandémie.

FIGURE 21

PROPORTION DE PERSONNES AU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE, ENSEMBLE DE LA POPULATION ACTIVE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1995-2021

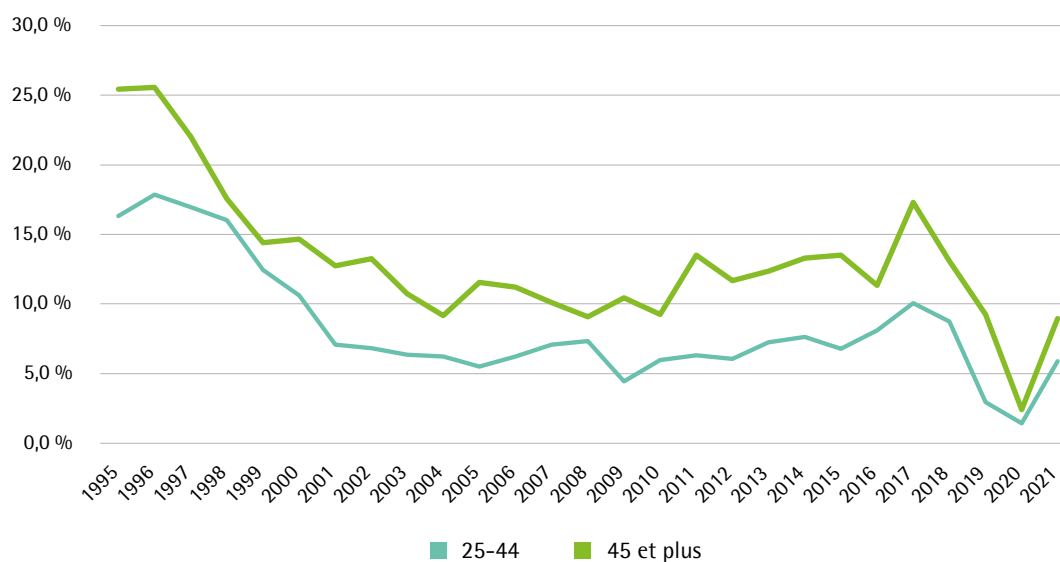


Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (EPA) 2021. Compilation de la Direction de la recherche.

La figure 22 montre l'évolution du chômage de longue durée et les différences observées en fonction de l'âge. On remarque que les personnes âgées 45 ans et plus sont plus susceptibles de connaître le chômage de longue durée que celles qui sont âgées de 25 à 44 ans. En effet, l'obtention d'un emploi peut s'avérer plus difficile au fur et à mesure que l'âge augmente. De plus, certaines autrices et certains auteurs ont montré que les employeuses et les employeurs préfèrent former des travailleurs plus jeunes dans l'espoir d'un plus long rendement sur leur investissement. (Dubé V. et C. Dionne. 2005).

FIGURE 22 :

PROPORTION DE PERSONNES AU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE, ENSEMBLE DE LA POPULATION ACTIVE ET SELON L'ÂGE, QUÉBEC, 1995-2021



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (EPA) 2021. Compilation de la Direction de la recherche.

Le chômage de longue durée marginalise les personnes en recherche d'emploi; c'est une forme d'exclusion sociale liée au travail. En 2021, 10,5 % des chômeuses et chômeurs vivent le chômage de longue durée. Les personnes âgées de 45 à 64 ans sont les plus exposées à ce type de chômage.

► TEMPS PARTIEL INVOLONTAIRE

Si le chômage est un facteur de marginalisation, obtenir un emploi n'est pas automatiquement un signe d'une intégration réussie au marché du travail. Un emploi précaire peut aussi donner lieu à des difficultés, des désavantages et des conditions de travail défavorables. Bien que l'accès à un emploi puisse réduire le risque de faible revenu et favoriser l'inclusion sociale, il n'en demeure pas moins que certaines personnes ne parviennent pas à obtenir un emploi à temps plein ou un emploi stable. Elles sont donc parfois contraintes de travailler à temps partiel. Ne pouvant accéder à un emploi à temps plein, elles ont de la difficulté à améliorer leurs conditions de vie. Elles sont plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté, ce qui peut les précipiter dans la spirale de l'exclusion sociale. L'indicateur 6 mesure **la proportion des personnes travaillant involontairement à temps partiel**. Les données sont présentées dans le tableau 14 et les figures 23 et 24.

Le tableau 14 présente la proportion de personnes occupant involontairement des emplois à temps partiel. En 2021, 2,4 % des salariées et salariés à temps partiel travaillent à temps partiel de façon involontaire. Il faut noter que cette proportion a diminué au fil du temps, car le taux était de 4,7 % en 2005, soit 2,5 points de pourcentage de plus. L'impossibilité d'obtenir un emploi répondant aux conditions souhaitées est considérée comme une forme de marginalisation en emploi qui s'estompe toutefois au fil du temps. En 2020, on remarque une légère hausse de la proportion de personnes à temps partiel involontaire par rapport à 2019 (0,3 point de pourcentage). Cependant, cette proportion demeure inférieure aux années antérieures.

TABLEAU 14

PROPORTION D'EMPLOIS À TEMPS PARTIEL ET À TEMPS PARTIEL INVOLONTAIRE, QUÉBEC, 2005-2021

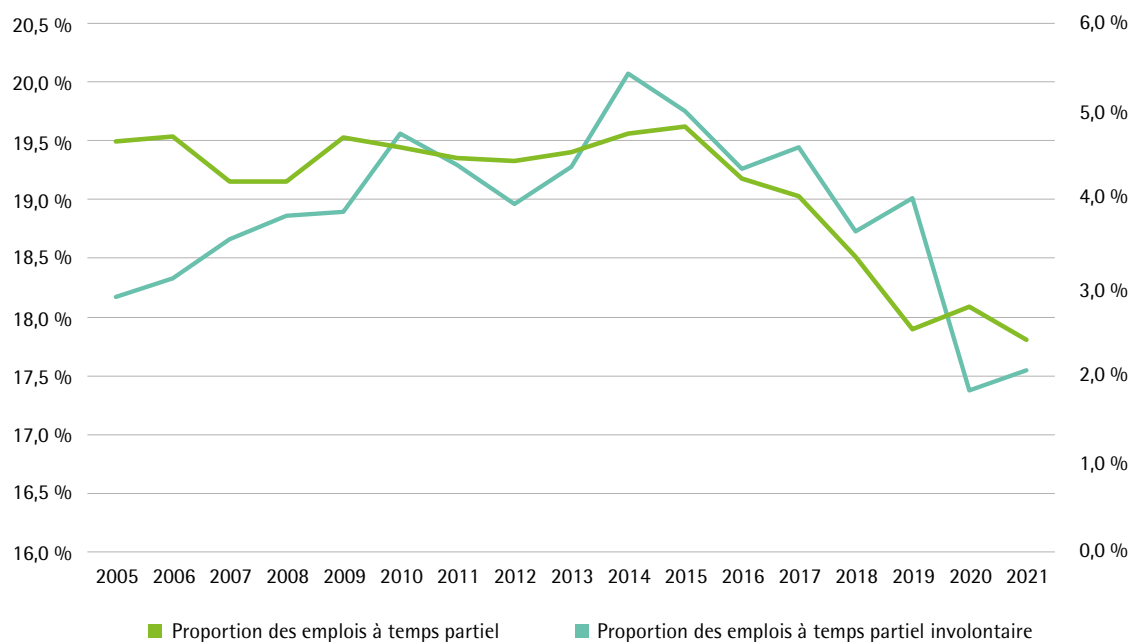
	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
À temps partiel	18,2	19,6	19,8	19,3	19,4	18,7	19,0	17,4	17,5
À temps partiel involontaire	4,7	4,6	4,8	4,2	4,0	3,3	2,5	2,8	2,4

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (EPA) 2021. Compilation de la Direction de la recherche.

Les emplois à temps partiel peuvent présenter, pour l'employé, des avantages (conciliation vie famille-travail, acquisition de compétences, acquisition d'une réputation, etc.), mais aussi des inconvénients, notamment lorsqu'ils ne résultent pas d'un choix volontaire. Il s'agit en effet d'emplois qui donnent lieu à une certaine précarité. Ils sont précaires, quelques fois peu règlementés et, souvent, ils n'accordent aucun avantage ou indemnité. Quand l'emploi à temps partiel implique des quarts de travail, les horaires sont souvent durant la nuit et ces derniers sont irréguliers et fractionnés. Ce sont des conditions de travail qui fragilisent la sécurité d'emploi et peuvent avoir des effets négatifs sur la santé et les ressources financières. Cela explique la raison pour laquelle le temps partiel involontaire reflète un aspect de l'exclusion sociale en emploi. La figure 23 montre l'évolution des emplois à temps partiel involontaire par rapport à l'évolution des emplois à temps partiel. À partir de 2015, le nombre d'employés occupant des postes à temps partiel involontaire diminue considérablement. De moins en moins de personnes sont contraintes de choisir ce mode d'emploi.

FIGURE 23

PROPORTIONS DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL ET À TEMPS PARTIEL INVOLONTAIRE POUR L'ENSEMBLE DES EMPLOIS, QUÉBEC, 2005-2021



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (EPA) 2021. Compilation de la Direction de la recherche.

Note : Les raisons qui expliquent le travail à temps partiel involontaire sont la conjoncture économique et le fait de ne pas trouver de travail à temps plein, que la personne ait cherché ou non un travail durant le dernier mois. Les proportions sont calculées par rapport au total des emplois (temps plein et temps partiel).

La figure 24 compare l'évolution du temps partiel involontaire chez les femmes et chez les hommes. Les femmes sont plus nombreuses à exercer un travail à temps partiel involontaire. En 2021, 7,5 % des employés occupant un poste à temps partiel involontaire étaient des femmes, alors que 6,2 % étaient des hommes.

Toutefois, les données historiques montrent que la proportion des personnes occupant des emplois à temps partiel involontaire suit une tendance à la baisse, et ce, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. En 2005, parmi les femmes employées à temps partiel, 16,4 % l'étaient de manière involontaire, alors que pour les hommes, ce pourcentage s'élevait à 9,2 % pour la même année. Notons qu'en dépit de la baisse observée depuis 2015, l'écart entre les populations féminine et masculine vivant cette forme d'exclusion (liée à l'emploi) reste important et persistant. Cet écart varie entre 6 et 7 points de pourcentage en défaveur des femmes.

En 2020, on observe une hausse du taux pour les deux sexes, quoique plus marquée pour les hommes. De toute évidence, la pandémie a entraîné au sein des entreprises des conséquences sur la disponibilité des emplois à temps plein.

FIGURE 24

PROPORTIONS DE SALARIÉS OCCUPANT DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL INVOLONTAIREMENT SELON LE SEXE PARMIS LA POPULATION OCCUPÉE, QUÉBEC, 2005-2021



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (EPA) 2021. Compilation de la Direction de la recherche.

Note : Les raisons qui expliquent le travail à temps partiel involontaire sont la conjoncture économique et le fait de ne pas trouver de travail à temps plein, que la personne ait cherché ou non un travail durant le dernier mois. Les proportions sont calculées par rapport au total des emplois (temps plein et temps partiel).

La précarité d'emploi est une forme d'exclusion sociale. En 2021, 2,4 % des salariées et salariés à temps partiel occupent ce type de postes de façon involontaire. Les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel involontairement.

2.4 ÉDUCATION

L'éducation permet d'assurer la formation d'une personne (littératie, numératie, compétences numériques, certification, diplomation), en plus d'influencer son développement personnel et social²⁹ (ISQ). Elle constitue un enjeu majeur d'inclusion ainsi qu'un facteur de protection qui peut grandement faciliter ou, à l'inverse, entraver l'intégration sociale et l'accès au marché du travail d'une personne.

➤ ÉTUDES SECONDAIRES NON COMPLÉTÉES

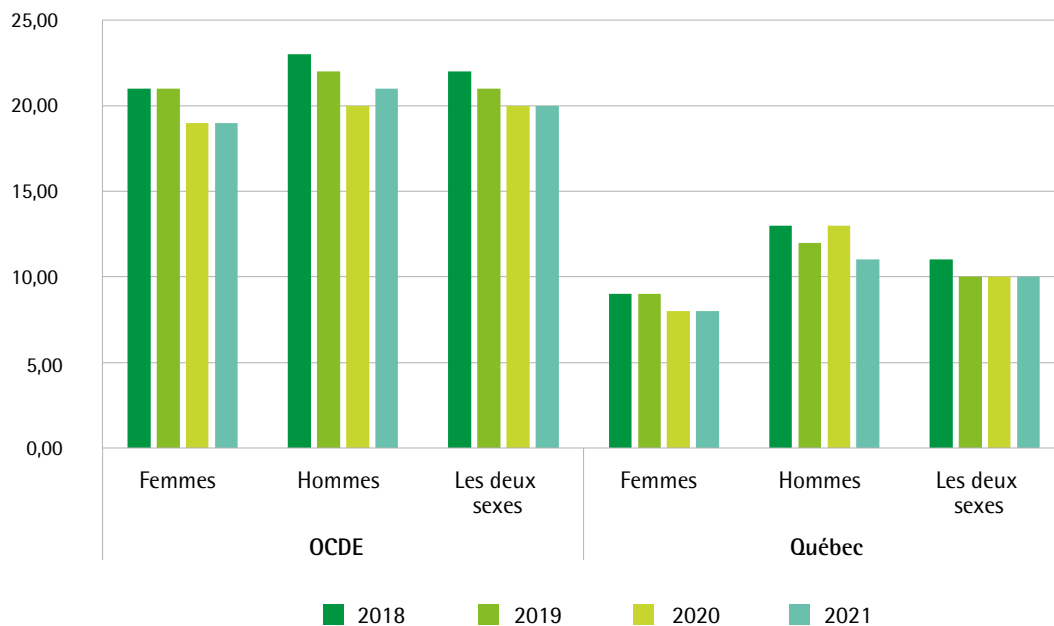
L'indicateur 7 mesure **la proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires**, et les données sont présentées dans la figure 25 et dans le tableau 15. Dans un monde où l'économie repose de plus en plus sur le savoir, la qualification de la main-d'œuvre devient un facteur important aussi bien pour les personnes désirant intégrer durablement le marché du travail que pour la société en général. À cet égard, le Québec a fait des progrès importants depuis les années 1990 (Tableaux A30 à A33). En effet, d'après les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, la proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires (DES) connaît une baisse depuis les dernières années. Le choix de comparer les données avec celles de l'OCDE s'explique par le fait que cette organisation est composée cette organisation est composée majoritairement de pays développés ayant une économie de marché et un gouvernement démocratique, ce qui est donc assimilable au Québec (Tableau A31).

29. Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) par l'Institut de la statistique du Québec, décembre 2015.

La figure 25 montre que 10 % de la population âgée de 25 à 65 ans au Québec est sans DES en 2021. Il s'agit d'une baisse d'un point de pourcentage par rapport à 2018 (11 %). En 2020, la proportion des hommes sans DES (11 %) est plus grande que celle des femmes (8 %). La proportion moyenne de personnes sans DES dans l'OCDE est deux fois plus élevée qu'au Québec.

FIGURE 25

PROPORTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 25 À 64 ANS SANS DES, SELON LE SEXE, OCDE ET QUÉBEC, 2018-2021



Source : Statistique Canada. Tableau 37-10-0130-01 Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, selon le groupe d'âge et le sexe, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Canada, provinces et territoires. Compilation de la Direction de la recherche.

Le tableau 15 montre que, parmi les personnes à faible revenu, 24,6 % n'ont pas de diplôme d'études secondaires en 2018, ce qui équivaut à environ une personne à faible revenu sur quatre. Parmi les personnes n'étant pas considérées à faible revenu, 10,3 % n'ont pas de diplôme d'études secondaires, soit environ une personne sur dix.

Il faut noter qu'en 2015, le nombre de personnes sans DES a fait un bond de cinq points de pourcentage par rapport à 2014, et ce, pour les personnes à faible revenu. Cette situation s'est très légèrement améliorée par la suite. Les personnes à faible revenu affichent continuellement les taux les plus élevés. En 2018, il y a un écart de 14,3 points de pourcentage entre la proportion de personnes à faible revenu sans DES et la proportion de personnes qui ne sont pas à faible revenu et sans DES. De façon générale, les personnes en situation de faible revenu étant deux fois plus nombreuses à ne pas avoir obtenu de diplôme d'études secondaires, on peut considérer qu'elles sont plus marginalisées en ce qui concerne la scolarité.

TABLEAU 15

PROPORTION DE LA POPULATION DE 25 À 64 ANS SANS DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES, SELON LE STATUT DE FAIBLE REVENU, QUÉBEC, 2012-2018

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble de la population	14,0	14,0	11,2	11,7	11,9	11,1	11,8
Population n'étant pas à faible revenu	12,1	12,7	10,1	9,8	10,5	9,5	10,3
Population à faible revenu	26,9	23,9	20,8	25,2	23,1	24,4	24,6

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, fichiers maîtres, adaptation par la Direction de la recherche.

En 2019, selon les données du Tableau A32, les ménages québécois du quintile de revenu le plus faible (Q1) mobilisaient en moyenne 504 \$ pour les dépenses d'éducation, alors que le deuxième quintile dépensait en moyenne 411 \$. Le quintile de revenu le plus élevé (Q5) dépensait en moyenne 2052 \$. Les personnes à faible revenu (Q1) dépensaient légèrement plus pour l'éducation comparativement à la classe moyenne inférieure (Q2).

En 2018, 11,8 % de la population québécoise âgée de 25 à 64 ans était sans diplôme d'études secondaires, une proportion qui atteignait toutefois 24,6 % parmi les personnes à faible revenu.

2.5 RÉSEAU PERSONNEL ET INSTITUTIONNEL

L'exclusion sociale en matière de réseaux personnel et institutionnel correspond au fait d'être mis à l'écart des autres et de se retrouver dans les situations où il est plus difficile d'accéder aux informations et aux ressources pouvant améliorer ses conditions. Cette marginalisation entraîne des conséquences sur les relations avec les personnes et avec les institutions. Les réseaux de soutien social aux niveaux personnel ou communautaire sont ainsi fragilisés et, dans les cas les plus alarmants, ils sont quasi inexistantes. L'indicateur 9 mesure **la proportion de personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable**. Les données sont illustrées dans les figures 26 et 27.

➤ RÉSEAUX PERSONNEL ET INSTITUTIONNEL DES JEUNES DE 12 À 17 ANS

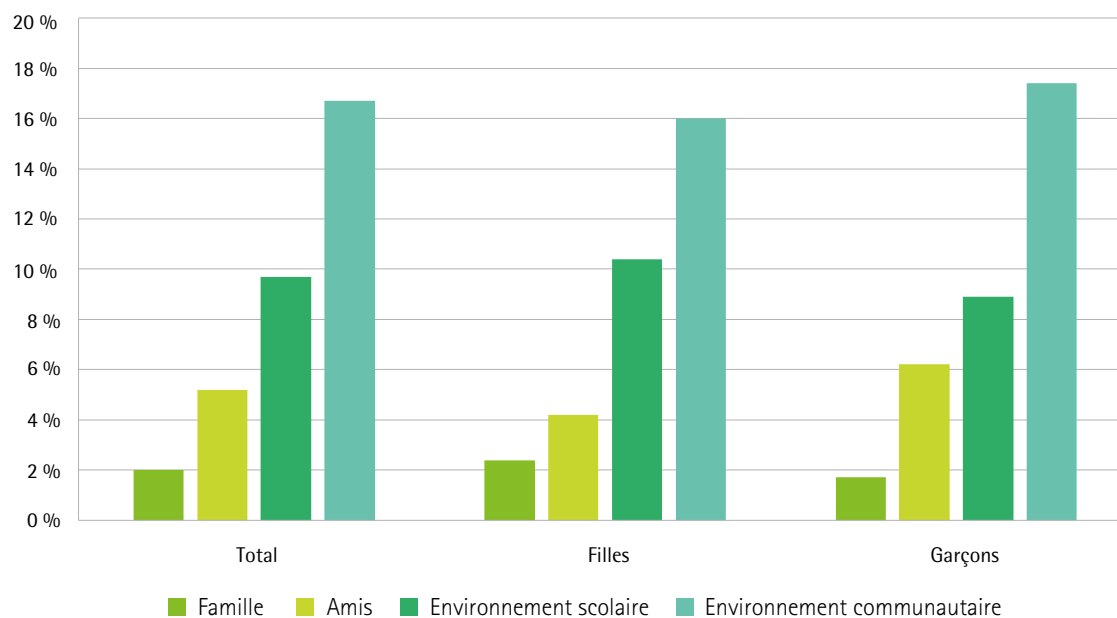
La figure 26 présente les résultats de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) pour 2016-2017³⁰ concernant le soutien social faible (incluant les soutiens émotionnel et informationnel) identifié par les jeunes. On constate que 2 % des jeunes scolarisés au niveau du secondaire estiment avoir un soutien social faible dans leur famille, 5,2 % ont un soutien social faible avec leurs amis, 9,7 % ont un soutien social faible dans leur environnement scolaire, et 16,7 % ont un soutien social faible dans leur communauté (Tableau A34). Les garçons se sentent plus soutenus, comparativement aux filles, dans l'environnement communautaire et avec leurs amis. Les filles se sentent plus soutenues que les garçons dans leur environnement familial et scolaire. Il est important de noter que c'est à l'échelle de leur communauté que les jeunes estiment le plus souvent avoir un soutien social faible.

L'EQSJS définit le soutien social des jeunes comme

« la présence de relations attentionnées (ex. : empathie, amour, confiance, écoute) de la part des parents, des amis, des enseignants ou d'autres adultes significatifs qui les entourent. Il se traduit également par la démonstration d'attentes élevées sur le plan académique et personnel, car celles-ci créent un sentiment de sécurité et suscitent la motivation, surtout lorsqu'on tient compte des capacités et intérêts des jeunes.»

FIGURE 26

PROPORTION DES JEUNES DU SECONDAIRE ESTIMANT LEUR SOUTIEN SOCIAL FAIBLE, SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE SOUTIEN, QUÉBEC, 2016-2017



Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS), 2016-2017. Compilation de la Direction de la recherche.

➤ RÉSEAUX PERSONNEL ET INSTITUTIONNEL DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS

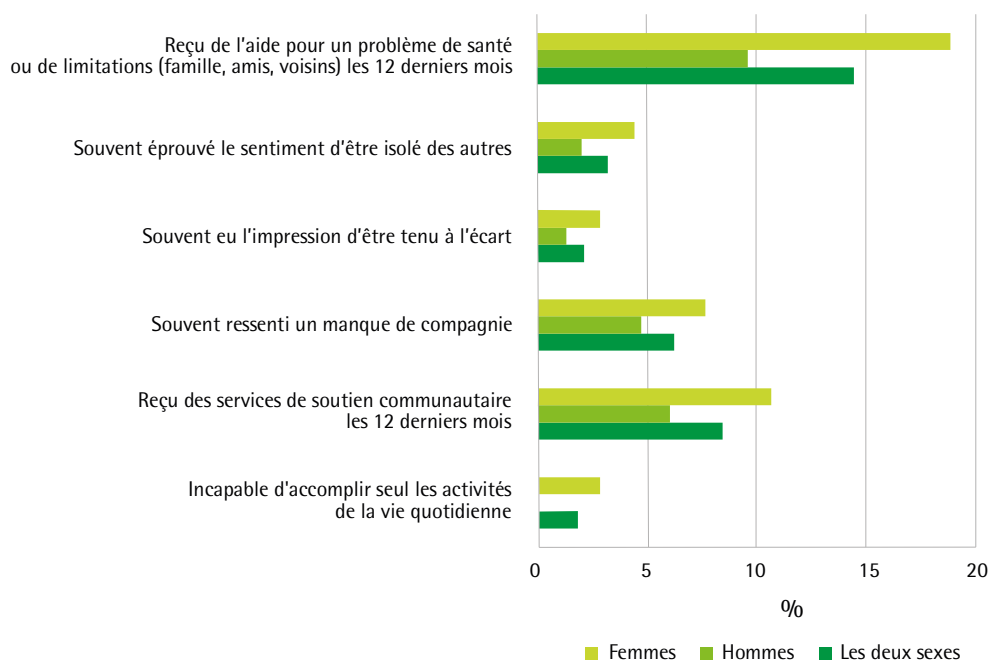
La figure 27 présente les résultats de l'Enquête canadienne sur la santé des aînés (ECSA) concernant les aspects du soutien social des personnes de 65 ans et plus. En 2020, 14,4 % des aînés du Québec déclarent avoir reçu de l'aide, en raison d'un problème de santé ou de limitations, de la part de la famille, d'amis, ou de voisins. Ceci constitue une baisse par rapport à 2019 (16,5 %). Cette diminution peut être attribuée aux restrictions de déplacement, aux visites et aux rencontres durant le confinement dû à la pandémie. Les sentiments d'isolement et d'exclusion semblent avoir augmenté autant pour les hommes que pour les femmes en 2020 comparativement à l'année précédente. La proportion de personnes qui ont souvent reçu des services de soutien communautaire lors des douze derniers mois est de 7,7 % en 2019 et de 8,5 % en 2020, ce qui correspond à une hausse de 0,8 point de pourcentage.

La proportion de personnes âgées qui ont souvent éprouvé un sentiment d'isolement était de 3,2 % en 2020 et de 2,2 % en 2019. Quant à la proportion de personnes âgées ayant souvent eu l'impression d'être tenues à l'écart et celle de personnes âgées qui ont souvent ressenti un manque de compagnie, elles ont respectivement atteint 2,2 % en 2020 (1,7 % en 2019) et 6,3 % en 2020 (5,5 % en 2019). Enfin, la proportion des personnes ne pouvant pas accomplir les activités de la vie quotidienne (à cause d'une incapacité grave ou totale) était assez stable : 1,9 % en 2020 et 1,8 % en 2019 (Tableau A35).

Pour toutes les situations citées, les femmes identifient un soutien social plus important comparativement aux hommes. Le soutien social personnel demeure plus important que le soutien social dans la communauté. Les hommes semblent moins bénéficier du soutien de proches et de la communauté que les femmes.

FIGURE 27

ASPECTS DU RÉSEAU DE SOUTIEN SOCIAL DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, QUÉBEC, 2020



Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0789-01 Caractéristiques de santé des aînés de 65 ans et plus, Enquête canadienne sur la santé des aînés. Compilation de la Direction de la recherche.

En 2017, 16,7 % des jeunes du secondaire estiment qu'ils reçoivent un faible soutien de la part de leur communauté.

CONCLUSION

Cette nouvelle édition de l'État de situation fait une mise à jour des données disponibles en 2022 sur la situation de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion sociale au Québec.

Être en situation de faible revenu au Québec en 2022, pour une personne vivant seule, correspond au fait d'avoir un revenu inférieur à 22 537 \$ en moyenne, soit le revenu minimum pour satisfaire ses besoins essentiels. Une famille de référence (quatre personnes) est en situation de faible revenu quand son revenu est inférieur à 45 073 \$.

Selon la MPC (base 2018), on dénombre au Québec 407 000 unités familiales en situation de faible revenu en 2020, dont 52 % sont des femmes et 48 % des hommes. Notons également que 275 000 (67,6 %) de ces unités familiales sont des personnes seules. De plus, seulement huit unités familiales sur dix comportent des personnes âgées de 18 à 64 ans.

Concernant l'ampleur de la pauvreté, on constate que celle-ci s'est aggravée entre 2015-2019 pour l'ensemble des unités familiales, tout particulièrement pour les personnes dans les familles économiques (+9,2), pour les personnes de moins de 18 ans (+7,6) et pour les hommes (+7,2).

Sur une base territoriale, c'est dans les régions du Nord-du-Québec, de Montréal, et de la Mauricie où l'on retrouve les taux les plus élevés de faible revenu selon la MFR50.

En matière d'inégalité de revenu, le Québec se classe en bonne position par rapport aux pays de l'OCDE (7^e) et par rapport aux autres provinces du Canada (1^{re}).

Pour leur part, les comparaisons de patrimoine pour l'année 2019 révèlent que les inégalités de patrimoine restent très accentuées, même si elles ont majoritairement diminué. Le quintile inférieur d'actifs nets est en déficit de patrimoine. Le ratio interdécile révèle que les inégalités relatives de revenu entre le premier décile et le dernier décile se sont accrues pour les personnes seules, mais sont restées stables dans le cas des familles.

Les conditions de vie des personnes en situation de faible revenu au Québec sont influencées par le travail à faible revenu. Entre 2004 et 2022, le taux de couverture de l'aide financière de dernier recours pour les personnes seules a baissé tandis que celui pour les familles de quatre personnes a augmenté et la plupart des mesures permettent aux personnes qui en bénéficient d'atteindre les seuils de faible revenu.

Le phénomène de l'exclusion sociale est souvent lié à une situation de pauvreté. Les personnes qui vivent l'exclusion sociale au Québec ont du mal à jouir de leurs droits économiques et sociaux.

En 2019, 10,6 % des personnes connaissent l'insécurité alimentaire alors qu'en 2018, 372 700 personnes ont des besoins impérieux de logement. En 2021, 29 300 personnes ont dû travailler à temps partiel à cause d'une maladie ou d'une incapacité. En 2019, 5,8 % des personnes ont estimé leurs besoins en santé insatisfaisants alors qu'en 2020, 6,1 % de la population ont été en chômage de longue durée et 2,4 % ont travaillé à temps partiel involontairement. En 2018, 10 % de la population n'avaient pas de diplôme d'études secondaires ou un équivalent. En 2020, 3,2 % des personnes âgées se sont senties isolées des autres et 2,2 % ont eu l'impression d'être tenues à l'écart.

Dans l'ensemble, le taux de faible revenu au Québec diminue au fil du temps et les situations d'exclusion sociales diminuent également. Toutefois, il est à noter qu'elles demeurent prédominantes chez les personnes seules à faible revenu. Notons également que le taux de couverture de la prestation d'aide sociale des personnes seules par rapport à la MPC (couverture des besoins essentiels) a eu tendance à décroître, passant de 53,7 % en 2004 à 49,6 % en 2022.

Depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2002, la situation s'est beaucoup améliorée au Québec. Les efforts de la société québécoise doivent se poursuivre et les innovations au sein des programmes communautaires et du gouvernement doivent être encouragées et soutenues. Les indicateurs de mesure de faible revenu et de l'exclusion sociale gagneraient également à être améliorés. Ceci permettrait d'avoir un portrait plus réaliste servant à mieux orienter les décisions visant à améliorer la situation des personnes en situation de faible revenu et d'exclusion sociale.



ANNEXE A

GLOSSAIRE

A

Aide sociale (programme) : allocation et service accordés gratuitement à une ou un adulte seul ou encore aux familles qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi et sont à faible revenu. La somme permet de payer la nourriture, le logement, etc.; le programme encourage les personnes à exercer des activités favorisant leur intégration en emploi ou leur participation sociale.

Aire de diffusion (AD) : petite région composée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants et regroupant de 400 à 700 personnes; l'ensemble du Canada est divisé en aires de diffusion.

Ampleur du faible revenu : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de faible revenu.

Assistance sociale : activités et programmes publics destinés aux personnes dans le besoin (personnes en situation de pauvreté, inaptes au travail ou ayant des contraintes sévères/temporaires à l'emploi); elles existent pour répondre aux besoins personnels, sociaux et émotionnels.

B

Besoin impérieux de logement : nécessité d'un nouveau logement, car le logement actuel est inadéquat, inabordable ou il est d'une taille non convenable, et le revenu est insuffisant pour payer un logement acceptable dans sa communauté.

Besoins essentiels (ou fondamentaux) : exigences de choses indispensables ou nécessaires.

Besoins vitaux : exigences de choses indispensables à la survie.

C

Chômage de longue durée : recherche d'emploi ou mise à pied temporaire, depuis 27 semaines ou plus.

Corporation de développement communautaire (CDC) : regroupement d'organisations communautaires qui œuvrent dans divers champs d'activité sur un territoire donné pour améliorer le bien-être, la qualité de vie et l'environnement du territoire, ainsi que pour répondre aux besoins de la communauté.

D

Défavorisation : désavantages matériel et social, par rapport à la communauté locale ou à l'ensemble de la société à laquelle appartient l'individu.

Désavantage : perte ou privation d'une ressource, d'une opportunité ou d'un droit subies par un individu et qui le rendent sous-performant par rapport à ses pairs.

Discrimination : distinction, exclusion ou préférence ayant pour effet de détruire ou de compromettre le droit à l'égalité.

Dollar courant : valeur du dollar à la période courante.

Dollar constant : dollar ayant un pouvoir d'achat constant dans le temps.

Droit humain fondamental : droit dont la légitimité ou la validité n'a pas de fin, ne pouvant pas être transmis ou vendu et garanti par les lois et les traités internationaux. C'est l'une des libertés ou l'un des droits individuels (dignité, vie privée, disposer de son corps, etc.), collectifs (se réunir, s'associer, manifester, etc.) ou sociaux (logement, santé, éducation, sécurité, etc.).

Droits économiques et sociaux : droits fondamentaux qui concernent le lieu de travail, la sécurité sociale, la vie familiale, la participation à la vie culturelle et l'accès au logement, à l'alimentation, à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation.

E

Écart de faible revenu : différence entre le revenu familial ou du ménage et la ligne de faible revenu.

Écart relatif de faible revenu : différence entre le revenu familial ou du ménage et la ligne de faible revenu, exprimée en pourcentage de cette ligne.

Échelle d'équivalence : utilisation d'un facteur pour calculer le revenu des personnes de familles de différentes tailles sur une base commune. Elle évalue la mesure dans laquelle la consommation d'une personne doit être modifiée lorsque sa situation familiale change.

Économie d'échelle : situation dans laquelle l'augmentation des unités entraîne une diminution du coût par tête.

Économie sociale : branche de l'économie regroupant les entreprises et les organismes qui produisent des biens et des services à des fins sociales et non de profit.

Emploi : exercice d'une profession dans le cadre d'une activité rémunérée.

Entreprise d'économie sociale : entreprise qui exerce des activités économiques (vendre, acheter, échanger des biens et services) à des fins sociales (pour les besoins des membres ou de la communauté) et non de profit.

Exclusion sociale : ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société.

F

Faible revenu : revenu de ménage ajusté, inférieur au seuil de faible revenu pertinent.

Famille de recensement : couple marié (avec ou sans enfants), couple en union libre (avec ou sans enfants) ou famille comptant un parent seul.

Famille de référence : famille composée de deux adultes et deux enfants.

Famille économique : groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, le mariage, l'union libre, l'adoption ou une relation de famille d'accueil.

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes.

Filet de sécurité sociale : mesures et mécanismes publics d'assurance sociale, d'assistance sociale, de réadaptation sociale et de prévention sociale.

G

Indice de Gini : coefficient qui mesure l'inégalité de la distribution des revenus. C'est un chiffre variant de 0 (égalité parfaite : tout le monde a le même revenu) à 1 (inégalité parfaite : une seule personne détient tous les revenus).

Gravité du faible revenu : indicateur qui mesure le degré de pauvreté extrême parmi les personnes en situation de pauvreté, et donc le degré d'aversion à la pauvreté dans une population.

H

Hors famille économique (personne) : personne qui vit seule ou avec d'autres personnes qui ne lui sont pas apparentées par le sang, le mariage, l'union libre, l'adoption ou une relation de famille d'accueil.

I

Incidence : conséquence, influence.

Indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) : mesure de la défavorisation des Québécois et des Canadiens à petite échelle géographique.

Indice des prix à la consommation (IPC) : mesure indiquant le rapport entre le prix moyen d'un certain nombre de biens pendant une période donnée et le prix moyen de ces mêmes biens pendant une période de référence où il est exprimé par le chiffre 100.

Indices de Foster-Greer-Thorbecke (FGT) : indicateurs qui mesurent les paramètres de la pauvreté comme l'incidence, la profondeur et la sévérité.

Inégalité : situation où les éléments n'ont pas la même quantité, dimension, nature, qualité ou valeur.

Inflation : hausse générale du niveau moyen des prix des biens et des services dans une économie.

Insécurité alimentaire : accès inadéquat ou incertain aux aliments, principalement en raison d'un manque de ressources financières. Elle est marginale quand la personne s'est inquiétée de manquer de nourriture et/ou de devoir restreindre ses choix alimentaires en raison d'un manque de ressources financières, modérée quand la qualité et/ou la quantité d'aliments est inadéquate, et grave quand la personne réduit sa consommation d'aliments ou que ses habitudes alimentaires sont perturbées.

Intensité du faible revenu : indicateur qui permet d'apprécier la profondeur du manque à gagner pour éradiquer la pauvreté.

Itinérance visible : situation d'une personne qui vit dans des lieux non destinés à l'habitation (rue, trottoirs, édifices abandonnés, refuges, centres d'hébergement, etc.).

L

Ligne de revenu : niveau de revenu représentant une référence

Littératie : ensemble des connaissances en lecture et en écriture permettant à une personne d'être fonctionnelle en société.

M

Marginalisation : mettre quelqu'un à l'écart de la société, l'exclure, le situer en dehors du centre d'une activité, ou le maintenir en un lieu écarté ou médiocre.

Ménage : personne ou groupe de personnes occupant un logement. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Mesure du faible revenu (MFR) : mesure correspondant à 50 % (ou 60 %) de la médiane du revenu de ménage (après impôt ou avant impôt) des particuliers de tous âges. Ce revenu est préalablement ajusté en fonction d'une échelle d'équivalence qui tient compte du nombre de particuliers par ménage afin de refléter les économies d'échelle dans la consommation.

Mesure du panier de consommation (MPC) : mesure du coût des biens et services devant composer un « panier de consommation » jugé essentiel pour qu'une unité familiale de deux parents (de 25 à 49 ans) et deux enfants (garçon de 13 ans et fille de 9 ans) puisse combler ses besoins de base. Les éléments du panier sont liés à la nourriture, aux vêtements et chaussures, au logement, au transport, et à d'autres biens et services, incluant les soins personnels, les besoins ménagers, l'ameublement, le service téléphonique de base, certains loisirs et divertissements, etc.

N

Numératie : ensemble des connaissances en mathématiques permettant à une personne d'être fonctionnelle en société.

O

Objectif emploi (programme) : programme de soutien du revenu et d'accompagnement personnalisé pour que les personnes participantes puissent intégrer le marché du travail et acquérir une autonomie financière.

Organisme communautaire : groupe issu de la communauté, poursuivant soit des activités bénévoles soit des activités qui, même si elles sont rémunérées, sont sans but lucratif et destinées à répondre aux besoins de la communauté.

P

Panier de consommation : panier normé de biens et services destinés à la consommation.

Parité de pouvoir d'achat : taux de conversion monétaire qui exprime les devises en une unité commune. Il exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même panier de biens et de services.

Patrimoine : ensemble des biens qui appartiennent à une personne physique ou morale à un instant donné. Il s'agit de tous les biens meubles ou immeubles, des créances, des dettes, des obligations, des droits de propriété et des charges pouvant être évalués en termes pécuniaires.

Pauvreté : condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services qu'un revenu permet d'acheter. L'évolution du pouvoir d'achat correspond à la différence entre l'évolution des revenus et l'évolution des prix.

Q

Quantile : nombre qui divise une suite ordonnée de valeurs en parties d'égale étendue. Les quintiles divisent la suite ordonnée en cinq parties d'étendue égale, les quartiles en quatre, les déciles en dix, les centiles en 100. Un quantile est la valeur qui divise, mais aussi la partie divisée.

R

Ratio interdécile : neuvième décile divisé par le premier décile, soit la valeur qui délimite la dixième des 10 parties divisées par celle qui délimite la première des 10 parties.

Région administrative : première division du territoire après celle de l'État.

Région métropolitaine de recensement (RMR) : une ou plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine.

Réseau de soutien émotionnel ou informationnel : réseau de soutien social qui peut comprendre les amis, la famille et la collectivité et qui peut offrir un soutien émotionnel, de l'information, des ressources et des services.

Revenu après impôt : revenu total moins la somme de l'impôt fédéral sur le revenu et de l'impôt provincial et territorial sur le revenu, moins l'abattement là où cette mesure s'applique.

Revenu après impôts ajusté : revenu après impôt ajusté par l'échelle d'équivalence (diviser le revenu du ménage par la racine carrée du nombre de membres dans le ménage).

Revenu avant impôts : revenu après addition des transferts gouvernementaux et avant déduction de l'impôt sur le revenu.

Revenu brut : ensemble du revenu avant impôt obtenu par un travailleur au cours d'une année. Il comprend tous les revenus perçus : salaire, rentes, pensions alimentaires, etc.

Revenu de marché : revenu total moins tous les transferts gouvernementaux. Il est aussi appelé revenu avant transferts et impôt.

Revenu disponible : revenu dont dispose un particulier après avoir payé impôts, cotisations syndicales, assurances collectives et autres dépenses non discrétionnaires non liées à la consommation.

Revenu familial excédentaire : moyenne des écarts entre le revenu familial disponible ajusté selon l'échelle d'équivalence et le seuil de faible revenu MPC. L'indicateur est présenté par quintile de revenu familial disponible ajusté à l'échelle d'une personne seule.

Revenu médian : revenu tel que la moitié d'un groupe de ménages ou de particuliers a un revenu qui lui est inférieur ou égal.

Revenu total : somme du revenu d'emploi, des transferts gouvernementaux et des revenus de placements.

Revenu : part de la production qui revient aux individus ou aux collectivités, en tant que sujets économiques, comme rémunération de leur travail ou fruit de leur capital. Les grandes catégories de revenu sont le salaire, l'intérêt, le profit et la rente.

S

Seuil de faible revenu : ligne de revenu en dessous de laquelle les unités d'observation (ménages, unités familiales ou particuliers) sont considérées à faible revenu.

Seuil implicite : niveau de revenu disponible constituant un seuil d'accessibilité ou de sortie d'une mesure.

Solidarité sociale (programme) : allocation et service accordés gratuitement à une ou un adulte seul ou aux familles dont une ou des personnes adultes présentent des contraintes sévères à l'emploi et qui sont à faible revenu.

T

Taux de faible revenu : pourcentage des unités d'observation (ménages, unités familiales ou particuliers) dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu prévus.

Temps partiel : période de travail inférieure à 30 heures par semaine à son emploi principal ou seul emploi.

Travail à faible revenu : travail à temps plein ou à temps partiel, saisonnier ou précaire et sans avantages sociaux, dont les revenus d'activités sont inférieurs au seuil de faible revenu.

Travail : activité rémunérée en vue de produire un bien ou un service.

U

Unité familiale : une personne seule ou une famille économique.

ANNEXE B

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

PRÉSENTATION DE L'ANALYSE

Un des mandats du CEPE est de proposer au ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou à la ministre responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale les indicateurs pertinents pour suivre les progrès du Québec dans l'application de cette loi. La méthodologie applique quinze recommandations faites au ministre en 2009 :

1. Utiliser le revenu comme indicateur du niveau de vie économique.
2. Suivre la pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base en utilisant le revenu disponible à la consommation des produits de base. La MPC devient alors la mesure de référence.
3. Utiliser les particuliers et les unités familiales comme unités d'analyse.
4. Tenir compte des économies d'échelle avec la taille des familles en utilisant le facteur 40/30 de Statistique Canada (racine carrée de la taille de la famille) comme facteur d'équivalence.
5. Ventiler les données selon l'âge, le sexe et le mode de vie familiale.
6. Utiliser les intervalles de confiance pour valider la précision statistique des données.
7. Réaliser des comparaisons temporelles en dollars constants avec l'IPC comme facteur de prise en compte de l'évolution du coût de la vie.
8. Réaliser des comparaisons provinciales avec la MPC.
9. Réaliser des comparaisons régionales avec la MFR50-Api.
10. Réaliser des comparaisons internationales avec la MFR50-Api et la MFR60-Api.
11. Exprimer les revenus des comparaisons internationales en PPA.
12. Analyser le revenu disponible par rapport aux seuils implicites liés à différentes situations sociales et fiscales.
13. Utiliser des indicateurs de propriétés du faible revenu : ampleur, intensité, gravité.
14. Mesurer l'inégalité de revenu avec le coefficient de Gini et un ratio interquantile.
15. Mesurer l'exclusion sociale sur la base de ses principales dimensions. Les indicateurs doivent mettre en lumière les mécanismes d'exclusion et y associer la situation de faible revenu.

PRÉSÉANCE DES INDICATEURS DU CEPE

Les indicateurs sélectionnés par le CEPE sont les indicateurs de référence, mais des indicateurs complémentaires sont parfois ajoutés pour enrichir l'analyse, notamment quand les indicateurs de référence proviennent d'enquêtes occasionnelles.

SOURCES DES DONNÉES

Les sources des données sont les organismes officiels de statistique du Canada (Statistique Canada), du Québec (Institut de la statistique du Québec) et de l'Union européenne (Eurostat). Quelques données mentionnées sont extraites de publications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de la Santé et des Services sociaux ou du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

PRÉSENTATION DES DONNÉES

Les tableaux utilisés sont les compilations ou les adaptations des données par les instituts officiels ou par la Direction de la recherche du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. En particulier, les indicateurs du travail à faible revenu et les indicateurs de l'exclusion sociale ventilés selon le statut de faible revenu sont déterminés par l'utilisation de programmes SAS développés par la Direction de la recherche. Les données principales sont tirées du fichier de microdonnées à grande diffusion de l'ECR, publié par Statistique Canada chaque année.

QUALITÉ DES DONNÉES

Les intervalles de confiance (IC) indiqués sont à 95 %, en d'autres termes les valeurs possibles de l'objet estimés sont à l'intérieur des bornes de l'intervalle, mais avec un risque d'erreur de 5 %.

Le coefficient de variation exprime le degré de dispersion des données obtenues dans l'échantillon, autour de leur moyenne qui est la donnée affichée dans le résultat. Plus ce coefficient est élevé plus les données sont dispersées, plus il est faible plus les données sont regroupées autour de leur moyenne, et donc plus la valeur de l'estimation (donnée affichée) est fiable.

Les estimations dont le coefficient de variation est inférieur à 16,6 % sont fiables et peuvent être utilisées. Les estimations dont le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 % sont accompagnées d'un avertissement mettant en garde contre les taux d'erreur élevés.

La qualité des données est mentionnée lorsque disponible. Les indicateurs de qualité de Statistique Canada sont basés sur le coefficient de variation (CV) et le nombre d'observations.

Ils indiquent ce qui suit :

- A – Excellent (CV entre 0 % et 2 %);
- B – Très bon (CV entre 2 % et 4 %);
- C – Bon (CV entre 4 % et 8 %);

- D – Acceptable (CV entre 8 % et 16 %);
- E – À utiliser avec prudence (CV supérieur ou égal à 16 %).
- F – Trop peu fiable pour être publié
- .. – Indisponible pour une période de référence précise

INDEXATION DES DONNÉES MONÉTAIRES

Les données en lien avec la MPC postérieures à 2020, et avec la MFR postérieures à 2019, sont des estimations de revenus indexés sur l'IPC qui sont réalisées par la Direction de la recherche. La valeur de l'IPC en 2022 a été estimée par le ministère des Finances du Québec.

ACTUALITÉ DES DONNÉES

Les données récurrentes sur la pauvreté ayant été publiées s'arrêtent à 2020 pour Statistique Canada et en 2019-2020 pour l'ISQ. Lorsque certaines données sur un sujet analysé, lié à la pauvreté ou à l'exclusion sociale, peuvent s'adjoindre aux informations de l'indicateur principal, et si elles sont récentes, ces données sont ajoutées en support à l'analyse.

La mesure spécifique à l'exclusion sociale des personnes à faible revenu, en comparaison à l'exclusion sociale des autres personnes, est basée sur les fichiers de microdonnées anonymes de l'ECR. Les plus récents couvrent l'année 2020.

ANNEXE C

NOTES MÉTHODOLOGIQUES - INDICATEURS DE L'ÉTAT DE SITUATION

La qualité des données est indiquée lorsque disponible, selon la légende de statistique Canada.

A : Qualité des données excellente

B : Qualité des données très bonne

C : Qualité des données bonne

D : Qualité des données acceptable

E : À utiliser avec prudence

F : Trop peu fiable, ne peut pas être publiée

.. : Indisponible pour une période de référence précise

TABLEAU A1

MÉTHODES DE MESURES DU FAIBLE REVENU, QUÉBEC, 2022

Concept de faible revenu			
	MFR	MPC	SFR
	Mesure de faible revenu	Mesure fondée sur un panier de consommation	Seuil de faible revenu
Géographie	Un niveau à l'étendue du Canada	53 régions	Taille de la région de résidence
Unité pour le revenu	Ménages	Familles économiques et personnes hors famille économique	Familles économiques et personnes hors famille économique
Facteur de rajustement	Racine carrée de la taille du ménage	Racine carrée de la taille de la famille économique	Différentes lignes selon la taille de la famille économique jusqu'à la catégorie « sept membres ou plus »
Revenu	Revenu après impôt des ménages	Revenu disponible pour la consommation	Revenu après impôt des familles économiques et des personnes hors famille économique
	Revenu total des ménages		Revenu total des familles économiques et des personnes hors famille économique
Ligne	Moitié de la médiane du revenu rajusté ou 60 % de la médiane	Prix d'un panier de biens et de services pour la famille de référence	Niveau de revenu auquel les familles consacrent habituellement 20 points de pourcentage de plus au logement, aux aliments et à l'habillement que la famille moyenne.

Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu. Dictionnaire de l'ENM, Tableau 3.1 Sommaire des lignes de faible revenu dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

TABLEAU A2

SEUILS DU FAIBLE REVENU (MFR50-API) SELON LA TAILLE DU MÉNAGE, EN DOLLARS COURANTS, QUÉBEC, 2005-2019

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes
2005	14 614	20 667	25 311	29 227	32 677	35 796
2006	14 980	21 184	25 946	29 959	33 496	36 693
2007	15 870	22 443	27 487	31 739	35 485	38 872
2008	16 453	23 268	28 497	32 906	36 790	40 301
2009	17 052	24 115	29 535	34 104	38 129	41 769
2010	17 274	24 429	29 919	34 548	38 626	42 312
2011	18 022	25 487	31 215	36 044	40 298	44 145
2012	18 371	25 981	31 820	36 742	41 079	45 000
2013	18 811	26 603	32 582	37 623	42 063	46 078
2014	19 465	27 528	33 715	38 931	43 526	47 680
2015	19 669	27 815	34 067	39 337	43 980	48 178
2016	20 292	28 698	35 147	40 585	45 375	49 706
2017	20 964	29 648	36 311	41 929	46 878	51 352
2018	21 841	30 887	37 829	43 681	48 837	53 498
2019	23 086	32 648	39 985	46 171	51 621	56 548

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (2012-2018), fichiers maîtres. Adaptés par l'Institut de la statistique du Québec : Seuils du faible revenu selon la Mesure de faible revenu (MFR), après impôt, selon la taille du ménage, Québec. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A3**TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) DES PERSONNES SELON L'ÂGE, LE SEXE ET LES UNITÉS FAMILIALES, QUÉBEC, 2015-2020**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Toutes les personnes	13,5 ^c	11,0 ^c	10,9 ^c	9,8 ^c	8,9 ^c	4,8 ^c
Personnes de moins de 18 ans	13,9 ^d	10,9 ^d	10,4 ^d	7,6 ^d	6,3 ^e	2,3 ^e
Personnes de 18 à 64 ans	15,3 ^c	12,0 ^c	12,5 ^b	11,8 ^c	10,8 ^c	6,4 ^c
Personnes de 65 ans ou plus	6,8 ^d	7,3 ^d	6,0 ^d	5,7 ^d	5,4 ^d	2,3 ^d
Hommes	13,4 ^c	11,1 ^c	10,9 ^c	9,8 ^c	9,3 ^c	4,6 ^d
Hommes de moins de 18 ans	14,9 ^d	10,2 ^d	10,2 ^d	7,9 ^d	7,3 ^e	F
Hommes de 18 à 64 ans	14,8 ^c	12,4 ^c	12,7 ^c	11,7 ^c	11,1 ^c	6,3 ^c
Hommes de 65 ans ou plus	6,0 ^e	6,9 ^e	4,8 ^d	4,8 ^d	4,8 ^e	1,8 ^e
Femmes	13,7 ^c	10,8 ^c	10,9 ^c	9,9 ^c	8,6 ^c	5,0 ^d
Femmes de moins de 18 ans	12,9 ^e	11,5 ^d	10,6 ^d	7,2 ^e	5,2 ^e	2,6 ^e
Femmes de 18 à 64 ans	15,8 ^c	11,6 ^c	12,2 ^c	11,8 ^c	10,5 ^d	6,6 ^d
Femmes de 65 ans ou plus	7,5 ^d	7,7 ^d	7,0 ^d	6,4 ^d	5,9 ^d	2,7 ^e
Personnes seules	30,1 ^c	27,2 ^c	24,9 ^c	25,2 ^c	24,6 ^c	16,9 ^c
Personnes seules, hommes	29,1 ^c	29,7 ^c	25,4 ^c	25,5 ^c	25,7 ^d	17,1 ^d
Personnes seules, femmes	31,0 ^c	24,7 ^d	24,4 ^c	25,0 ^c	23,6 ^d	16,7 ^d
Personnes seules, personnes âgées	15,6 ^d	16,5 ^d	11,3 ^d	12,8 ^d	11,4 ^d	5,4 ^d
Personnes seules, hommes âgés	14,9 ^e	18,9 ^e	8,5 ^e	12,3 ^e	10,0 ^e	4,8 ^e
Personnes seules, femmes âgées	15,9 ^d	15,2 ^d	12,9 ^d	13,1 ^d	12,3 ^e	5,7 ^e
Personnes seules, moins de 65 ans	36,2 ^c	31,7 ^c	31,6 ^c	31,3 ^c	31,9 ^c	23,3 ^c
Personnes seules, hommes de moins de 65 ans	32,8 ^d	32,3 ^c	30,6 ^c	29,2 ^c	31,7 ^d	21,6 ^d
Personnes seules, femmes de moins de 65 ans	40,6 ^d	30,9 ^d	32,9 ^c	34,3 ^c	32,2 ^d	25,4 ^d
Personnes dans les familles économiques, deux personnes ou plus	9,8 ^d	7,2 ^d	7,6 ^c	6,2 ^d	5,2 ^d	1,9 ^d
Personnes dans les couples	6,8 ^e	5,4 ^e	7,8 ^d	5,6 ^e	6,5 ^e	2,7 ^e
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	10,4 ^e	7,5 ^e	7,4 ^d	6,0 ^e	4,9 ^e	F
Personnes dans les familles monoparentales	26,8 ^e	23,5 ^e	22,5 ^d	16,2 ^e	13,5 ^e	6,0 ^e
Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête	F	F	F	F	F	F
Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête	30,9 ^e	27,1 ^e	25,1 ^e	17,4 ^e	17,0 ^e	F

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique et Tableau 11-10-0136-01 Statistique du faible revenu selon le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A4

AMPLEUR DU FAIBLE REVENU D'APRÈS LA MPC (BASE 2018), SELON L'ÂGE, LE SEXE ET LE TYPE DE FAMILLE ÉCONOMIQUE, QUÉBEC, 2015-2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Personnes à faible revenu					
Toutes les personnes	30,5 ^c	31,7 ^c	34,4 ^B	31,7 ^c	35,0 ^c
Personnes de moins de 18 ans	22,5 ^D	24,7 ^D	27,0 ^D	26,9 ^D	30,1 ^D
Personnes de 18 à 64 ans	34,6 ^c	35,9 ^c	38,6 ^B	35,3 ^c	38,3 ^c
Personnes de 65 ans et plus	13,2 ^D	17,2 ^E	16,9 ^D	12,9 ^D	18,3 ^D
Hommes	29,8 ^c	35,2 ^c	36,8 ^c	32,5 ^c	37,0 ^c
Femmes	31,2 ^c	28,2 ^c	32,0 ^c	31,0 ^c	32,7 ^c
Personnes dans les familles économiques	23,1 ^D	25,2 ^c	29,9 ^c	27,3 ^D	32,3 ^D
Personnes hors famille économique	41,3 ^c	39,2 ^c	40,4 ^c	36,6 ^c	37,5 ^c

Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A5

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES DU FAIBLE REVENU : AMPLEUR, INTENSITÉ ET GRAVITÉ, D'APRÈS LA MPC (BASE 2018), POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES, SELON L'ÂGE ET LA VARIATION, QUÉBEC, 2015 ET 2020

	Toutes les personnes	Personnes de moins de 18 ans	Personnes de 18 à 64 ans	Personnes de 65 ans et plus
2015				
Taux de faible revenu (%)	13,5	13,9	15,3	6,8
Ampleur (%)	30,3	22,4	34,5	13,3
Intensité (ampleur x taux)	4,1	3,4	5,3	0,9
Gravité (ampleur ² x taux)	1,2	0,7	1,8	0,1
2020				
Taux de faible revenu (%)	4,8	2,3	6,4	2,3
Ampleur (%)	30,5	15,5	33,4	19,4
Intensité (ampleur x taux)	1,5	0,4	2,1	0,4
Gravité (ampleur ² x taux)	0,4	0,1	0,7	0,1
Variation 2015-2020 (%)				
Ampleur	0,7	-30,8	-3,2	45,9
Intensité	-64,2	-88,6	-59,5	-50,7
Gravité	-64,0	-92,1	-60,8	-28,0

Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Adaptation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A6

NOMBRE (x1000) DE PERSONNES À FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) SELON L'ÂGE, LE SEXE ET LE TYPE DE FAMILLE ÉCONOMIQUE, QUÉBEC, 2015-2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Toutes les personnes	1 088 ^c	888 ^c	893 ^c	816 ^c	748 ^c	407 ^c
Personnes de moins de 18 ans	210 ^d	166 ^d	160 ^d	119 ^d	99 ^e	36 ^e
Personnes de 18 à 64 ans	784 ^c	618 ^c	644 ^b	611 ^c	563 ^c	33 ^c
Personnes de 65 ans ou plus	94 ^d	104 ^d	88 ^d	87 ^d	85 ^d	37 ^c
Hommes	532 ^c	448 ^c	446 ^c	406 ^c	387 ^c	195 ^d
Hommes de moins de 18 ans	111 ^d	80 ^d	81 ^d	64 ^d	58 ^e	F
Hommes de 18 à 64 ans	383 ^c	323 ^c	331 ^c	307 ^c	293 ^c	165 ^c
Hommes de 65 ans ou plus	38 ^e	45 ^e	33 ^d	35 ^d	36 ^e	14 ^e
Femmes	555 ^c	440 ^c	447 ^c	411 ^c	361 ^c	212 ^d
Femmes de moins de 18 ans	99 ^e	86 ^d	79 ^d	54 ^e	41 ^e	20 ^e
Femmes de 18 à 64 ans	401 ^c	295 ^c	313 ^c	304 ^c	270 ^d	168 ^d
Femmes de 65 ans ou plus	56 ^d	59 ^d	55 ^d	53 ^d	50 ^d	24 ^e
Personnes seules	449 ^c	414 ^c	386 ^c	399 ^c	394 ^c	275 ^c
Personnes seules, hommes	218 ^d	231 ^d	198 ^c	203 ^c	202 ^d	138 ^d
Personnes seules, femmes	231 ^d	183 ^d	188 ^c	196 ^c	192 ^d	137 ^d
Personnes seules, personnes âgées	69 ^d	74 ^d	58 ^d	67 ^d	65 ^d	31 ^d
Personnes seules, hommes âgés	23 ^e	29 ^e	16 ^e	22 ^e	22 ^e	10 ^e
Personnes seules, femmes âgées	46 ^d	45 ^d	42 ^d	45 ^d	44 ^e	20 ^e
Personnes seules, moins de 65 ans	380 ^c	340 ^c	328 ^c	332 ^c	329 ^c	244 ^c
Personnes seules, hommes de moins de 65 ans	195 ^d	202 ^d	182 ^c	181 ^c	180 ^d	127 ^d
Personnes seules, femmes de moins de 65 ans	185 ^d	138 ^d	146 ^c	151 ^d	149 ^d	117 ^d
Personnes dans les familles économiques, deux personnes ou plus	639 ^d	475 ^d	506 ^c	418 ^d	353 ^d	132 ^d
Personnes dans les couples	78 ^e	62 ^e	89 ^d	63 ^e	77 ^e	30 ^e
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	288 ^d	207 ^e	205 ^d	172 ^e	139 ^e	F
Personnes dans les familles monoparentales	112 ^e	100 ^e	89 ^e	54 ^e	50 ^e	23 ^e
Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête	F	F	F	F	F	F
Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête	102 ^e	97 ^e	77 ^e	49 ^e	45 ^e	F

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique et Tableau 11-10-0136-01 Statistique du faible revenu selon le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A7

FAMILLES À FAIBLE REVENU (MFR50-API) SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 2019

Région administrative	Nombre de familles à faible revenu	Taux de faible revenu	Proportion des familles à faible revenu
Bas-Saint-Laurent	3 540	6,3	1,65
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4 660	5,9	2,18
Capitale-Nationale	11 650	5,7	5,44
Mauricie	6 690	8,9	3,13
Estrie	11 170	8,2	5,22
Montréal	77 400	15,5	36,15
Outaouais	9 400	8,7	4,39
Abitibi-Témiscamingue	2 910	7	1,36
Côte-Nord	2 160	8,4	1,01
Nord-du-Québec	2 100	18,4	0,98
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2 020	7,6	0,94
Chaudière-Appalaches	6 500	5,3	3,04
Laval	10 550	8,8	4,93
Lanaudière	11 500	7,7	5,37
Laurentides	13 520	7,6	6,32
Montérégie	32 620	8	15,24
Centre-du-Québec	5 720	8,1	2,67
Ensemble du Québec	214 080	9,3	100,00

Source : Statistique Canada. Fichier des familles T1.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec : Nombre de familles à faible revenu selon le type de famille, régions administratives et ensemble du Québec. Compilation de la Direction de la recherche.

Note : Famille de recensement.

TABLEAU A8

TAUX DE FAIBLE REVENU DES FAMILLES (MFR50-API) SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LA VARIATION, QUÉBEC, 2012-2019

Rang	Région administrative	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation en points de pourcentage 2012-2019
4	Bas-Saint-Laurent	7,0	6,7	6,9	6,6	6,5	6,4	6,3	6,3	-0,7
3	Saguenay-Lac-Saint-Jean	6,4	6,5	6,7	6,7	6,3	6,2	5,9	5,9	-0,5
2	Capitale-Nationale	6,2	6,1	6,1	6,0	5,8	5,7	5,6	5,7	-0,5
13	Mauricie	9,8	9,9	9,9	9,4	9,2	9,0	8,8	8,9	-0,9
11	Estrie	9,5	9,2	9,1	8,9	8,6	8,5	8,3	8,2	-1,3
16	Montréal	17,8	17,4	17,5	16,8	16,2	16,3	15,8	15,5	-2,3
13	Outaouais	9,7	9,7	9,9	9,5	9,3	9,2	8,8	8,7	-1,0
5	Abitibi-Témiscamingue	7,3	7,2	7,7	7,5	7,1	7,0	6,7	7,0	-0,3
12	Côte-Nord	8,8	8,8	9,1	8,8	8,8	9,1	8,7	8,4	-0,4
17	Nord-du-Québec	16,4	17,2	17,2	16,3	17,2	17,9	18,1	18,4	2,0
9	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9,1	9,1	9,3	8,7	8,4	7,9	8,0	7,6	-1,5
1	Chaudière-Appalaches	5,3	5,2	5,3	5,1	5,1	5,1	5,1	5,3	0,0
15	Laval	9,4	9,3	9,5	9,4	9,2	9,1	9,0	8,8	-0,6
7	Lanaudière	8,5	8,4	8,6	8,2	8,1	7,9	7,7	7,7	-0,8
6	Laurentides	8,4	8,3	8,4	8,2	7,8	7,9	7,6	7,6	-0,8
9	Montérégie	8,5	8,5	8,6	8,3	8,1	8,1	8,0	8,0	-0,5
8	Centre-du-Québec	8,7	8,7	8,7	8,3	8,1	8,0	7,8	8,1	-0,6
	Ensemble du Québec	10,2	10,1	10,2	9,8	9,5	9,5	9,3	9,3	-0,9

Source : Statistique Canada. Fichier des familles T1.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec : Taux de faible revenu selon le type de famille, régions administratives et ensemble du Québec. Compilation de la Direction de la recherche.

Note : Famille de recensement.

TABLEAU A9

PROPORTIONS DES PERSONNES AYANT TRAVAILLÉ PLUS DE 910 HEURES AINSI QUE LA POPULATION TOTALE À FAIBLE REVENU DE 18 À 64 ANS SELON LE SEXE, L'ÂGE, L'UNITÉ FAMILIALE ET LA RÉGION DÉMOGRAPHIQUE (MPC BASE 2018) ET CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES, QUÉBEC, 2018

	Total de la population	Personnes ayant travaillé plus de 910 heures (%)
Sexe		
Homme	10,1	4,5
Femme	9,96	3,2
Âge		
Moins de 30 ans	8,9	4,3
De 30 à 44 ans	10,8	4,6
De 45 à 64 ans	10,1	2,8
Unité familiale		
Personnes seules	26,4	10,0
Famille économique de deux personnes ou plus	5,6	2,4
Régions du Québec		
Rurales	9,2	4,8
Moins de 30 000 habitants	10,1	3,2
De 30 000 à 99 999 habitants	10,5	1,7
De 100 000 à 499 999 habitants	8,6	2,9
Ville de Québec	6,8	2,1
Montréal	11,1	4,7

Source : Statistique Canada. Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2018, fichiers maîtres. Adaptation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A10

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES, PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2004 ET 2022

	Seuils implicites	Taux de couverture (%)		
		\$ courants	MFR 50 % (14 031 \$)	MFR 60 % (16 838 \$)
2004				
AFDR	7 081	50,5	42,1	53,7
AFDR 200 \$	9 672	68,9	57,4	73,3
Seuil d'imposition nulle fédéral	9 826	70,0	58,4	74,5
Seuil de sortie – AFDR	10 111	72,1	60,0	76,7
Seuil d'imposition nulle au Québec	12 383	88,3	73,5	93,9
Salaire minimum	12 785	91,1	75,9	96,9
2022				
	\$ courants	MFR 50 % (25 279 \$)	MFR 60 % (30 335 \$)	MPC Montréal (22 537 \$)
AFDR	11 173	44,2	36,8	49,6
AFDR 200 \$	13 625	53,9	44,9	60,5
Seuil de sortie – AFDR	17 897	70,8	59,0	79,4
Seuil d'imposition nulle fédéral	20 712	81,9	68,3	91,9
Seuil d'imposition nulle au Québec	21 896	86,6	72,2	97,2
Seuil de sortie – Prime au travail ^a	22 945	90,8	75,6	101,8
Salaire minimum	25 797	102,0	85,0	114,5
Seuil de sortie – ACT ^a	25 425	100,6	83,8	112,8
Seuil de sortie – CIS ^a	40 384	159,7	133,1	179,2

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

^a Mesures fiscales mises en vigueur après 2004.

TABLEAU A11

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES, PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2004 ET 2022

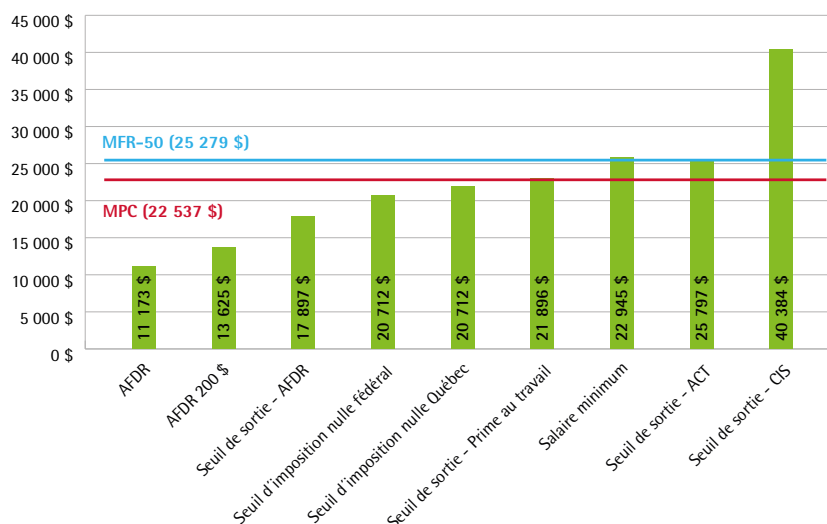
	Seuils implicites	Taux de couverture (%)		
		\$ courants	MFR 50 % (14 031 \$)	MFR 60 % (16 838 \$)
2004				
AFDR	10 099	72,0	60,0	76,6
AFDR 200 \$	11 402	81,3	67,7	86,5
Seuil d'imposition nulle fédéral	11 637	82,9	69,1	88,2
Seuil de sortie – AFDR	11 931	85,0	70,9	90,5
Seuil d'imposition nulle au Québec	12 383	88,3	73,5	93,9
Salaire minimum	12 785	91,1	75,9	96,9
2022				
AFDR	11 173	44,2	36,8	49,6
AFDR 200 \$	13 625	53,9	44,9	60,5
Seuil de sortie – AFDR	17 897	70,8	59,0	79,4
Seuil d'imposition nulle fédéral	20 712	81,9	68,3	91,9
Seuil d'imposition nulle au Québec	21 896	86,6	72,2	97,2
Seuil de sortie – Prime au travail adaptée ^a	22 945	90,8	75,6	101,8
Salaire minimum	25 797	102,0	85,0	114,5
Seuil de sortie – ACT ^a	25 425	100,6	83,8	112,8
Seuil de sortie – CIS ^a	40 384	159,7	133,1	179,2

Source : MESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

^a Mesures fiscales mises en vigueur après 2004.

FIGURE A11

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES, PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2022



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A12

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES, FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE 3 ANS, QUÉBEC, 2004 ET 2022

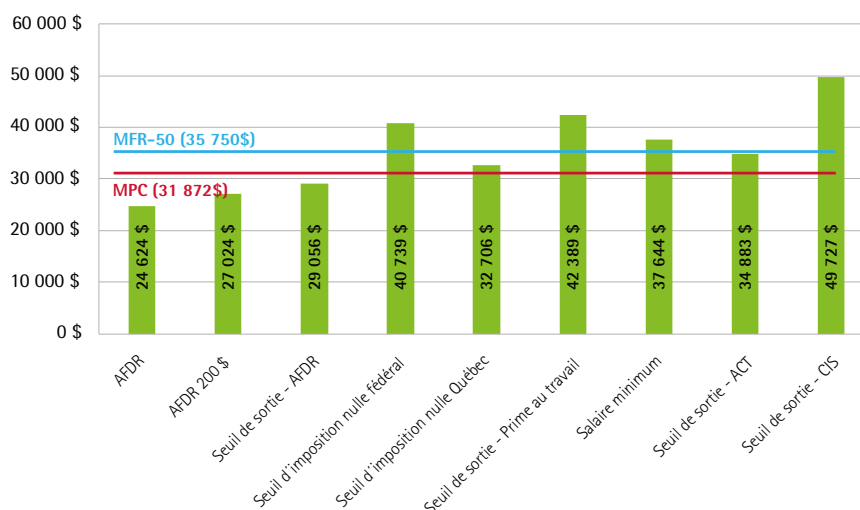
	Seuils implicites	Taux de couverture (%)		
2004	\$ courants	MFR 50 % (19 843 \$)	MFR 60 % (23 812 \$)	MPC Montréal (18 652 \$)
AFDR	14 700	74,1	61,7	78,8
AFDR 200 \$	17 454	88,0	73,3	93,6
Seuil de sortie - AFDR	18 871	95,1	79,2	101,2
Salaire minimum	19 984	100,7	83,9	107,1
Seuil d'imposition nulle fédéral	20 634	104,0	86,7	110,6
Seuil de sortie - APPORT	20 870	105,2	87,6	111,9
Seuil d'imposition nulle au Québec	24 619	124,1	103,4	132,0
2022	\$ courants	MFR 50 % (35 750 \$)	MFR 60 % (42 900 \$)	MPC Montréal (31 872 \$)
AFDR	24 624	68,9	57,4	77,3
AFDR 200 \$	27 024	75,6	63,0	84,8
Seuil de sortie - AFDR	29 056	81,3	67,7	91,2
Seuil d'imposition nulle fédéral	40 739	114,0	95,0	127,8
Seuil d'imposition nulle au Québec	32 706	91,5	76,2	102,6
Seuil de sortie - Prime au travail adaptée ^a	42 389	118,6	98,8	133,0
Salaire minimum	37 644	105,3	87,7	118,1
Seuil de sortie - ACT ^a	34 883	97,6	81,3	109,4
Seuil de sortie - CIS ^a	49 727	139,1	115,9	156,0

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

^a Mesures fiscales mises en vigueur après 2004.

FIGURE A12

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES, FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE 3 ANS, QUÉBEC, 2022



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A13

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES, COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANT, QUÉBEC, 2004 ET 2022

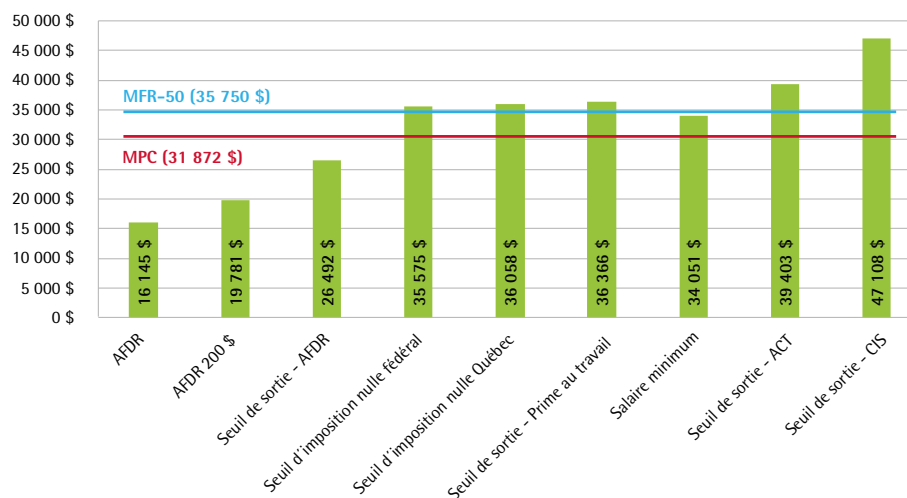
	Seuils implicites	Taux de couverture (%)		
2004	\$ courants	MFR 50 % (19 843 \$)	MFR 60 % (23 812 \$)	MPC Montréal (18 652 \$)
AFDR	10 757	54,2	45,2	57,7
AFDR 200 \$	14 594	73,5	61,3	78,2
Salaire minimum	14 658	73,9	61,6	78,6
Seuil de sortie - AFDR	14 984	75,5	62,9	80,3
Seuil d'imposition nulle fédéral	15 673	79,0	65,8	84,0
Seuil d'imposition nulle au Québec	21 377	107,7	89,8	114,6
2022	\$ courants	MFR 50 % (35 750 \$)	MFR 60 % (42 900 \$)	MPC Montréal (31 872 \$)
AFDR	16 145	45,2	37,6	50,7
AFDR 200 \$	19 781	55,3	46,1	62,1
Seuil de sortie - AFDR	26 492	74,1	61,8	83,1
Seuil d'imposition nulle fédéral	35 575	99,5	82,9	111,6
Seuil d'imposition nulle au Québec	36 058	100,9	84,1	113,1
Seuil de sortie - Prime au travail ^a	36 366	101,7	84,8	114,1
Salaire minimum	34 051	95,2	79,4	106,8
Seuil de sortie - ACT ^a	39 403	110,2	91,8	123,6
Seuil de sortie - CIS ^a	47 108	131,8	109,8	147,8

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

^a Mesures fiscales mises en vigueur après 2004.

FIGURE A13

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES, COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANT, QUÉBEC, 2022



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A14

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES, FAMILLES BIPARENTALES AVEC REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2004 ET 2022

	Seuils implicites	Taux de couverture (%)		
		\$ courants	MFR 50 % (28 063 \$)	MFR 60 % (33 676 \$)
2004				
AFDR	20 074	71,5	59,6	76,1
AFDR 200 \$	24 468	87,2	72,7	92,8
Salaire minimum	26 511	94,5	78,7	100,5
Seuil d'imposition nulle fédéral	26 446	94,2	78,5	100,3
Seuil de sortie - AFDR	26 566	94,7	78,9	100,7
Seuil de sortie - APPORT	27 586	98,3	81,9	104,6
Seuil d'imposition nulle au Québec	33 365	118,9	99,1	126,5
2022				
	\$ courants	MFR 50 % (50 558 \$)	MFR 60 % (60 669 \$)	MPC Montréal (45 073 \$)
AFDR	36 159	71,5	59,6	80,2
AFDR 200 \$	39 795	78,7	65,6	88,3
Seuil de sortie - AFDR	46 506	92,0	76,7	103,2
Seuil d'imposition nulle fédéral	54 626	108,0	90,0	121,2
Seuil d'imposition nulle au Québec	55 091	109,0	90,8	122,2
Seuil de sortie - Prime au travail ^a	59 464	117,6	98,0	131,9
Salaire minimum	52 905	104,6	87,2	117,4
Seuil de sortie - ACT ^a	55 620	110,0	91,7	123,4
Seuil de sortie - CIS ^a	63 007	124,6	103,9	139,8

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

^a Mesures fiscales mises en vigueur après 2004.

TABLEAU A15

ACTIF DETTE ET ACTIF NET (RICHESS) DES UNITÉS FAMILIALES, SELON LE QUINTILE D'ACTIF NET, EN DOLLARS CONSTANTS DE 2019, QUÉBEC, 2005, 2012, 2016 ET 2019

		2005			2012			2016			2019		
		Valeur médiane (\$)	% détenant l'actif/dette	Proportion sur le total	Valeur médiane (\$)	% détenant l'actif/dette	Proportion sur le total	Valeur médiane (\$)	% détenant l'actif/dette	Proportion sur le total	Valeur médiane (\$)	% détenant l'actif/dette	Proportion sur le total
Q1	Actif	3 800	100	0,4	6 200	100	0,4	6 000	100	0,4	8 200	100	0,4
	Actif	9 100	60,1	3,8	7 800	62,3	3,1	9 000	56,8	2,9	8 000	61,5	3,1
	Actif	1 300	100	0,0	2 100	100	0,0	2 400	100	0,0	2 600	100	0,0
Q2	Actif	39 600	100	3,1	61 600	100	3,2	70 700	100	3,5	92 200	100	4,1
	Dettes	11 400	64,1	11,8	14 100	69,0	11,4	20 100	74,0	11,1	23 400	75,1	14,5
	Actif	31 000	100	1,9	47 400	100	2,0	52 200	100	2,2	62 000	100	2,6
Q3	Actif	178 500	100	9,6	320 500	100	10,8	312 600	100	10,8	332 200	100	10,9
	Dettes	64 200	73,7	24,7	115 900	80,2	26,8	116 500	76,6	24,6	129 000	73,2	24,3
	Actif	131 800	100	7,6	221 300	100	8,5	221 300	100	8,5	237 800	100	9,0
Q4	Actif	407 800	100	21,1	624 100	100	21,4	648 200	100	21,7	645 300	100	21,4
	Dettes	66 600	76,9	27,2	68 600	75,2	23,7	99 200	71,6	26,5	115 000	71,9	26,5
	Actif	341 500	100	20,3	545 500	100	21,0	545 000	100	20,9	545 000	100	20,7
Q5	Actif	965 700	100	65,8	1 436 000	100	64,2	1 380 600	100	63,7	1 444 900	100	63,2
	Dettes	50 800	69,8	32,5	91 300	70,0	35,1	118 600	71,0	34,9	83 400	68,4	31,6
	Actif	925 400	100	70,3	1 306 000	100	68,4	1 273 300	100	68,3	1 312 000	100	67,8
TOTAL	Actif	196 400	100	100	339 700	100	100	326 900	100	100	344 600	100	100
	Dettes	29 900	68,9	100	38 300	71,3	100	47 700	70,0	100	40 500	70,0	100
	Actif	131 800	100	100	221 300	100	100	221 300	100	100	237 800	100	100

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0049-01 Actifs et dettes selon les quintiles d'avoir net, Enquête sur la sécurité financière (ESF).
Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A16

REVENU FAMILIAL EXCÉDENTAIRE (MPC BASE 2018), EN DOLLARS CONSTANTS DE 2018, AJUSTÉ SELON LA TAILLE DE LA FAMILLE, SELON LE QUINTILE, LA VARIATION ET L'ÉCART ENTRE Q5 ET Q1, QUÉBEC, 2015-2020

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation en point de pourcentage 2015-2020
Quintile 1	-5 878	-5 151	-5 156	-4 366	-4 871	-922	-84,3 %
Quintile 2	5 167	5 753	5 908	6 814	7 277	10 318	99,7 %
Quintile 3	12 890	13 616	14 587	15 859	16 583	19 157	48,6 %
Quintile 4	22 892	23 858	25 399	25 938	27 774	30 652	33,9 %
Quintile 5	48 245	52 956	54 663	55 785	60 236	60 924	26,3 %
Q5-Q1	54 123	58 107	59 819	60 152	65 107	61 847	14,3 %

Source : Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), Fichier maître, 2010 à 2011 (données révisées pour faciliter la comparaison avec la période débutant en 2012); Enquête canadienne sur le revenu (ECR), Fichier maître, 2015 et suivantes. Adaptés par l'Institut de la statistique du Québec : Revenu familial excédentaire, Québec, 2003-2018. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A17

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES SELON LA PROVINCE, LA VARIATION ET LE RANG, 2016-2020

Province	2016	2017	2018	2019	2020	Rang en 2020	Variation en point de pourcentage 2016-2020
Terre-Neuve-et-Labrador	12,2 ^c	11,3 ^c	11,4 ^c	11,2 ^d	7,0 ^d	6	-5,2
Île-du-Prince-Édouard	13,9 ^d	15,4 ^c	13,4 ^c	12,3 ^d	7,6 ^d	7	-6,3
Nouvelle-Écosse	16,4 ^c	15,1 ^c	13,8 ^c	12,0 ^c	7,7 ^c	10	-8,7
Nouveau-Brunswick	13,9 ^c	12,6 ^c	10,8 ^c	9,9 ^d	7,6 ^c	7	-6,3
Québec	11,0 ^c	10,9 ^c	9,8 ^c	8,9 ^c	4,8 ^c	1	-6,2
Ontario	13,7 ^b	12,3 ^b	11,8 ^b	10,9 ^c	6,8 ^c	4	-6,9
Manitoba	12,4 ^c	11,2 ^c	11,1 ^c	11,5 ^c	6,8 ^c	4	-5,6
Saskatchewan	11,1 ^c	11,9 ^c	10,8 ^c	11,9 ^c	6,7 ^c	3	-4,4
Alberta	10,1 ^c	8,5 ^c	8,8 ^c	7,7 ^d	5,5 ^d	2	-4,6
Colombie-Britannique	16,0 ^c	14,6 ^c	13,3 ^c	11,9 ^c	7,6 ^c	7	-8,4
Canada	12,9 ^b	11,9 ^a	11,2 ^b	10,3 ^b	6,4 ^b		-6,5

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A18

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) DES PERSONNES DE MOINS DE 18 ANS SELON LA PROVINCE, VARIATION ET RANG, CANADA, 2016-2020

Province	2016	2017	2018	2019	2020	Rang en 2020	Variation en point de pourcentage 2016-2020
Personnes de moins de 18 ans							
Terre-Neuve-et-Labrador	13,0 ^E	11,5 ^E	11,5 ^E	15,3 ^E	7,9 ^E	10	-5,1
Île-du-Prince-Édouard	18,5 ^E	17,3 ^D	12,5 ^E	14,6 ^E	7,2 ^E	9	-11,3
Nouvelle-Écosse	19,9 ^D	20,0 ^D	15,8 ^D	10,9 ^E	5,5 ^E	4	-14,4
Nouveau-Brunswick	16,4 ^D	15,5 ^D	11,9 ^D	12,4 ^E	6,1 ^E	7	-10,3
Québec	10,9^D	10,4^D	7,6^D	6,3^E	2,3^E	1	-8,6
Ontario	15,2 ^C	12,2 ^C	12,0 ^C	11,5 ^D	5,6 ^D	5	-9,6
Manitoba	15,5 ^D	12,8 ^D	13,1 ^D	13,5 ^D	6,0 ^D	6	-9,5
Saskatchewan	12,5 ^D	14,4 ^D	11,5 ^D	12,7 ^D	6,6 ^D	8	-5,9
Alberta	10,8 ^D	7,8 ^D	8,8 ^D	6,9 ^E	4,2 ^E	2	-6,6
Colombie-Britannique	17,4 ^D	13,4 ^D	11,1 ^D	7,3 ^E	5,0 ^E	3	-12,4
Canada	13,9^C	11,7^C	10,6^C	9,4^C	4,7^C		-9,2

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A19

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) DES PERSONNES DE 18 À 64 ANS SELON LA PROVINCE, LA VARIATION ET LE RANG, CANADA, 2016-2020

Province	2016	2017	2018	2019	2020	Rang en 2020	Variation en point de pourcentage 2016-2020
Personnes de 18 à 64 ans							
Terre-Neuve-et-Labrador	13,3 ^D	12,6 ^C	13,7 ^C	11,9 ^D	8,1 ^D	4	-5,2
Île-du-Prince-Édouard	14,1 ^D	16,2 ^C	14,3 ^C	13,2 ^D	8,7 ^D	7	-5,4
Nouvelle-Écosse	18,1 ^C	16,4 ^C	14,9 ^C	13,6 ^C	9,5 ^C	9	-8,6
Nouveau-Brunswick	14,3 ^C	13,8 ^C	12,2 ^C	10,5 ^D	9,0 ^C	8	-5,3
Québec	12,0^C	12,5^B	11,8^C	10,8^C	6,4^C	1	-5,6
Ontario	15,0 ^B	14,1 ^B	13,3 ^B	12,1 ^C	8,1 ^C	4	-6,9
Manitoba	13,1 ^C	12,1 ^C	11,7 ^C	12,2 ^C	8,2 ^C	6	-4,9
Saskatchewan	11,6 ^C	12,5 ^C	12,1 ^C	13,2 ^C	7,7 ^C	3	-3,9
Alberta	10,9 ^C	9,8 ^C	9,9 ^C	8,9 ^D	6,5 ^D	2	-4,4
Colombie-Britannique	17,4 ^C	16,3 ^C	15,2 ^C	14,8 ^C	9,5 ^C	9	-7,9
Canada	14,0^B	13,4^A	12,8^B	11,8^B	7,8^B		-6,2

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A20

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS SELON LA PROVINCE, VARIATION ET RANG, CANADA, 2016-2020

Province	2016	2017	2018	2019	2020	Rang en 2020	Variation en point de pourcentage 2016-2020
Personnes de 65 ans ou plus							
Terre-Neuve-et-Labrador	8,0 ^E	6,9 ^D	4,4 ^E	6,0 ^E	3,4 ^E	6	-4,6
Île-du-Prince-Édouard	8,3 ^E	10,7 ^D	11,5 ^D	6,9 ^E	4,5 ^E	8	-3,8
Nouvelle-Écosse	7,9 ^D	6,9 ^D	8,8 ^D	8,0 ^D	4,5 ^D	8	-3,4
Nouveau-Brunswick	10,0 ^D	6,6 ^D	5,9 ^D	6,1 ^D	5,1 ^D	10	-4,9
Québec	7,3^D	6,0^D	5,7^D	5,4^D	2,3^D	1	-5,0
Ontario	6,7 ^D	5,6 ^D	5,7 ^D	6,0 ^D	3,3 ^D	5	-3,4
Manitoba	4,9 ^D	5,4 ^D	6,1 ^D	5,6 ^E	2,3 ^E	1	-2,6
Saskatchewan	6,9 ^E	5,5 ^D	4,6 ^E	5,9 ^D	2,9 ^E	3	-4,0
Alberta	4,3 ^E	2,9 ^E	3,4 ^E	3,5 ^E	2,9 ^E	3	-1,4
Colombie-Britannique	9,1 ^D	9,7 ^D	8,5 ^D	6,4 ^D	3,7 ^D	7	-5,4
Canada	7,1^C	6,1^C	6,0^C	5,7^C	3,1^C		-4,0

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A21

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES (MPC BASE 2018) SELON LA RMR ET VARIATION, CANADA, 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation en point de pourcentage 2016-2020
Total des régions métropolitaines de recensement sélectionnées	12,9 ^B	11,9 ^A	11,2 ^B	10,3 ^B	6,4 ^B	-6,5
Québec, Québec	6,7^E	5,7^D	8,6^E	8,2^E	3,2^E	-3,5
Montréal, Québec	13,2^D	14,1^C	11,3^C	10,4^D	5,4^D	-7,8
Ottawa-Gatineau, Ontario/Québec	10,7^D	10,9^D	11,4^D	8,4^D	5,5^D	-5,2
Toronto, Ontario	17,6 ^C	14,4 ^C	14,2 ^C	13,1 ^D	8,6 ^D	-9
Winnipeg, Manitoba	13,6 ^C	12,6 ^C	12,4 ^C	11,9 ^D	6,6 ^C	-7
Calgary, Alberta	11,1 ^D	8,0 ^D	11,3 ^D	5,2 ^E	6,8 ^E	-4,3
Edmonton, Alberta	8,5 ^D	9,7 ^D	7,2 ^D	9,8 ^E	5,2 ^D	-3,3
Vancouver, Colombie-Britannique	15,6 ^D	16,0 ^D	13,6 ^D	11,5 ^D	7,8 ^D	-7,8
Colombie-Britannique	9,1 ^D	9,7 ^D	8,5 ^D	6,4 ^D	3,7 ^D	-5,4

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A22

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ ET RANG DU QUÉBEC, DU CANADA ET DES PROVINCES, 1990-2020

	Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
1990	0,286	0,278	0,257	0,270	0,269	0,269	0,280	0,279	0,306	0,289	0,290
1995	0,293	0,285	0,244	0,272	0,274	0,280	0,294	0,276	0,293	0,294	0,289
2000	0,317	0,302	0,285	0,295	0,291	0,294	0,325	0,290	0,295	0,312	0,312
2005	0,317	0,302	0,257	0,293	0,293	0,296	0,321	0,298	0,325	0,303	0,325
2010	0,315	0,308	0,258	0,292	0,279	0,286	0,320	0,296	0,311	0,320	0,322
2011	0,311	0,303	0,265	0,280	0,289	0,291	0,311	0,292	0,306	0,326	0,312
2012	0,315	0,300	0,257	0,291	0,288	0,296	0,321	0,297	0,298	0,308	0,314
2013	0,317	0,306	0,285	0,301	0,281	0,291	0,327	0,294	0,306	0,308	0,318
2014	0,310	0,294	0,276	0,290	0,277	0,280	0,315	0,297	0,305	0,317	0,309
2015	0,314	0,314	0,282	0,297	0,273	0,284	0,317	0,300	0,302	0,322	0,314
2016	0,306	0,302	0,278	0,297	0,279	0,283	0,318	0,289	0,289	0,296	0,298
2017	0,309	0,309	0,287	0,295	0,278	0,287	0,321	0,304	0,302	0,294	0,303
2018	0,304	0,298	0,286	0,288	0,283	0,283	0,313	0,291	0,289	0,296	0,304
2019	0,299	0,302	0,266	0,277	0,272	0,282	0,304	0,290	0,291	0,291	0,305
2020	0,281	0,270	0,257	0,260	0,265	0,261	0,290	0,269	0,266	0,274	0,280

Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0134-01 Coefficients de Gini du revenu ajusté du marché, total et après impôt. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A23

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES (MFR60-API) ET INTERVALLES DE CONFIANCE, PAYS SÉLECTIONNÉS ÉTANT MEMBRES DE L'UE27, NORVÈGE, SUISSE, QUÉBEC ET CANADA, 2020

Pays	Taux de faible revenu	Erreur standard	Borne inférieure 95 %	Borne supérieure 95 %
Union européenne	16,7	n.d.	n.d.	n.d.
Danemark	12,1	0,60	10,9	13,3
Finlande	12,2	0,50	11,3	13,2
Norvège	12,7	0,50	11,7	13,8
Pays-Bas	13,4	0,50	12,4	14,3
France	13,8	0,60	12,6	15,0
Irlande	13,8	0,70	12,4	15,2
Autriche	13,9	0,70	12,6	15,3
Québec	13,9	0,50	13,0	14,8
Belgique	14,1	1,10	11,9	16,3
Suisse	15,5	0,80	13,9	17,1
Allemagne	16,1	0,30	15,5	16,7
Suède	16,1	0,60	14,9	17,3
Portugal	16,2	0,60	15,0	17,3
Canada	16,2	0,30	15,7	16,7
Canada sans le Québec	17,0	0,30	16,4	17,6
Luxembourg	17,4	1,10	15,3	19,4
Grèce	17,7	0,60	16,4	18,9
Italie	20,0	0,60	18,9	21,1
Espagne	21,0	0,70	19,7	22,3

Les seuils sont établis à 60 % de la médiane du revenu ajusté des particuliers estimée pour chaque territoire; ils sont donc différents pour le Canada, le Québec et le reste du Canada.

Source : Statistique Canada. Enquête canadienne sur le revenu (ECR), adapté par l'institut de la statistique du Québec. Eurostat. Statistique de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC).
Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A24

COEFFICIENTS DE GINI, PAYS SÉLECTIONNÉS ÉTANT MEMBRES DE L'UE27, NORVÈGE, SUISSE, ÉTATS-UNIS, QUÉBEC ET CANADA, 2015-2020

Pays	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Norvège	0,239	0,250	0,261	0,248	0,254	0,253
Belgique	0,262	0,263	0,261	0,257	0,251	0,254
Québec	0,284	0,283	0,287	0,283	0,282	0,261
Finlande	0,252	0,254	0,253	0,259	0,262	0,265
Suède	0,267	0,276	0,280	0,270	0,276	0,269
Autriche	0,272	0,272	0,279	0,268	0,275	0,270
Pologne	0,306	0,298	0,292	0,278	0,285	0,272
Danemark	0,274	0,277	0,276	0,278	0,275	0,273
Canada	0,314	0,306	0,309	0,304	0,299	0,281
Pays-Bas	0,267	0,269	0,271	0,274	0,268	0,282
Irlande	0,297	0,296	0,306	0,289	0,283	0,283
France	0,292	0,293	0,288	0,285	0,292	0,292
Union européenne	0,308	0,306	0,303	0,304	0,302	0,300
Allemagne	0,301	0,295	0,291	0,311	0,297	0,305
Luxembourg	0,285	0,296	0,292	0,313	0,323	0,312
Portugal	0,340	0,339	0,335	0,321	0,319	0,312
Suisse	0,296	0,294	0,301	0,297	0,306	0,312
Grèce	0,342	0,343	0,334	0,323	0,310	0,314
Espagne	0,346	0,345	0,341	0,332	0,330	0,321
Italie	0,324	0,331	0,327	0,334	0,328	0,325
États-Unis	0,462	0,464	0,471	0,464	0,465	0,469
Rang du Québec	8	8	8	9	8	3

Source : Statistique Canada. Enquête canadienne sur le revenu (ECR), adapté par l'institut de la statistique du Québec. Eurostat. Statistique de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A25

TAUX DE FAIBLE REVENU (MFR50-API ET MFR60-API) DES PERSONNES DANS LES MÉNAGES ET VARIATION, PAYS SÉLECTIONNÉS ÉTANT MEMBRES DE L'UE27, NORVÈGE, SUISSE, QUÉBEC ET CANADA 2006 ET 2020

Pays	Taux 2006 (%)		Taux 2020 (%)		Variation en points de pourcentage 2006-2020	
	50 %	60 %	50 %	60 %	50 %	60 %
Finlande	5,3	12,6	5,1	13,8	-0,2	1,2
Danemark	5,8	11,7	6,6	12,1	0,8	0,4
Irlande	9,1	18,5	6,6	13,8	-2,5	-4,7
Belgique	8,2	14,7	6,9	14,1	-1,3	-0,6
Pays-Bas	5,1	9,7	7,0	13,4	1,9	3,7
Norvège	7,6	12,0	7,2	12,7	-0,4	0,7
Québec	10,5	16,4	7,7	13,9	-2,8	-2,5
France	7,2	13,2	8,4	12,2	1,2	-1,0
Autriche	6,1	12,6	8,8	13,9	2,7	1,3
Luxembourg	8,1	14,1	9,2	17,4	1,1	3,3
Suède	7,4	12,3	9,2	16,1	1,8	3,8
Canada	11,2	17,5	9,3	16,2	-1,9	-1,3
Suisse	10,3	16,0	9,6	15,5	-0,7	-0,5
Canada sans le Québec	11,6	18,4	9,8	17,0	-1,8	-1,4
Allemagne	7,2	12,5	10,2	16,1	3,0	3,6
Portugal	11,2	18,5	10,3	16,2	-0,9	-2,3
Grèce	13,4	20,5	11,8	17,7	-1,6	-2,8
Italie	12,3	19,3	13,4	20,0	1,1	0,7
Espagne	13,4	20,3	14,6	21,0	1,2	0,7

Source : Statistique Canada. Enquête canadienne sur le revenu (ECR), adapté par l'institut de la statistique du Québec. Eurostat. Statistique de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A26

PROPORTION DES PERSONNES CONNAISSANT L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE SELON LE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE, LE MODE DE VIE FAMILIAL ET LE DEGRÉ D'INSÉCURITÉ, QUÉBEC, 2018 ET 2019

	Insécurité alimentaire marginale		Insécurité alimentaire modérée		Insécurité alimentaire grave	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Toutes les personnes	4,9 ^D	3,5 ^D	6,9 ^C	5,2 ^D	2,2 ^D	1,9 ^E
Personnes de moins de 18 ans	7,7 ^D	3,8 ^E	10,1 ^D	6,9 ^E	1,8 ^E	F
Personnes de 18 à 64 ans	4,8 ^D	3,7 ^D	7,2 ^D	5,8 ^D	2,7 ^D	2,3 ^E
Personnes de 65 ans et plus	2,7 ^E	2,5 ^E	2,4 ^E	1,7 ^E	0,9 ^E	0,7 ^E
Hommes	4,8 ^D	3,3 ^D	6,8 ^D	5,5 ^D	2,2 ^D	1,7 ^E
Femmes	5,0 ^D	3,7 ^D	6,9 ^D	5,0 ^D	2,1 ^D	2,2 ^E
Personnes dans les familles économiques	5,1 ^D	3,1 ^D	6,5 ^D	4,7 ^D	1,6 ^E	1,5 ^E
Personnes dans les familles comptant un couple avec des enfants	7,4 ^D	3,8 ^E	7,7 ^D	5,2 ^E	F	F
Personnes dans les familles monoparentales	F	F	23,5 ^E	14,7 ^E	F	F
Personnes hors famille économique	4,2 ^D	4,9 ^D	8,5 ^D	7,5 ^E	4,6 ^D	3,7 ^E

Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0835-01 Insécurité alimentaire selon le groupe d'âge et le sexe; Tableau 13-10-0834-01 Insécurité alimentaire selon le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A27**BESOINS IMPÉRIEUX EN LOGEMENT SELON LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET LES CENTRES DE POPULATION, QUÉBEC, 2018**

	Nombre de ménages	Pourcentage des ménages	Nombre de personnes	Pourcentage de la population
Ensemble du Québec				
Total	266 800	7,5	372 700	4,6
Propriétaire	47 000	2,1	76 700	1,4
Locataire	219 800	16,4	296 000	11,7
Grands centres de population urbains, Québec				
Total	178 200	8,3	254 100	5,1
Propriétaire	20 500	1,8	36 300	1,2
Locataire	157 700	16,1	217 900	11,1
Moyens centres de population, Québec				
Total	29 100	9	33 300	4,9
Propriétaire	2 600	1,4	3 600	0,8
Locataire	26 500	21	29 700	15,3
Petits centres de population, Québec				
Total	23 800	5,5	32 800	3,5
Propriétaire	2 000	0,7	3 700	0,5
Locataire	21 900	14,9	29 300	11,6
Régions rurales, Québec				
Total	35 600	5,4	52 400	3,4
Propriétaire	21 900	3,8	33 100	2,4
Locataire	13 700	17,1	19 300	14,2

Source : Statistique Canada. Tableau 46-10-0056-01 Besoins impérieux en matière de logement, selon le mode d'occupation, y compris le statut d'accédant à la propriété et de logement social et abordable. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A28

PERSONNES DE 15 ANS ET PLUS OCCUPANT UN EMPLOI À TEMPS PARTIEL POUR CAUSE DE MALADIE OU D'INCAPACITÉ, NOMBRE (X1000) ET VARIATION, QUÉBEC, 2015-2021

Temps Partiel = TP	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2015-2021
Total TP	796,9	781,4	808,7	790,5	819,2	712,3	748,9	-6,0 %
Hommes	286,3	282,9	306,9	279,2	305,8	273,3	303,8	6,1 %
Femmes	510,6	498,5	501,8	511,3	513,4	439,0	445,1	-12,8 %
Total TP raison santé	30,2	33,7	33,8	37,3	35,1	29,3	29,3	-3,0 %
Hommes	9,5	13,0	14,9	13,2	13,2	9,9	10,0	5,3 %
Femmes	20,7	20,7	18,9	24,1	21,9	19,4	19,4	-6,3 %

Variation annuelle TP raison santé	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Total	11,6 %	0,3 %	10,4 %	-5,9 %	-16,5 %	0,0 %
Hommes	36,8 %	14,6 %	-11,4 %	0,0 %	-25,0 %	1,0 %
Femmes	0,0 %	-8,7 %	27,5 %	-9,1 %	-11,4 %	0,0 %

Temps Partiel = TP	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Hommes	31,5 %	38,6 %	44,1 %	35,4 %	37,6 %	33,8 %	34,1 %
Femmes	68,5 %	61,4 %	55,9 %	64,6 %	62,4 %	66,2 %	66,2 %

Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0029-01 Emploi à temps partiel selon la raison, données annuelles (x1 000). Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A29**PROPORTION DES PERSONNES DE 15 À 64 ANS AVEC UNE INCAPACITÉ AYANT FAIT FACE À DES LIMITES ET DES OBSTACLES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2012**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2015-2021
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Limites								
Capacité à travailler limitée	94 910	73,5	6 610	50	21 810	67,5	66 490	79,5
Incapacité de travailler de façon permanente	24 240	70,9	4 720	71,5	7 390 ^E	70,2	12 140 ^E	71
Obstacles à l'emploi	121 260	33,6	12 210	40,9	30 160	33,6	78 890	32,6
Obstacles								
Revenu d'emploi escompté inférieur au revenu actuel	9 480 ^E	7,4 ^E	1 080 ^E	8,4 ^E	5 140 ^E	16,1 ^E	F	F
Perte de l'aide financière additionnelle	12 490 ^E	9,7 ^E	1 230 ^E	9,6 ^E	6 140 ^E	19,2 ^E	5 120 ^E	6,1 ^E
Manque de transport adapté	7 680 ^E	6,0 ^E	F	F	2 490 ^E	7,8 ^E	F	F
Tentatives antérieures manquées de trouver un travail	24 910	19,4	1 350 ^E	10,6 ^E	6 550 ^E	20,5 ^E	17 000 ^E	20,3 ^E
Vécu discrimination dans le passé	14 170 ^E	11,0 ^E	900 ^E	7,0 ^E	6 330 ^E	19,8 ^E	6 950 ^E	8,3 ^E
Problèmes d'accessibilité	5 610 ^E	4,4 ^E	810 ^E	6,3 ^E	1 720 ^E	5,4 ^E	F	F

Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0349-01 Limites et obstacles à l'emploi pour les adultes ayant une incapacité. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A30**NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION ÂGÉE DE 25 À 64 ANS, QUÉBEC, 2006-2020**

Niveau de scolarité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Inférieur aux études secondaires	17 ^A	17 ^A	16 ^A	15 ^A	15 ^A	14 ^A	14 ^A	13 ^A	12 ^A	12 ^A	12 ^A	11 ^A	11 ^A	10 ^A
Études secondaires	21 ^A	22 ^A	22 ^A	21 ^A	20 ^A	20 ^A	20 ^A	20 ^A	19 ^A	19 ^A	18 ^A	18 ^A	17 ^A	17 ^A
Formation professionnelle	16 ^A	17 ^A	16 ^A	17 ^A	18 ^A	18 ^A	17 ^A	18 ^A	17 ^A	17 ^A	18 ^A	17 ^A	18 ^A	18 ^A
Études collégiales	22 ^A	23 ^A	23 ^A	24 ^A	23 ^A	24 ^A	24 ^A	24 ^A	24 ^A	24 ^A	24 ^A	25 ^A	25 ^A	24 ^A
Études universitaires	23 ^A	22 ^A	23 ^A	24 ^A	24 ^A	25 ^A	25 ^A	26 ^A	27 ^A	27 ^A	29 ^A	29 ^A	30 ^A	31 ^A

Source : Statistique Canada. Tableau 37-10-0117-01 Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, population autochtone hors réserve, population non autochtone, et population totale. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A31

PROPORTION DES PERSONNES DE 25 À 64 ANS, AVEC UN NIVEAU DE SCOLARITÉ INFÉRIEUR AU SECONDAIRE, SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE, OCDE ET QUÉBEC, 2018-2021

Groupe d'âge	Sexe	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)				Québec			
		2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
Total, 25 à 64 ans									
	Les deux sexes	22	21	20	20	11 ^A	10 ^A	10 ^A	10 ^A
	Hommes	23	22	20	21	13 ^A	12 ^A	13 ^A	11 ^A
	Femmes	21	21	19	19	9 ^A	9 ^A	8 ^A	8 ^A
25 à 34 ans									
	Les deux sexes	16	16	14	14	9 ^B	9 ^B	8 ^B	7 ^B
	Hommes	18	17	16	16	11 ^B	11 ^B	11 ^B	9 ^B
	Femmes	14	14	12	12	6 ^B	6 ^B	5 ^B	5 ^B
35 à 44 ans									
	Les deux sexes	19	19	17	17	7 ^B	7 ^B	7 ^B	6 ^B
	Hommes	21	20	19	19	10 ^B	9 ^B	9 ^B	8 ^B
	Femmes	18	17	15	16	5 ^B	5 ^B	4 ^B	5 ^B
45 à 54 ans									
	Les deux sexes	24	23	21	21	10 ^A	10 ^A	9 ^B	9 ^B
	Hommes	24	24	22	22	11 ^B	11 ^B	11 ^B	11 ^B
	Femmes	23	22	20	20	8 ^B	8 ^B	7 ^B	7 ^B
55 à 64 ans									
	Les deux sexes	30	30	27	27	17 ^A	16 ^A	16 ^A	15 ^A
	Hommes	29	28	26	27	18 ^A	18 ^A	18 ^A	16 ^B
	Femmes	32	31	28	28	15 ^A	14 ^A	14 ^B	15 ^B

Source : Statistique Canada. Tableau 37-10-0130-01 Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans selon le groupe d'âge et le sexe, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Canada, provinces et territoires. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A32

DÉPENSES MOYENNES PAR MÉNAGE SELON LE QUINTILE DE REVENU AVANT IMPÔT DU MÉNAGE, EN DOLLARS CONSTANTS DE 2019, QUÉBEC, 2019

	Tous les quintiles	Quintile inférieur	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Quintile supérieur
Dépenses alimentaires	9 847	4 668	7 601	9 362	12 480	15 099
Logement	15 821	9 082	11 233	14 235	17 772	26 750
Soins de santé	2 964	1 268	1 960	3 058	3 621	4 903
Éducation	936	504	411	807	905	2 052

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0223-01 Dépenses des ménages selon le quintile de revenu du ménage, Canada, régions et provinces. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A33

PROPORTION DES PERSONNES AVEC UN NIVEAU INFÉRIEUR À 1/ÉGAL À 1 EN LITTÉRATIE ET NUMÉRATIE, SELON LE SEXE ET L'ÂGE, QUÉBEC, 2012

	Tous les quintiles	Quintile inférieur	Deuxième quintile	Troisième quintile
Niveau	Inférieur à 1	Égal à 1	Inférieur à 1	Égal à 1
Population	4,1	14,9	5,1	16,4
Hommes	4,1	14,9	4,5	14,8
Femmes	4,1	14,8	5,6	17,9
16 à 24 ans	3	11,6	2,8	12,7
25 à 44 ans	2,8	10,7	3,4	12
45 à 65 ans	5,6	19,7	7,3	21,5

Source : Statistique Canada. Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) 2012, fichier de partage. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec : Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXI^e siècle. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A34

PROPORTION DES JEUNES DU SECONDAIRE ESTIMANT LEUR SOUTIEN SOCIAL FAIBLE SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE SOUTIEN, QUÉBEC, 2016-2017

Milieu de soutien	Famille		Amis		Environnement scolaire		Environnement communautaire	
	(%)	(IC)	(%)	(IC)	(%)	(IC)	(%)	(IC)
Total	2	1,8 - 2,3	5,2	4,9 - 5,6	9,7	9,0 - 10,4	16,7	15,8 - 17,7
Garçons	1,7	1,4 - 2,0	6,2	5,7 - 6,9	8,9	8,1 - 9,8	17,4	16,3 - 18,6
Filles	2,4	2,1 - 2,8	4,2	3,8 - 4,7	10,4	9,4 - 11,5	16	14,8 - 17,4

Source : Institut de la statistique du Québec. Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2016-2017.
Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A35

NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS SELON LE BESOIN DE SOUTIEN SOCIAL ET LA MOBILISATION DU RÉSEAU DE SOUTIEN, QUÉBEC, 2019-2020

	Nombre de personnes		Pourcentage	
	2019	2020	2019	2020
Activités instrumentales et de base de la vie quotidienne : Incapacité grave ou Incapacité totale	28 300 ^E	30 200 ^E	1,8 ^E	1,9 ^E
A reçu des services de soutien communautaires dans les 12 derniers mois	122 100	136 000	7,7	8,5
A ressenti un manque de compagnie : souvent	82 000	94 400	5,5	6,3
A eu l'impression d'être tenu à l'écart : souvent	24 800	32 500 ^E	1,7	2,2 ^E
A éprouvé le sentiment d'être isolé des autres : souvent	33 200	48 100	2,2	3,2
A reçu de l'aide en raison d'un problème de santé ou de limitations (de la part de la famille, d'amis, ou de voisins) dans les 12 derniers mois	262 600	231 500	16,5	14,4

Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0789-01 Caractéristiques de santé des aînés de 65 ans et plus, Enquête canadienne sur la santé des aînés (ECSA).
Compilation de la Direction de la recherche.

ANNEXE D

INDICATEURS DE LA PAUVRETÉ - DONNÉES DE STATISTIQUE CANADA

Ces indicateurs se calculent à partir des indices de Foster-Greer-Thorbecke (FGT) selon la formule :

$$FGT_{\alpha} = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^n \left(\frac{z-y^i}{z} \right)^{\alpha}$$

Où N est la taille de la population totale, z le seuil de faible revenu pertinent, y^i le revenu de l'unité i pauvre, n le nombre d'unités en situation de pauvreté, et α l'indicateur d'aversion à la pauvreté.

Les indices les plus utilisés sont FGT_0 (incidence), FGT_1 (profondeur) et FGT_2 (sévérité). Le CEPE calcule FGT_0 et

$$\text{Si } \alpha = 0 \quad FGT_0 = \frac{n}{N} = \text{Incidence} \quad (\text{ou taux de pauvreté})$$

$$\text{Si } \alpha = 1 \quad FGT_1 = \frac{n}{N} \left(\frac{z-\bar{y}}{z} \right) = \text{Profondeur} \quad (\text{ou intensité de la pauvreté})$$

Où \bar{y} est le revenu moyen des unités en situation de pauvreté.

Le CEPE calcule la gravité avec une puissance 2 de l'écart relatif moyen, multipliée par le taux de pauvreté :

$$\left(\frac{z-\bar{y}}{z} \right)^2$$

• AMPLEUR

L'écart relatif de revenu décrit le revenu nécessaire à l'unité pour sortir de la pauvreté, exprimé en pourcentage du seuil de faible revenu. Il représente par exemple le manque à gagner d'une famille à faible revenu par rapport au seuil de faible revenu pertinent. Une famille en situation de pauvreté ayant un revenu de 15 000 \$ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 \$ aurait un écart de faible revenu de 5 000 \$ et un écart relatif de 25 %.

$$\text{Écart relatif} = (20\,000 - 15\,000) / 20\,000 = 0,25 \text{ soit } 25 \%$$

L'ampleur de la pauvreté est la moyenne des écarts relatifs de revenus, qu'on appelle aussi écart relatif moyen. Au plus simple, c'est la différence entre le revenu moyen des familles en situation de pauvreté et le seuil de faible revenu pertinent, exprimée en pourcentage de ce seuil.

$$\text{Ampleur} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left(\frac{z-y^i}{z} \right) = \frac{z-\bar{y}}{z}$$

• INTENSITÉ

L'intensité de la pauvreté mesure le montant, par habitant, du manque à gagner nécessaire pour éradiquer la pauvreté moyenne d'une société. En d'autres termes, c'est la valeur du manque à gagner moyen des unités en situation de pauvreté, divisée par le nombre total d'unités dans la population.

$$\text{Intensité} = FGT_1 = \frac{n}{N} \left(\frac{z - \bar{y}}{z} \right) = \frac{n}{N} a \quad a \text{ est l'ampleur}$$

L'intensité représente donc l'ampleur pondérée par le taux du faible revenu. Plus l'indice est grand, plus l'intensité est grande. Par exemple, si l'ampleur du faible revenu est de 30 % et le taux de faible revenu de 10 %, alors l'intensité de la pauvreté est de 3 %.

$$\text{Intensité} = 0,3 \times 0,1 = 0,03 = 3 \%$$

• GRAVITÉ

La gravité donne une idée de l'importance des revenus les plus faibles parmi les personnes en situation de pauvreté extrême. On dit que la gravité mesure les inégalités parmi les personnes en situation de pauvreté. La formule de calcul de la gravité élève l'ampleur au carré, car cela donne plus de poids aux unités éloignées du seuil; en effet, l'ampleur augmente s'il y a plus de revenus extrêmement faibles.

$$\text{Gravité} = \frac{n}{N} \left(\frac{z - \bar{y}}{z} \right)^2 = \frac{n}{N} a^2$$

La gravité de la pauvreté est égale au carré de l'ampleur pondéré par le taux ou l'intensité pondérée par l'ampleur. Plus la pauvreté extrême est présente, plus la gravité augmente.

Théoriquement, cela signifie que, quand l'indice est grand, la société tolère qu'une partie de sa population soit très pauvre. À l'opposé, plus l'indice est petit, moins la société tolère qu'il y ait des personnes très pauvres et elle tentera de réduire les inégalités chez les personnes en situation de pauvreté. C'est pourquoi Laffut et Roy (2007) évoquent aussi l'aversion à la pauvreté en parlant de la gravité. Par exemple, si l'ampleur est de 30 % et le taux de faible revenu de 10 %, alors la gravité de la pauvreté est de 0,9 %.

$$\text{Gravité} = 0,32 \times 0,1 = 0,009 \text{ soit } 0,9 \%$$

RÉFÉRENCES

ALKIRE, Sabina (2011). *Mesurer la pauvreté multidimensionnelle : les limites*, Revue d'économie du développement, volume 19, pp 61-104.

ALKIRE, Sabina et Maria Emma SANTOS (2010). *Acute Multidimensional Poverty: A New Index for Developing Countries*, Oxford Poverty & Human Development Initiative (OPHI), Document de travail N° 38, pp 133.

BARDONE, Laura et GUIO, Anne-Catherine (2005). *Pauvreté des travailleurs : nouveaux indicateurs définis conjointement au niveau européen*, Statistiques en bref, Population et conditions sociales, Eurostat, Luxembourg, pp 12.

BOCCANFUSO, Dorothée, Jean-Michel COUSINEAU et Raquel FONSECA (2017). *Le revenu minimum garanti : une utopie? Une inspiration pour le Québec*, Rapport final du Comité d'experts sur le revenu minimum garanti, volume 1, 220 p.

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL (2020). *États financiers 2019-2020*, Montréal

CRESPO, Stéphane (2013). *Les profils de revenu des personnes à faible revenu*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 8 p.

CRESPO, Stéphane (2015). *La privation matérielle des ménages*, Institut de la Statistique du Québec, Données sociodémographiques en bref, Volume 19, numéro 3, juin : 10-18.

D'AMOURS, M., LESEMANN, F., DENIGER, M.-A. et SHRAGGE, É. (2002). Les chômeurs de longue durée de plus de 45 ans : entre exclusion et réflexivité. Lien social et Politiques. www.erudit.org/en/journals/lsp/1900-v1-n1-lsp353/005080ar/abstract/

DECREUSE, B. et Di PAOLA, V. (2002). L'employabilité des chômeurs de longue durée. Mise en perspective des littératures théorique et empirique. Revue d'économie politique, 112 (2). P.197 à 227. www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2002-2-page-197.htm

DUBÉ V. et C. Dionne. 2005. « Toujours à la recherche d'un emploi », L'emploi et le revenu en perspective, produit no 75-001 au catalogue de Statistique Canada, vol. 6, no 5 (mai), p. 10 à 15.

DUFOUR, Mathieu, LABRIE, Vivian, TREMBLAY-PEPIN, Simon (2021). *Using the Market Basket Measure to Discuss Income Inequality from the Perspective of Basic Needs*, Social Indicators Research: An International and Interdisciplinary Journal for Quality-of-Life Measurement, Springer, vol. 155(2), pp 455-478.

DUPLAIN, Myriam, Nathalie GRAVEL (2019). *Atlas de défavorisation 2016, 48 cartes géographiques : territoires locaux du CIUSSS de la Capitale-Nationale*, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale – Nationale, Québec, Direction de santé publique, 54 p.

EUROSTAT. *Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale*, données consultées en 2021.

EUROSTAT. *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie*, données consultées en 2021.

FARRIS, Frank A (2010). *The Gini Index and Measures of Inequality*, The American Mathematical Monthly, vol. 117(10), pp 851-864.

FLEURY, Dominique, et Myriam FORTIN (2006). *Lorsque travailler ne suffit pas afin d'échapper à la pauvreté : une analyse de la pauvreté chez les travailleurs au Canada*, Groupe de recherche sur les politiques, Politique stratégique, Ressources humaines et Développement social Canada, 205 p.

FOSTER, James, GREER, Joel. et THORBECKE, Erik. (2010). *The Foster-Greer-Thorbecke (FGT) poverty measures: 25 years later*. The Journal of Economic Inequality, Vol. 8, pp 491-524.

FRÉCHET Guy, Aline LECHAUME et Frédéric SAVARD (2019). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2018*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, 97 pp.

FRÉCHET Guy, Malika HAMZAOUI et Quynh-Van TRAN (2020). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2019*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, pp 107.

FRÉCHET Guy, Pierre LANCTÔT et Alexandre MORIN (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, 75 p.

FRÉCHET, Guy, Pierre LANCTÔT et Alexandre MORIN (2010a). *Du revenu après impôt au revenu disponible aux fins de la mesure du panier de consommation (MPC)*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, juillet, 15 p.

FRÉCHET, Guy, Pierre LANCTÔT, Alexandre MORIN et Frédéric SAVARD (2010). *Échelles d'équivalence : une validation empirique*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, août, 26 p.

GAGNON, E., Y. PELCHAT, M. CLÉMENT et F. SAILLANT (2009). *Exclusions et inégalités sociales, Enjeux et défis de l'intervention publique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 206 p.

GAMACHE Philippe, Denis HAMEL et Robert PAMPALON (2017). *Indice de défavorisation matérielle et sociale en bref : guide méthodologique*, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), 9 p.

GOVERNEMENT DE BELGIQUE (Page consultée le 10 novembre 2021). « *La sécurité sociale en Belgique : lutte contre la pauvreté* » [en ligne], [Lutte contre la pauvreté | Service Public Fédéral - Sécurité Sociale \(belgium.be\)](https://www.belgium.be/fr/la_solidarite_sociale/la_lutte_contre_la_pauvrete).

GOVERNEMENT DU CANADA, EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (2018). *Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté - Ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant*, Ottawa, 61 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE (2002). Loi no 112 (2002, chapitre I-IV), *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, La Gazette officielle du Québec le 18 décembre 2002.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, ENTREPRISES QUÉBEC (Page consultée le 2 novembre 2021). *L'économie sociale : travailler pour le bien collectif* [en ligne] www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2001). *Orientations et perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté : Ne laisser personne de côté*, Québec.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (Page consultée le 25 novembre 2021). *Indices de défavorisation* [en ligne] www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/indices-de-defavorisation/

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2004). *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC (2019). *Vos priorités, votre budget*, Plan budgétaire 2019-2020, Québec, pp 400.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF ET MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2013). *La solidarité : une richesse pour le Québec. Agir auprès des personnes, soutenir ceux qui aident, préparer l'avenir*, Québec, 29 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2002). *Énoncé de politique : Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2021). *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, novembre, Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2017). *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*, Québec, décembre, 83 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Thésaurus de l'activité gouvernementale*, pages consultées en 2021.

HATFIELD, Michael, Wendy PYPER et Burton GUSTAJTIS (2010). *Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, SP-953-06-10F, 88 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2006). *Rapport statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, Québec.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015). *Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXI^e siècle*, Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), Québec.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2018). *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS), 2016-2017*, Québec.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *L'économie sociale au Québec – Faits saillants du Portrait statistique 2016*, Québec.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (Page consultée le 25 novembre 2021). *Indice de défavorisation matérielle et sociale* [en ligne], www.inspq.qc.ca/defavorisation/indice-de-defavorisation-materielle-et-sociale.

LAFFUT, Michel et Marie-Renée ROY (2007). *Pauvreté et exclusion sociale. Partage d'expériences entre Wallonie et Québec*, Bruxelles, Éditions De Boeck Université, pp 307.

LECHAUME, Aline avec la collaboration de Dominique BRIÈRE (2014). *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent, vers des pistes d'indicateurs d'exclusion sociale à partir de l'expérience de personnes en situation de pauvreté*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, pp 47.

- LECHAUME, Aline, et Frédéric SAVARD (2015). *Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre...*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, pp 35.
- LIZOTTE, Mathieu, et Stéphane CRESPO (2015). *Exploration du lien entre le revenu et le patrimoine des ménages québécois*, Données sociodémographiques en bref, Québec, Institut de la statistique du Québec, 19, 2, février : 11-17.
- MAÎTRE, Bertrand, NOLAN, Brian et WHELAN Christopher T. (2014). *L'indicateur EU2020 de suivi de la pauvreté et de l'exclusion : une analyse critique*, Économie et Statistique no 469-470, pp. 147-167 www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2014_num_469_1_10420.
- MASLOW, Abraham H. (1943). *A Theory of Human Motivation*, Psychological Review, vol. 50, pp 370-396.
- MAX-NEEF, Manfred, Antonio ELIZALDE, Martin HOPENHAYN avec la collaboration de Felipe HERRERA, Hugo ZEMELMAN, Jorge JATABA, Luis WEINSTEIN (1989). *Human Scale Development: An Option for the Future*, Development Dialogue: A Journal of International Development Cooperation., vol. 1, pp 7-80.
- MORASSE Julie Alice (2005). *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2005, 94 p.
- MURPHY, Brian, Xuelin ZHANG et Claude DIONNE (2010). *Révision de la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada*, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, 75F0002M, 34 p.
- OFFICE BELGE DE STATISTIQUE (STATBEL), *Pauvreté et conditions de vie*, données consultées en 2021. statbel.fgov.be/fr.
- PAMPALON Robert, Guy RAYMOND, Denis HAMEL, Pierre GAMACHE (2009). *Un indice de défavorisation pour la planification de la santé au Canada*, Revue Maladies chroniques au Canada, Vol 29, No 4
- PAMPALON, Robert, RAYMOND, Guy (2003). *Indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être*, revue Santé, Société et Solidarité, volume 1 : 191-208.
- PINARD, Dominique (2018). *Changements méthodologiques : mesure de faible revenu de la famille de recensement selon le Fichier des familles T1*, Statistique Canada, Ottawa, no 75F0002M-001 au catalogue, 10 p.
- PLANTE, Céline et als (2021). *Covid-19-Pandémie et insécurité alimentaire : évolution du 2 avril 2020 au 26 avril 2021*, Institut National de Sante Publique du Québec (INSPQ).
- PLANTE, Céline et als (2021). *Insécurité alimentaire en temps de pandémie de la COVID-19 et inégalités en alimentation au Québec*, revue Nutrition Science en évolution, Volume 18, Numéro 3, Hiver 2021, p. 9-15.
- RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (Page consultée le 15 novembre 2021). *À propos : le RQ-ACA...*, [en ligne] rq-aca.org/a-propos/.
- SAVARD, Frédéric (2013). *Les travailleurs à faible revenu*, dans Le Québec économique 2012, Le point sur le revenu des Québécois (chapitre 8), Presses de l'Université Laval, p. 229-252.

SEILLIER, Bernard (2008). *La lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une responsabilité à partager*. Rapport d'information n° 445 (2007-2008), Mission Commune d'information Pauvreté et Exclusion, Gouvernement de France, Sénat.

STATISTIQUE CANADA (2015). *Les lignes de faible revenu, 2013-2014*, Ottawa, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, no 75F0002M, 001 : 30 p. revenu, no 75F0002M-001 au catalogue, 130 p.

STATISTIQUE CANADA (2016). *Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul*, Ottawa, no 75F0002M-002 au catalogue, 11 p.

STATISTIQUE CANADA (2018). *Dictionnaire du recensement 2016*, Ottawa, no 98-301-X au catalogue, xiii, 496 p.

STATISTIQUE CANADA. *Carrefour des dimensions de la pauvreté*, pages consultées en 2021 [en ligne] www.statcan.gc.ca/fr/themes-debut/pauvrete.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI)*, fichiers consultés en 2021.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête canadienne sur le logement (ECL)*, fichiers consultés en 2021.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*, fichiers consultés en 2021.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la population active (EPA)*, fichiers consultés en 2021.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)*, fichiers consultés en 2021.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur les dépenses des ménages (EDM)*, fichiers consultés en 2021.

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (Page consultée le 14 décembre 2021). *Un Réseau fort de ses communautés* [en ligne] www.tncdc.com.

TRAN, Quynh-Van et Claudiane BOULANGER (2021). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2020*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, 52 p.

U.S. CENSUS BUREAU. *Current Population Survey, Selected Measures of Household Income Dispersion: 1967 To 2020*, fichiers consultés en 2021.

